



RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur - Fraternité - Justice

**MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE
L'ASSAINISSEMENT**

DIRECTION DE L'HYDRAULIQUE

*Projet « Renforcer la résilience rurale de la Mauritanie par la
gestion et le développement des ressources productives en eau
à des fins domestiques et écosystémiques (RRR-EAU, P-MR-
E00-005) »*

PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES

RAPPORT FINAL

7 novembre 2024

Table des matières

Liste des Tableaux	6
Liste des Figures.....	6
Sigles et acronymes.....	7
RESUME.....	4
SUMMARY.....	8
ملخص.....	12
1. INTRODUCTION.....	15
1.1 CONTEXTE GÉNÉRAL ET JUSTIFICATION.....	15
1.2 DESCRIPTION DU PROJET RRR Eau.....	17
1.2.1 Objectifs du projet.....	17
1.2.2 Composantes du projet.....	17
1.3 ZONE D'INTERVENTION.....	18
1.3.1. Données socioéconomiques générales de la ZIP	20
1.3.2 Consistance des travaux.....	21
1.4 RAPPEL DES PRINCIPAUX RISQUES ET IMPACTS NÉGATIFS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX.....	22
1.4.1 Enumération des impacts majeurs et modérés.....	23
1.4.2 Risques majeurs et modérés du sous-projet.....	23
1.5 OBJECTIFS DU P3P.....	24
1.6 MÉTHODOLOGIE.....	25
2. RESUME DES ACTIVITES DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES DEJA ENTREPRISES.....	26
2.1 BREF RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS ANTÉRIEURES DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES.....	26
2.2 RÉSUMÉ DES PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS ET ATTENTES DÉCOULANT DES CONSULTATIONS	26
3. CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE	1
3.1 DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES NATIONALES.....	1
3.2 EXIGENCES DU SYSTÈME DE SAUVEGARDE INTÉGRÉ (SSI) DE LA BAD	1
3.2.1 Politique de diffusion et d'accès à l'information	1
3.2.2 Manuel de consultation et de participation des parties aux opérations de la	

BAD	2
3.2.3 Stratégie du groupe de la BAD en matière de genre.....	3
3.2.4 Sauvegarde opérationnelle SO1	4
3.2.5 Sauvegarde opérationnelle SO10	4
3.2.6 Cadre d'engagement de la BAD avec les organisations de la société civile..	4
3.3 Cadre institutionnel du P3P	7
3.3.1 Ministère de l'Hydraulique et Assainissement (MHA).....	7
3.3.2 Ministère de l'Environnement et du Développement durable (MEDD)	7
3.3.3 Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation	7
3.3.4 Unité de Coordination du projet.....	8
4. DEMARCHE DE REALISATION DU P3P	9
4.1 Identification et cartographie des parties prenantes	9
4.1.1 Les parties prenantes affectées.....	9
4.1.2 Les parties prenantes intéressées	10
4.1.3 Les groupes vulnérables	10
4.1.4 Le personnel du projet.....	11
4.2 Identification des problématiques et activités qui nécessitent la participation tout le long du cycle du projet	12
4.3 Analyse des stratégies, méthodes, approches et outils pour les interactions.....	12
4.4 Elaboration de la stratégie de partage des informations.....	13
4.4.1 Brève description des informations à communiquer	13
4.4.2 Formats et modes de communication du projet	13
4.4.2.1 Les assemblées avec les communautés.....	13
4.4.2.2 Les focus groupes	14
4.4.2.3 Les entretiens individuels.....	14
4.4.2.4 Les médias de masse	14
4.4.2.5 Les ateliers.....	14
4.4.2.6 Brochures sur le projet.....	14
4.4.2.7 Gestion des feedbacks et partage d'information avec les parties prenantes.....	15
4.4.2.8 Visites des sites du projet.....	15
4.5 Elaboration du planning de la participation tout au long du cycle du	

projet.....	15
4.6 Synthèse des besoins des parties prenantes au projet.....	20
4.7 Élaborer une base de données des parties prenantes	22
5. PROGRAMMATION DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P)	23
6. STRATEGIE PROPOSEE POUR LES CONSULTATIONS	24
7. STRATEGIE PROPOSEE POUR LA PRISE EN COMPTE DES POINTS DE VUE DES GROUPE VULNERABLES.....	26
8. EXAMEN DES FEEDBACKS	27
9. PHASES ULTERIEURES DU PROJET	28
10. CALENDRIERS	29
11. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR METTRE EN ŒUVRE LES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES.....	30
11.1 Ressources	30
11.2 Fonctions de gestion et responsabilités	30
12. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES	31
12.1 Concepts clés du Mécanisme de gestion des plaintes.....	31
12.2 Approche méthodologique du Mécanisme de Gestion des Plaintes.....	33
12.3 Présentation du Mécanisme de Gestion des Plaintes	33
12.4 Cadre organisationnel du Mécanisme de Gestion des Plaintes	34
12.5 Procédures de traitement des plaintes	35
12.6 Dépôt et enregistrement des plaintes ou doléances	35
12.7 Accusé de réception	35
12.8 Tri et traitement	35
12.9 Vérification, proposition de réponse et action	36
12.10 Retour d'information.....	37
12.11 Traitement des plaintes sensibles aux VBG/EAS et HS	37
12.12 Diffusion du MGP, messages clés de communication et consultations des parties prenantes.....	37
12.13 Système de suivi-évaluation de la mise en œuvre du MGP	39
12.14 Renforcement des capacités.....	39
12.14.1 Accès à l'information sur le MGP.....	39

12.14.2 Renforcement des capacités	40
12.15 Plan d'action et budget du MGP	41
13. SUIVI ET ETABLISSEMENT DES RAPPORTS DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	45
13.1 Indicateurs de suivi du PEPP	45
13.2 Rapportage	46
14. BUDGET DE LA MISE EN ŒUVRE DU P3P	47
15. CONCLUSION	50
16. ANNEXES	51
ANNEXE 1 : FICHES D'ENREGISTREMENT ET DE SUIVI DES PLAINTES	27
ANNEXE 2 : MODÈLE DU REGISTRE DE SUIVI DES PLAINTES	30
ANNEXE 3. PANNEAU D'AFFICHAGE DU MGP SUR SITE DES ACTIVITES	31
ANNEXE 4 : COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LES 3 WILAYAS AVEC PHOTOS ET LISTES DE PARTICIPANTS	32

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Composantes du RRR Eau

Tableau 2 : Evolution 2013-2023 de la population des 3 wilayas

Tableau 3 : Caractéristiques essentielles de la population par wilaya

Tableau 4 : Répartition de la population active dans l'agriculture, l'élevage et le commerce par wilaya

Tableau 5 : Répartition des écoles fondamentales et des structures de santé des 3 wilayas en 2022

Tableau 6 : Principales activités du projet

Tableau 7 : Récapitulatif des préoccupations, attentes et suggestions des parties prenantes consultées

Tableau 8: Analyse comparative Exigences du SSI de la BAD et Dispositions nationales réglementaires applicables au P3P

Tableau 9 : Evaluation des parties prenante et leur niveau de participation

Tableau 10 : Synthèse des besoins des parties prenantes

Tableau 11 : Programme d'Engagement des Parties Prenantes

Tableau 12 : Stratégie proposée pour les consultations

Tableau 13 : Informations relatives aux calendriers et dates butoirs

Tableau 14 : Plan d'action et budget du MGP

Tableau 15 : Budget global du P3P

Liste des Figures

Figure 1 : Carte de la zone d'intervention du projet

Figure 2: Carte de localisation de la ZIP du RRR Eau

Figure 3 : Schéma du mécanisme de gestion des plaintes

Sigles et acronymes

AEP	Adduction en Eau Potable
AEPHA	Adduction d'eau potable, hygiène et assainissement
AES	Aspects environnementaux et sociaux
AGPO	Association de gestion participative des Oasis
AGR	Activité Génératrice de Revenus
BAD	Banque Africaine de Développement
BF	Borne Fontaine
BPII	Bonnes Pratiques Industrielles Internationales
CDN	Contribution Déterminée Nationale
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CS	Centre de Santé
DA	Direction de l'Assainissement
DAO	Dossier d'Appel d'Offre
DCQE	Direction du Contrôle de la Qualité de l'Eau
DECE	Direction de l'Evaluation et du Contrôle environnemental
DH	Direction de l'Hydraulique
DRAS	Direction Régionale l'action sanitaire
DR-MEDD	Direction Régionale du Ministère de l'Environnement et du D��v. Durable
DR-MHA	Direction Régionale du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
EAS	Exploitation et Abus Sexuels
EES	Evaluation environnementale et sociale
EIE	��tude d'Impact sur l'Environnement
EIES	��tude d'Impact Environnemental et Social
EPCV	Enqu��te permanente sur les conditions de vie
EPI	��quipements de Protection Individuelle
ERE	Evaluation des risques environnementaux
GES	Gaz �� Effet de Serre
HS	Harc��lement Sexuel
HT	Hors Taxe
IEC	Information Education Communication
IST	Infection Sexuellement Transmissible
MDR	Minist��re du D��veloppement Rural
MEDD	Minist��re de l'Environnement et du D��veloppement Durable
MGP	M��canisme de Gestion des Plaintes
MHA	Minist��re de l'Hydraulique et de l'Assainissement
NIES	Notice d'Impact Environnemental et Social
OCB	Organisation communautaire de base
ODD	Objectifs du D��veloppement Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONS	Office National de la Statistique
OSC	Organisation de la Soci��t�� Civile
P3P	Plan de Participation des Parties Prenantes
PANEDD	Plan d'Action National d'Environnement et de D��veloppement Durable
PAP	Personne Affect��e par le Projet
PAR	Plan d'Action de R��installation
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PGESC	Plan de Gestion Environnementale et Sociale Chantier
PMR	Pays Membres R��gionaux

PNA	Plan National d'Adaptation aux changements climatiques
PV	Procès-Verbal
RAF	Réorganisation Agraire et Foncière
RES	Risque environnemental et social
RRR Eau	Renforcer la Résilience Rurale de la Mauritanie par la gestion et le développement des ressources productives en Eau à des fins domestiques, et écosystémiques
RSES	Responsable en Sauvegardes Environnementales et Sociales
SCAPP	Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée
SES	Sauvegarde environnementale et sociale
SNEDD	Stratégie Nationale de l'Environnement et du Développement Durable
SO	Sauvegardes Opérationnelles
SP	Station pastorale
SPP	Stakeholder Participation plan
SSI	Système de Sauvegarde Intégré
UCP	Unité de Coordination du Projet
VBG	Violences Basées sur le Genre
VCE	Violence contre les enfants
ZIP	Zone d'Intervention du Projet

RESUME

Contexte général et justification

Pour satisfaire durablement les besoins en eau potable et en assainissement des populations fragiles dans un contexte de changement climatique, le Gouvernement mauritanien a programmé, à travers le financement du groupe de la Banque Africaine de Développement, la réalisation des infrastructures d'eau potable et d'assainissement en vue de résoudre les problèmes d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans des wilayas à faible taux d'accès dans le cadre du projet dénommé "Renforcement de la résilience rurale de la Mauritanie par la gestion et le développement des ressources en eau à des fins domestiques, productives et écosystémiques" - RRR Eau.

Le financement global est de 18 907 240 EUR, dont 16 800 000 EUR seront financés par la Banque à travers un prêt du Fonds de soutien à la transition et 2 107 240 EUR sont une contribution du Gouvernement de Mauritanie. Ce financement est assujéti à l'élaboration de certains instruments de sauvegardes environnementale et sociale conformément au Système de sauvegardes intégré du Groupe de la Banque africaine de développement dont l'élaboration d'un Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) du Projet, recommandé par la Sauvegarde opérationnelle 10 « Participation des parties prenantes et diffusion d'informations », en vue de favoriser l'adhésion des différentes parties prenantes au projet, et la prise en compte de leurs préoccupations aux différents stades du Projet.

Objectifs du Projet

Le projet RRR Eau a pour objectif de renforcer la résilience des populations rurales dans un contexte de changement climatique par le développement d'infrastructures et services durables d'approvisionnement en eau et assainissement pour différents usages dans les régions du Brakna, de l'Adrar et du Tagant en Mauritanie.

Composantes du Projet :

Le projet s'articule autour quatre composantes :

- L'Amélioration de l'accès à l'eau pour divers usages ;
- La diminution de la pollution domestique et les risques de santé et environnementaux
- L'Amélioration de la gouvernance de la ressource en eau et des services connexes
- La gestion du projet.

Principales activités du Projet :

Plus spécifiquement, le projet prévoit le financement de : (i) 58 systèmes d'adduction d'eau potable réhabilités ; (ii) 48 nouveaux systèmes d'adduction d'eau potable ; (iii) 6 stations pastorales (SP) réhabilitées et 13 nouvelles stations pastorales alimentées en énergie renouvelable ;(iv) 83 nouvelles latrines institutionnelles construites intégrant les besoins spécifiques de genre et pour les personnes à mobilité réduite.

Zones d'Intervention :

Le projet RRR Eau interviendra dans les wilayas de l'Adrar, du Brakna et du Tagant, réparties en 40 communes. La population de la zone d'intervention du projet est de 577 693 habitants (RGPH 2023).

Effets positifs environnementaux et sociaux potentiels du projet RRR Eau

Globalement, le projet ne générera pas des impacts et risques environnementaux et sociaux majeurs pouvant empêcher sa réalisation. L'importance des principaux impacts et risques négatifs identifiés est estimée mineure pendant toutes les phases du sous-projet. En revanche, les impacts positifs sont d'importance majeure.

Risques et effets environnementaux potentiels du projet

Les principaux risques environnementaux et sociaux :

Les risques climatiques (sécheresses, inondations, vents violents, foudre, vagues de chaleur) pouvant dégrader les infrastructures et/ou diminuer la disponibilité de la ressource ;

- ✓ Les maladies contagieuses ;
- ✓ La recrudescence de la prévalence des IST/VIH-SIDA ;
- ✓ Les actes de malveillance ;
- ✓ Les conflits avec les communautés ;
- ✓ Les VBG et EAS/HS ;
- ✓ La traite des enfants ;
- ✓ Les incendies ;
- ✓ Les accidents et maladies professionnels ;
- ✓ Les accidents de circulation, l'électrisation ou l'électrocution, les maladies professionnelles, la contamination de l'eau potable.

Objectifs du P3P

Le présent Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) vise à conformer le Projet RRR Eau aux exigences de la Banque Africaine de Développement (BAD) qui dispose d'exigences spécifiques en matière d'établissement et de maintien d'un engagement des parties prenantes durant tout le cycle de vie des projets. A cet effet, il répond à de multiples objectifs en vue de parvenir à une gestion concertée, participative et inclusive du projet.

Démarche de réalisation du P3P

La démarche méthodologique du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) se décline en neuf étapes : identification et cartographie des parties prenantes, identification des problématiques nécessitant la participation, analyse des stratégies d'interaction, élaboration de la stratégie de partage des informations, planification de la participation, analyse des besoins en ressources, élaboration de la charte des responsabilités, mécanismes de gestion des plaintes, et proposition d'un plan avec les parties concernées.

Identification et cartographie des parties prenantes

Les parties prenantes sont classées en quatre catégories : affectées, intéressées, vulnérables, et personnel du projet. Les parties affectées comprennent les personnes directement impactées par le projet qui sont celles subissant des impacts physiques ou économiques. Les parties intéressées incluent les entités gouvernementales, les collectivités territoriales, les ONG, les entreprises, les fournisseurs de services, et les médias. Les groupes vulnérables regroupent les personnes touchées de manière disproportionnée, comme les handicapés, les vieillards, les chefs de ménages féminins, etc.... Le personnel du projet inclut l'Unité de coordination du Projet et les experts partenaires.

Stratégies et outils pour les interactions

Les méthodes de consultation comprennent des entrevues individuelles, des groupes de discussion, la distribution de brochures et bulletins d'information, des réunions publiques, et

l'utilisation des médias. Des séances d'information et de consultation ont déjà été réalisées pour recueillir les avis des parties prenantes et intégrer leurs préoccupations dans le processus de gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux.

Partage des informations et gestion des feedbacks

Les informations sur les objectifs, les impacts, le calendrier du projet, et les mesures de mitigation seront communiquées via des réunions publiques, des focus groupes, des entretiens individuels, des médias de masse, des ateliers, et des brochures. Les feedbacks des parties prenantes seront recueillis et traités par l'équipe du projet pour assurer une prise en charge rapide et efficace.

La stratégie de mobilisation des parties prenantes

Le projet RRR Eau vise à intégrer efficacement les perspectives des parties prenantes et notamment les groupes vulnérables dans toutes les phases de sa mise en œuvre. Pour ce faire, il déploie une stratégie complète qui garantit leur participation active et une réponse appropriée à leurs besoins et préoccupations.

Des organisations non gouvernementales (ONG) partenaires sont mobilisées pour soutenir la réalisation du projet. Elles jouent un rôle crucial dans l'identification des groupes vulnérables dans chaque zone ciblée, organisant des séances d'information, de sensibilisation et de collecte des besoins. Cette approche permet une compréhension approfondie des défis auxquels ces groupes sont confrontés.

Les phases ultérieures du projet impliquent la mise en place d'un système de rapportage pour surveiller et rendre compte de la manière dont les questions environnementales et sociales sont abordées. Des rapports trimestriels évaluent la mise en œuvre du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) et partagent les progrès réalisés avec toutes les parties concernées.

En termes de ressources et de responsabilités, l'UCP mobilise les fonds et les compétences techniques nécessaires pour mettre en œuvre le P3P. L'Expert en Sauvegarde Environnementale et Sociale supervise la mise en œuvre du plan, avec le soutien d'autres spécialistes de l'UCP au besoin. Les coordonnées des personnes responsables de répondre aux commentaires sont communiquées aux parties prenantes pour assurer une communication fluide.

Le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) du projet RRR Eau

Le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) du projet RRR Eau vise à recevoir, traiter et répondre aux préoccupations des parties prenantes de manière organisée. Ces parties prenantes comprennent toute personne ou groupe d'individus ayant un intérêt dans les décisions ou activités du projet. Une plainte est définie comme une préoccupation ou réclamation sur une action ou situation affectant directement les intérêts d'un individu et nécessitant une intervention pour rétablir ses droits. Le MGP comprend également des notions telles que la violence, les violences basées sur le genre (VBG), l'exploitation et les abus sexuels (EAS), le harcèlement sexuel, la redevabilité et la rétroaction.

L'approche méthodologique du MGP comprend la consultation des parties prenantes lors de la planification et de la mise en œuvre du projet, avec un accent particulier sur les questions sensibles telles que les VBG et les EAS/HS. Des comités de gestion des plaintes sont mis en place au niveau local et central pour traiter les plaintes de manière efficace et équitable.

Les procédures de traitement des plaintes comprennent le dépôt et l'enregistrement des plaintes, l'accusé de réception, le tri et le traitement, la vérification, la proposition de réponse et l'action, la résolution à l'amiable, et le retour d'information.

Le dépôt des plaintes peut se faire de manière orale, écrite, par téléphone, courrier officiel ou électronique. Les plaintes sont ensuite triées, enregistrées et classées, et une réponse est proposée en fonction de leur nature. Les plaintes sensibles aux VBG/EAS et HS sont traitées de manière spécifique, avec un accent sur la confidentialité et la sécurité. La diffusion du MGP et des messages clés de communication se fait à travers des séances plénières, des réunions dans les villages et des sessions de sensibilisation.

Le suivi-évaluation de la mise en œuvre du MGP comprend la collecte de données sur les plaintes, les enquêtes de satisfaction et le rapportage périodique. Des indicateurs de suivi sont établis pour mesurer l'efficacité du mécanisme, y compris le nombre de plaintes reçues, résolues, le niveau de satisfaction des plaignants, etc. Enfin, le renforcement des capacités se fait à travers l'accès à l'information sur le MGP et des formations pour les différents acteurs impliqués.

En résumé, le MGP du projet RRR Eau vise à fournir un processus transparent et équitable pour traiter les plaintes des parties prenantes, en particulier celles liées aux VBG/EAS et HS, afin d'assurer la durabilité et l'appropriation du projet par la communauté.

Budget du P3P

Le budget pour la mise en œuvre du P3P du projet RRR Eau est évalué à Treize millions cent trente mille (13 130 000) MRU.

Conclusion

Le Plan de Participation des Parties Prenantes constitue l'un des outils indispensables du volet social de la mise en œuvre des projets. Il a été élaboré, suivant une approche participative globale, dans la cadre de la préparation et de la mise en œuvre du Projet RRR Eau sur financement de la Banque Africaine de Développement. Il renferme un mécanisme de gestion des plaintes (MGP). Il s'agit d'un document souple et pratique qui va évoluer en tant que de besoin pour prendre en compte les besoins de la participation des parties prenantes et l'évolution des activités et des parties prenantes dont les actions vont apporter une plus-value à la mise en œuvre et à l'atteinte des objectifs du projet.

SUMMARY

General context and justification

order to sustainably meet the drinking water and sanitation needs of vulnerable populations in a context of climate change, the Mauritanian government has programmed, through financing from the African Development Bank Group the construction of drinking water and sanitation infrastructure to resolve problems of access to drinking water and sanitation in wilayas with low access rates, as part of the project entitled 'Strengthening rural resilience in Mauritania through the management and development of water resources for domestic, productive and ecosystem purposes' - RRR Eau.

The overall financment is EUR 18,907,240, of which EUR 16,800,000 will be financed by the Bank through a loan from the Transition Support Fund, and EUR 2,107,240 is a contribution from the Government of Mauritania. This financing is subject to the development of certain environmental and social safeguard instruments in accordance with the African Development Bank Group's Integrated Safeguards System, including the development of a Stakeholder Participation Plan (P3P) for the Project, recommended by Operational Safeguard 10 "Stakeholder Participation and Information Dissemination", with a view to encouraging the various stakeholders to adhere to the project, and to take their concerns into account at the various stages of the Project.

Project objectives

The RRR Eau project aims to strengthen the resilience of rural populations in a context of climate change through the development of sustainable water supply and sanitation infrastructure and services for various uses in the Brakna, Adrar and Tagant regions of Mauritania.

Project components:

The project is structured around four components:

- Improving access to water for various uses;
- Reducing domestic pollution and health and environmental risks;
- Improved governance of water resources and related services.
- Project management.

Main project activities :

More specifically, the project provides for the financing of: (i) 58 drinking water supply systems rehabilitated; (ii) 48 new drinking water supply systems; (iii) 6 pastoral stations (SP) rehabilitated and 13 new pastoral stations powered by renewable energy;(iv) 83 new institutional latrines built integrating specific gender needs and for people with reduced mobility.

Areas of intervention :

The RRR Eau project will operate in the wilayas of Adrar, Brakna and Tagant, divided into 40 communes. The population of the project area is 577,693 (RGPH 2023).

Potential environmental risks and effects of the project

The main environmental and social risks :

- Climatic risks (droughts, floods, strong winds, lightning, heat waves) that can damage infrastructures and/or reduce the availability of resources;
- Communicable diseases;
- Rising prevalence of STI/HIV/AIDS;

- Malicious acts;
- Conflicts with communities;
- GBV and EAS/HS;
- Child trafficking;
- Fires;
- Occupational accidents and illnesses;
- Traffic accidents, electrification or electrocution, occupational diseases, contamination of drinking water.

P3P objectives

This Stakeholder Participation Plan (P3P) aims to bring the RRR Water Project into line with the requirements of the African Development Bank (AfDB), which has specific requirements for establishing and maintaining stakeholder engagement throughout the project life cycle. To this end, it meets multiple objectives with a view to achieving concerted, participative and inclusive project management.

P3P implementation process

The methodological approach of the Stakeholder Participation Plan (P3P) is broken down into nine stages: identification and mapping of stakeholders, identification of issues requiring participation, analysis of interaction strategies, development of the information-sharing strategy, participation planning, analysis of resource requirements, development of the charter of responsibilities, complaint management mechanisms, and proposal of a plan with the parties concerned.

Stakeholder identification and mapping

Stakeholders are classified into four categories: affected, interested, vulnerable and project personnel. Affected parties include those directly impacted by the project, i.e. those experiencing physical or economic impacts. Interested parties include government bodies, local authorities, NGOs, businesses, service providers and the media. Vulnerable groups include those disproportionately affected, such as the disabled, the elderly, female heads of household, etc.... Project staff includes the Project Coordination Unit and partner experts.

Strategies and tools for interaction

Consultation methods include individual interviews, focus groups, distribution of brochures and newsletters, public meetings, and use of the media. Information and consultation sessions have already been held to gather stakeholder opinions and integrate their concerns into the environmental and social risk and impact management process.

Information sharing and feedback management

Information on the project's objectives, impacts, timetable and mitigation measures will be communicated via public meetings, focus groups, individual interviews, mass media, workshops and brochures. Stakeholder feedback will be collected and processed by the project team to ensure prompt and effective handling.

Stakeholder mobilization strategy

The RRR Water project aims to effectively integrate the perspectives of stakeholders, particularly vulnerable groups, into all phases of its implementation. To achieve this, it deploys a comprehensive strategy that ensures their active participation and an appropriate response to their needs and concerns.

Partner non-governmental organizations (NGOs) are mobilized to support the project. They

play a crucial role in identifying vulnerable groups in each target area, organizing information sessions, raising awareness and gathering needs. This approach provides an in-depth understanding of the challenges faced by these groups.

Later phases of the project involve setting up a reporting system to monitor and account for how environmental and social issues are being addressed. Quarterly reports assess the implementation of the Stakeholder Participation Plan (P3P) and share progress with all stakeholders.

In terms of resources and responsibilities, UCP mobilizes the funds and technical skills needed to implement the P3P. The Environmental and Social Safeguarding Expert oversees the implementation of the plan, with support from other UCP specialists as required. Contact details for those responsible for responding to comments are communicated to stakeholders to ensure smooth communication.

The Complaints Management Mechanism (CMM) of the RRR Water project

The RRR Water project's Complaints Management Mechanism (CMM) aims to receive, address and respond to stakeholders' concerns in an organized manner. Stakeholders include any person or group of individuals with an interest in the project's decisions or activities. A complaint is defined as a concern or claim about an action or situation directly affecting an individual's interests and requiring intervention to restore their rights. The MGP also includes concepts such as violence, gender-based violence (GBV), sexual exploitation and abuse (SEA), sexual harassment, accountability and feedback.

The MGP's methodological approach includes stakeholder consultation during project planning and implementation, with a particular focus on sensitive issues such as GBV and SEA/SAH. Complaints management committees are set up at local and central level to deal with complaints effectively and fairly. Complaints handling procedures include filing and registration of complaints, acknowledgement of receipt, triage and processing, verification, proposed response and action, amicable resolution, and feedback.

Complaints can be lodged orally, in writing, by telephone, by official mail or by e-mail. Complaints are then sorted, recorded and classified, and a response is proposed according to their nature. Complaints sensitive to GBV/EAS and HS are dealt with specifically, with the emphasis on confidentiality and security. The MGP and key communication messages are disseminated through plenary sessions, village meetings and awareness-raising sessions.

Monitoring and evaluation of the PGM's implementation includes data collection on complaints, satisfaction surveys and periodic reporting. Monitoring indicators are established to measure the effectiveness of the mechanism, including the number of complaints received and resolved, the level of satisfaction of complainants, and so on. Finally, capacity building is achieved through access to information on the MGP and training for the various players involved.

In summary, the RRR Water project's MGP aims to provide a transparent and fair process for dealing with stakeholder complaints, particularly those related to GBV/ASE and HS, in order to ensure the sustainability and community ownership of the project.

P3P budget

The budget for the implementation of the P3P of the RRR Water project is estimated at Thirteen million one hundred and thirty thousand (13,130,000) MRU.

Conclusion

The Stakeholder Participation Plan is one of the essential tools for the social component of project implementation. It was drawn up, following a comprehensive participatory approach, as part of the preparation and implementation of the RRR Water Project financed by the

African Development Bank. It includes a Complaints Management Mechanism (CMM). It is a flexible and practical document that will evolve as necessary to take into account the needs of stakeholder participation and the evolution of activities and stakeholders whose actions will bring added value to the implementation and achievement of the project's objectives.

ملخص

السياق العام والمبررات

من أجل تلبية احتياجات السكان من مياه الشرب والصرف الصحي بشكل مستدام في سياق تغير المناخ، برمجت الحكومة الموريتانية، من خلال تمويل من مجموعة البنك الأفريقي للتنمية بناء بنية تحتية لمياه الشرب والصرف الصحي لحل مشاكل الحصول على مياه الشرب والصرف الصحي في الولايات ذات معدلات الولوج المنخفضة، وذلك في إطار مشروع "تعزيز القدرة - على الصمود الريفي في موريتانيا من خلال إدارة وتنمية الموارد المائية للأغراض المنزلية والإنتاجية والنظام البيئي RRR Eau.

ويبلغ التمويل الإجمالي 18,907,240 يورو، منها 16,800,000 يورو يمولها البنك من خلال قرض من صندوق دعم الانتقال، و2,107,240 يورو مساهمة من حكومة موريتانيا. ويخضع هذا التمويل لوضع بعض أدوات الضمانات البيئية والاجتماعية وفقاً لنظام الضمانات المتكاملة لمجموعة بنك التنمية الأفريقي، بما في ذلك وضع خطة مشاركة أصحاب المصلحة في المشروع، الموصى بها في الضمانة التشغيلية 10 "مشاركة أصحاب المصلحة ونشر المعلومات"، بهدف تعزيز مشاركة مختلف أصحاب المصلحة في المشروع وضمان مراعاة شواغلهم في مختلف مراحل المشروع.

ويبلغ التمويل الإجمالي 18 907 240 يورو، منها 16 800 000 يورو سيمولها البنك من خلال قرض من صندوق دعم الانتقال و240 2107 يورو مساهمة من حكومة موريتانيا. ويخضع هذا التمويل لوضع بعض أدوات الضمانات البيئية والاجتماعية وفقاً لنظام الضمانات المتكاملة لمجموعة بنك التنمية الأفريقي، بما في ذلك وضع خطة مشاركة أصحاب المصلحة في المشروع، الموصى بها في الضمانة التشغيلية 10 "مشاركة أصحاب المصلحة ونشر المعلومات"، بهدف تعزيز مشاركة مختلف أصحاب المصلحة في المشروع وضمان مراعاة شواغلهم في مختلف مراحل المشروع.

أهداف المشروع

يهدف هذا لمشروع إلى تعزيز قدرة سكان الريف على الصمود في سياق تغير المناخ من خلال تطوير بنية تحتية مستدامة لإمدادات المياه والصرف الصحي وخدمات الصرف الصحي لمختلف الاستخدامات في مناطق البراكنة وأدرار وتكانت في موريتانيا.

مكونات المشروع

- يتمحور المشروع حول أربعة مكونات
- تحسين الوصول إلى المياه لمختلف الاستخدامات -
- الحد من التلوث المنزلي والمخاطر الصحية والبيئية -
- تحسين إدارة الموارد المائية والخدمات ذات الصلة -
- إدارة المشروع -

: أنشطة المشروع الرئيسية

ينص المشروع بشكل أكثر تحديداً على تمويل: (1) إعادة تأهيل 58 نظاماً للإمداد بمياه الشرب؛ (2) 48 نظاماً جديداً للإمداد بمياه الشرب؛ (3) إعادة تأهيل 6 محطات رعوية وتزويد 13 محطة رعوية جديدة بالطاقة المتجددة؛ (4) بناء 83 مرحاضاً مؤسسياً جديداً تدمج الاحتياجات الخاصة بالجنسين والأشخاص ذوي القدرة المحدودة على الحركة.

: مناطق التدخل

في ولايات أدرار والبراكنة وتكانت، مقسمة إلى 40 بلدية. يبلغ عدد سكان منطقة المشروع RRR Eau سيعمل مشروع (RGPH 2023) 577,693 نسمة.

الآثار البيئية والاجتماعية الإيجابية المحتملة لمشروع الري والصرف الصحي

بشكل عام، لن تترتب على المشروع آثار ومخاطر بيئية واجتماعية كبيرة يمكن أن تحول دون تنفيذه. وتقدر أهمية الآثار والمخاطر السلبية الرئيسية التي تم تحديدها بأنها طفيفة خلال جميع مراحل المشروع الفرعي. ومن ناحية أخرى، فإن الآثار الإيجابية ذات أهمية كبيرة.

المخاطر والآثار البيئية المحتملة للمشروع

- : المخاطر البيئية والاجتماعية الرئيسية
- المخاطر المناخية (الجفاف، والفيضانات، والرياح القوية، والصواعق، وموجات الحر) التي يمكن أن تلحق الضرر بالبنية التحتية و/أو تقلل من توافر الموارد
- الأمراض المعدية
- زيادة انتشار الأمراض المنقولة جنسياً/فيروس نقص المناعة البشرية/الإيدز
- الأعمال الخبيثة
- النزاعات مع المجتمعات المحلية
- العنف القائم على أساس النوع الاجتماعي والعنف القائم على النوع الاجتماعي/الجنسي
- الاتجار بالأطفال
- الحرائق
- الحوادث والأمراض المهنية
- حوادث المرور والكهرباء أو الصعق بالكهرباء والأمراض المهنية وتلوث مياه الشرب

أهداف خطة مشاركة أصحاب المصلحة

تهدف خطة مشاركة أصحاب المصلحة هذه إلى جعل المشروع متماشياً مع متطلبات بنك التنمية الأفريقي الذي لديه متطلبات محددة لإنشاء والحفاظ على مشاركة أصحاب المصلحة طوال دورة حياة المشروع. ولتحقيق هذه الغاية، فإنه يلبي أهدافاً متعددة بهدف تحقيق إدارة متضافرة وتشاركية وشاملة للمشروع

P3P نهج تنفيذ

ينقسم النهج المنهجي لخطة مشاركة أصحاب المصلحة إلى تسع مراحل: تحديد أصحاب المصلحة ورسم خرائط لهم، وتحديد القضايا التي تتطلب المشاركة، وتحليل استراتيجيات التفاعل، ووضع استراتيجيات لتبادل المعلومات، وتخطيط المشاركة، وتحليل متطلبات الموارد، ووضع ميثاق للمسؤوليات، وآليات إدارة الشكاوى، واقتراح خطة مع الأطراف المعنية

تحديد أصحاب المصلحة ورسم الخرائط

يتم تصنيف أصحاب المصلحة إلى أربع فئات: المتضررون والمهتمون والمعرضون للخطر وموظفو المشروع. وتشمل الأطراف المتضررة الأطراف المتأثرة مباشرة بالمشروع، أي تلك التي تعاني من آثار مادية أو اقتصادية. وتشمل الأطراف المهتمة الهيئات الحكومية والسلطات المحلية والمنظمات غير الحكومية والشركات ومقدمي الخدمات ووسائل الإعلام. تشمل الفئات المستضعفة الفئات المتأثرة بشكل غير متناسب، مثل المعاقين وكبار السن وربات الأسر المعيشية وغيرها.... يشمل موظفو المشروع وحدة تنسيق المشروع والخبراء الشركاء

استراتيجيات وأدوات التفاعل

تشمل أساليب التشاور المقابلات الفردية ومجموعات التركيز وتوزيع الكتيبات والنشرات الإخبارية والاجتماعات العامة واستخدام وسائل الإعلام. وقد عُقدت بالفعل جلسات إعلامية وتشاركية لجمع آراء أصحاب المصلحة وإدراج مخاوفهم في عملية إدارة المخاطر البيئية والاجتماعية وإدارة الأثر

مشاركة المعلومات وإدارة التغذية الراجعة

سيتم إبلاغ المعلومات عن أهداف المشروع وآثاره وجدوله الزمني وتدابير التخفيف من آثاره من خلال الاجتماعات العامة ومجموعات التركيز والمقابلات الفردية ووسائل الإعلام وورش العمل والكتيبات. سيتم جمع ملاحظات أصحاب المصلحة ومعالجتها من قبل فريق المشروع لضمان اتخاذ إجراءات سريعة وفعالة

استراتيجية إشراك أصحاب المصلحة

يهدف المشروع إلى إدماج وجهات نظر أصحاب المصلحة، ولا سيما الفئات الضعيفة، بشكل فعال في جميع مراحل تنفيذه. وللقيام بذلك، فإنه ينشر استراتيجية شاملة تضمن مشاركتهم الفعالة والاستجابة المناسبة لاحتياجاتهم واهتماماتهم تتم تعبئة الشركاء من المنظمات غير الحكومية لدعم المشروع. وتلعب هذه المنظمات دوراً حاسماً في تحديد الفئات المستضعفة في كل منطقة مستهدفة، وتنظيم جلسات إعلامية وتوعوية وجمع المعلومات عن الاحتياجات. يوفر هذا النهج فهماً متعمقاً للتحديات التي تواجهها هذه المجموعات

وتتضمن المراحل اللاحقة من المشروع إنشاء نظام للإبلاغ لرصد كيفية معالجة القضايا البيئية والاجتماعية وحصرها. وتقوم التقارير الفصلية بتقييم تنفيذ خطة مشاركة أصحاب المصلحة ومشاركة التقدم المحرز مع جميع أصحاب المصلحة

وفيما يتعلق بالموارد والمسؤوليات، تقوم وحدة تنسيق السياسات بتعبئة الأموال والمهارات الفنية اللازمة لتنفيذ خطة مشاركة أصحاب المصلحة. يشرف خبير الضمانات البيئية والاجتماعية على تنفيذ الخطة، بدعم من متخصصين آخرين في وحدة تنسيق المشروع حسب الحاجة. يتم توفير تفاصيل الاتصال بالمسؤولين عن الرد على التعليقات لأصحاب المصلحة لضمان التواصل السلس.

الخاصة بمشروع الاستجابة السريعة للمياه آلية إدارة الشكاوى

إلى تلقي شكاوى أصحاب المصلحة ومعالجتها والرد عليها بطريقة منظمة. ويشمل تهدف آلية إدارة الشكاوى الخاصة بالمشروع أصحاب المصلحة أي شخص أو مجموعة من الأفراد الذين لهم مصلحة في قرارات أو أنشطة المشروع. يتم تعريف الشكاوى على أنها قلق أو مطالبة بشأن إجراء أو موقف يؤثر مباشرة على مصالح الفرد ويتطلب التدخل لاستعادة حقوقه. كما تتضمن الخطة الاستراتيجية الجنسانية الكبرى مفاهيم مثل العنف، والعنف القائم على النوع الاجتماعي، والاستغلال والاعتداء الجنسي، والتحرش الجنسي، والمساءلة والملاحظات

ويشمل النهج المنهجي لخطة الرصد والإبلاغ عن المخاطر الجنسية التشاور مع أصحاب المصلحة أثناء تخطيط المشروع وتنفيذه، مع التركيز بشكل خاص على القضايا الحساسة مثل العنف القائم على النوع الاجتماعي والاستغلال الجنسي والاستغلال الجنسي/التحرش الجنسي. يتم إنشاء لجان إدارة الشكاوى على المستويين المحلي والمركزي للتعامل مع الشكاوى بفعالية وإنصاف. وتشمل إجراءات التعامل مع الشكاوى تقديم الشكاوى وتسجيلها، والإقرار باستلامها، وفرز الشكاوى ومعالجتها، والتحقق منها، واقتراح الرد عليها واتخاذ إجراءات بشأنها، وحلها ودباً، والتغذية الراجعة

يمكن تقديم الشكاوى شفهيًا أو خطيًا أو هاتفياً أو برسالة رسمية أو بالبريد الإلكتروني. يتم بعد ذلك فرز الشكاوى وتسجيلها وحفظها، ويُقترح الرد عليها وفقاً لطبيعتها. يتم التعامل مع الشكاوى الحساسة المتعلقة بالعنف القائم على النوع الاجتماعي/العنف القائم على النوع الاجتماعي/المساعدة الاجتماعية والإجراءات الوقائية بطريقة محددة، مع التركيز على السرية والأمان. يتم نشر آلية التوجيه العام ورسائل التواصل الرئيسية من خلال الجلسات العامة والاجتماعات القروية وجلسات التوعية

ويشمل رصد وتقييم تنفيذ آلية الحوكمة وتقييمها جمع البيانات المتعلقة بالشكاوى واستطلاعات الرأي وإعداد التقارير الدورية. يتم وضع مؤشرات الرصد لقياس فعالية الآلية، بما في ذلك عدد الشكاوى التي تم تلقيها وحلها، ومستوى رضا أصحاب الشكاوى، وما إلى ذلك. وأخيراً، يتم تحقيق بناء القدرات من خلال الوصول إلى المعلومات المتعلقة بآلية تقديم الشكاوى الجماعية وتدريب مختلف الجهات الفاعلة المعنية

وخلاصة القول، تهدف آلية معالجة شكاوى أصحاب المصلحة في المشروع إلى توفير عملية شفافة وعادلة للتعامل مع شكاوى أصحاب المصلحة، لا سيما تلك المتعلقة بالعنف القائم على النوع الاجتماعي/المسؤولية الاجتماعية للشركات والشكاوى المتعلقة بالنزاعات الجنسية، وذلك لضمان استدامة المشروع وملكية المجتمع المحلي له

ميزانية P3P

تُقدر ميزانية التنفيذ 13,130,000 أوقية

الخاتمة

تعد خطة مشاركة أصحاب المصلحة إحدى الأدوات الأساسية للمكون الاجتماعي لتنفيذ المشروع. وقد وُضعت الخطة باستخدام نهج تشاركي شامل كجزء من إعداد وتنفيذ مشروع المياه والصرف الصحي الممول من بنك التنمية الأفريقي. وهي تحتوي على آلية إدارة الشكاوى وهي وثيقة مرنة وعملية سوف تتطور حسب الضرورة لمراعاة احتياجات مشاركة أصحاب المصلحة وتطور الأنشطة وأصحاب المصلحة الذين ستضيف أعمالهم قيمة مضافة لتنفيذ وتحقيق أهداف المشروع

1. INTRODUCTION

1.1 CONTEXTE GÉNÉRAL ET JUSTIFICATION

Les orientations stratégiques et politiques ainsi que des investissements ont été consentis pour le développement du secteur de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement en Mauritanie, notamment en milieu rural, toutefois, des disparités persistent toujours. C'est pourquoi l'Etat Mauritanien, principal pourvoyeur de ces services, a, dans sa volonté d'offrir de l'eau potable à tous et pour l'atteinte des ODD, notamment ODD 6 « Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau à l'horizon 2030 », adopté la Stratégie Nationale pour un Accès Durable à l'Eau et à l'Assainissement (SNADEA) à l'horizon 2030 qui constitue désormais le référentiel programmatique en la matière.

C'est dans cadre et pour satisfaire durablement les besoins en eau potable et en assainissement des populations fragiles dans un contexte de changement climatique que le Gouvernement mauritanien, à travers le financement du groupe de la Banque Africaine de Développement, a programmé la réalisation des infrastructures d'eau potable et d'assainissement en vue de résoudre les problèmes d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans des wilayas à faible taux d'accès dans le cadre du projet dénommé "Renforcement de la résilience rurale de la Mauritanie par la gestion et le développement des ressources en eau à des fins domestiques, productives et écosystémiques" - RRR Eau.

Ce projet qui sera financé par la Banque Africaine de Développement (BAD) est placé sous la tutelle technique du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement. Il s'inscrit dans la continuité des financements de la BAD dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement en Mauritanie.

Le projet RRR Eau a pour objectif de renforcer la résilience des populations rurales dans un contexte de changement climatique par le développement d'infrastructures et services durables d'approvisionnement en eau et assainissement pour différents usages dans les régions du Brakna, de l'Adrar et du Tagant en Mauritanie.

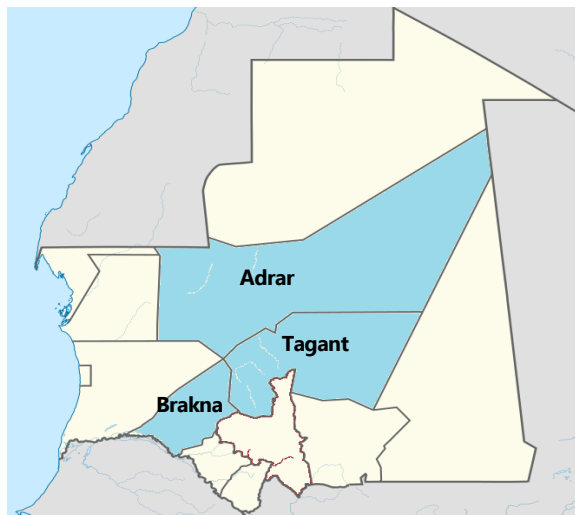


Figure 1 : Carte de la zone d'intervention du projet (en couleur bleue, les 3 wilayas/régions)

Le projet s'articule autour quatre composantes :

- Amélioration de l'accès à l'eau pour divers usages ;
- La diminution de la pollution domestique et les risques de santé et environnementaux ;
- L'Amélioration de la gouvernance de la ressource en eau et des services connexes
- La gestion du projet.

Le projet prévoit le financement de : (i) 58 systèmes d'adduction d'eau potable réhabilités ; (ii) 48 nouveaux systèmes d'adduction d'eau potable ; (iii) 6 stations pastorales (SP) réhabilitées et 13 nouvelles stations pastorales alimentées en énergie renouvelable ;(iv) 83 nouvelles latrines institutionnelles construites intégrant les besoins spécifiques de genre et pour les personnes à mobilité réduite.

Le budget global est de 18 907 240 EUR, dont 16 800 000 EUR seront financés par la Banque à travers un prêt du Fonds de soutien à la transition et 2 107 240 EUR sont une contribution du Gouvernement de Mauritanie.

Ce financement est assujetti à l'élaboration des instruments de sauvegardes environnementale et sociale conformément au Système de sauvegardes intégré du Groupe de la Banque africaine de développement. Il s'agit de la réalisation de NIES et de l'élaboration d'un Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) du Projet.

Dans l'optique d'améliorer la durabilité environnementale et sociale du Projet RRR Eau, de se conformer et aux règles et aux procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets tels que définis par la législation mauritanienne, il s'avère opportun d'élaborer un Plan de Participation des Parties Prenantes(P3P). Cet instrument

est recommandé par la Sauvegarde opérationnelle 10 « Participation des parties prenantes et diffusion d'informations », en vue de favoriser l'adhésion des différentes parties prenantes au projet, et la prise en compte de leurs préoccupations aux différents stades du Projet.

1.2 DESCRIPTION DU PROJET RRR Eau

1.2.1 Objectifs du projet

Le projet (RRR Eau) vise à appuyer le gouvernement pour améliorer la qualité de la desserte en eau potable, l'accès à l'assainissement et de renforcer les capacités de gestion du secteur. En effet, le projet vise à renforcer la résilience des populations rurales dans un contexte de changement climatique par le développement d'infrastructures et services durables d'approvisionnement en eau et assainissement pour différents usages dans les régions du Brakna, de l'Adrar et du Tagant. Il vise également, en agissant sur la situation chronique de stress alimentaire dans ces trois wilayas, à améliorer les conditions de vie des populations, en contribuant significativement à l'atteinte des ODD en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

Le projet, qui sera mis en œuvre par le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement sur une période de 4 ans, permettra de réduire les disparités régionales de couverture dans ces sous-secteurs en contribuant à la satisfaction durable des besoins en eau potable et en assainissement des populations fragiles de la zone d'intervention dans un contexte de changement climatique accru à travers la réalisation d'ouvrages et la pérennité des services d'eau potable et d'assainissement.

1.2.2 Composantes du projet

Le projet est structuré autour de (04) composantes (Tableau 1).

Tableau 1 : Composantes du RRR Eau

Composantes	Activités
Composante A : Amélioration des services d'approvisionnement en eau pour divers usages	58 localités avec système d'AEP renouvelés 48 localités avec un système nouveau. 6 infrastructures d'hydraulique pastorale réhabilitées 13 nouvelles, toutes alimentées par l'énergie renouvelable
Composante B : Diminution de la pollution domestique et des risques de santé et environnementaux	886 localités atteindront la fin de la défécation à l'air libre. 61 sites scolaires et 23 structures de santé auront des nouvelles latrines construites intégrant les besoins spécifiques de genre et pour les personnes à mobilité réduite. Un club d'hygiène pour la pérennisation du service sera mis en place.
Composante C : Amélioration de la gouvernance de la ressource en eau et des services connexes	Le projet prévoit l'élaboration de la nouvelle Stratégie sectorielle et la révision des catalogues de latrines intégrant les questions de genre, Personnes à mobilité réduite et à faible coût. Le projet développera un système national informatique pour intégrer une base de données à jour. L'élaboration d'un Budget programme et Cadres de dépenses à moyen terme est prévue.
Composante D : Gestion du projet	Toutes les activités nécessaires pour garantir une gestion performante du projet

1.3 ZONE D'INTERVENTION

Les activités du Projet RRR Eau couvrent les 3 wilayas (Régions) de l'Adrar, du Brakna et du Tagant. La carte suivante donne la zone d'intervention du projet (ZIP) (Figure 1). Du point de vue géographique, le projet cible 40 communes dans 13 moughataas réparties dans les trois wilayas :

Willaya	Moughataas	Communes
BRAKNA	Aleg, Bababe, Boghe, MaghtaLahjar, M'Bagne, Male	Agchourguit, Aleg, Bouhdida, Chegar, Jelwar, Male, Bababe, El Voura, Haire M'bar, Boghe, Dar El Avia, Dar El Barka, WouldBiom, Djonaba, MagtaLahjar, Ouad Amour, Sangrava, Bagodine, EdebayeHijaj, M'bagne, Niabina
ADRAR	Aoujeft, Atar, Chinguetti, Ouadane	Aoujeft, El Medah, Maaden El Ervane, Nteirguent, Ain EhelTaya, Atar, Choum, Tawaz, Ain Savra, Ouadane
TAGANT	Moudjeria, Tichit, Tidjikja	Nbeike, Soudoud, Lekhcheb, Tichit, Boubacar Ben Amer, El Wahat, Lehsira, Tensigh, Tidjikja

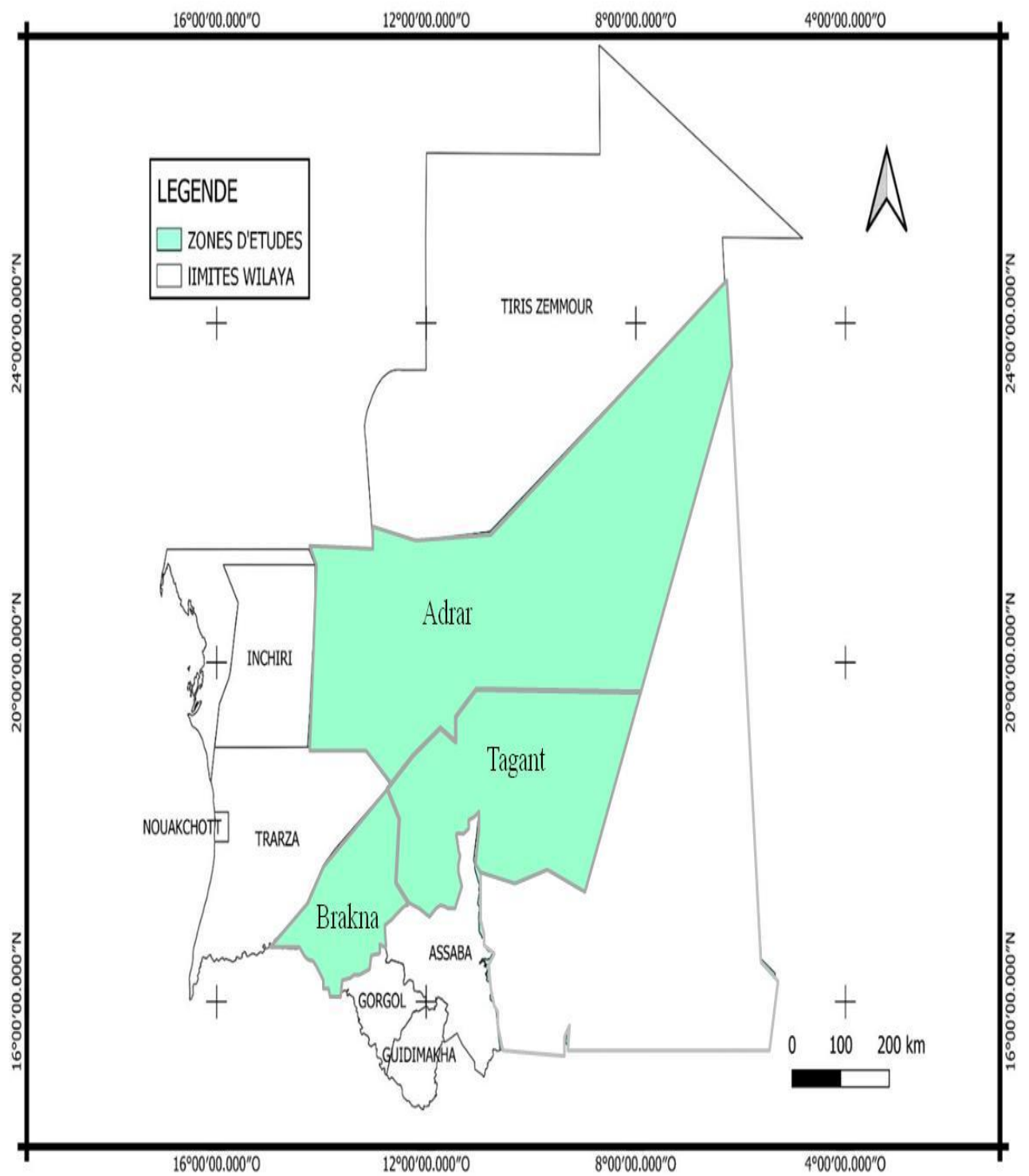


Figure 2: Carte de localisation de la ZIP du RRR Eau

Source : Etude de faisabilité 2022

1.3.1. Données socioéconomiques générales de la ZIP

Démographie

La population de la zone d'intervention du projet est actuellement de 577 693 habitants (RGPH 2023) se répartissant comme ci-après :

Tableau 2 : Evolution 2013-2023 de la population des 3 wilayas

Wilaya	Nombre de localités rurales	Population	
		RGPH 2013	RGPH 2023
Brakna	658	303 753	391 310
Adrar	342	58 753	71 623
Tagant	358	77 604	114 760
Total	1 358	440 110	577 693

Source : ANSADE

Les principales caractéristiques de la population dans la zone d'intervention du projet par groupe d'âge, de sexe, la taille moyenne du ménage et le taux de pauvreté des ménages par wilaya sont présentées ci-après.

Tableau 3 : Caractéristiques essentielles de la population par wilaya

Wilaya	Brakna	Adrar	Tagant
Proportion des jeunes	45%	41%	52%
Taille moyenne du ménage	6,7	5,8	5,7
Taux de pauvreté	41,1%	34,9%	45%
Proportion de femmes	53,7%	51,5%	52,7%

Source : ANSADE

La population de la zone d'intervention du projet est jeune, et les femmes représentent plus de la moitié de la population dans les 3 wilayas. La taille des ménages est d'environ 6 personnes, Elle est nettement plus élevée dans le Brakna. La pauvreté est globalement élevée, notamment dans le Tagant suivi du Brakna puis de l'Adrar.

Activités socio-économiques

Les activités socio-économiques dans la zone d'intervention du projet restent dominées par l'agriculture et l'élevage.

Tableau 4 : Répartition de la population active dans l'agriculture, l'élevage et le commerce par wilaya

Activités	Brakna	Adrar	Tagant
Agriculture	50,42 %	16 %	23 %
Élevage	11,57 %	20 %	29 %
Commerce	12,36 %	18 %	14 %

Dans l'Adrar et le Tagant, l'élevage est l'occupation principale des populations (respectivement 20 et 29%), suivi de l'agriculture et du commerce. Dans le Brakna par contre, c'est l'agriculture qui est la principale activité.

Infrastructures sociales

L'infrastructure sociale dans les 3 wilayas est constituée essentiellement des écoles fondamentales et des structures de santé. Selon les données administratives, la zone d'intervention du projet disposait en 2022 de 620 écoles fondamentales et 162 structures sanitaires.

Tableau 5 : Répartition des écoles fondamentales et des structures de santé des 3 wilayas en 2022

Wilaya	Ecoles fondamentales	Structure de santé
Brakna	335	90
Adrar	121	33
Tagant	164	39
Total	620	162

Source :Etude PNADEA 2022

1.3.2 Consistance des travaux

Le projet RRR Eau prévoit la réalisation de systèmes AEP, de SP et la construction de latrines institutionnelles. Sa mise en œuvre nécessitera essentiellement les équipements suivants au niveau de chaque site :

- Confection et pose de château d'eau métallique tous accessoires compris ;
- Fourniture et pose d'une pompe immergée ;
- Construction de regard de tête de forage et de clôture grillagée pour la protection dudit regard ;
- Construction et raccordement de bornes fontaines à trois (03) têtes de robinets et de branchements privés ;
- Fourniture et pose de canalisations, raccords et de tout appareil d'équipement des canalisations ;
- Réalisation d'une clôture grillagée pour l'ensemble des locaux ;
- Fourniture et pose de panneaux solaires ;
- Construction de local bureau/magasin, de local ;
- Réalisation d'une station photovoltaïque (charpente métallique, clôture grillagée et accessoires) ;
- Travaux divers annexes (maçonnerie, menuiseries ; électricité : éclairage, prises, peinture, etc.)

Les principales activités techniques associées aux différents sous-projets sont présentées dans le tableau 6 suivant.

Tableau 6 : Principales activités du projet

Phases	Activités	Description
Préparation du site et installation de chantier	Libération de l'emprise du sous-projet	Activités de préparation du terrain et le balisage des travaux.
	Installation du chantier	
	Débroussaillage, dessouchage et remblai du site	
Construction	Travaux de génie civil (gros œuvre comme les infrastructures et les superstructures et secondes œuvres telles que la maçonnerie, les enduits, la peinture, la menuiserie, le revêtement et l'étanchéité)	Activités liées au recrutement de prestataires et de personnel de chantier, aux travaux mécanisés de préparation du terrain, fouilles et ouverture des tranchées, fonçage, pose du grillage avertisseur, compactage, remblaiement et forage, construction des bâtis, au transport et à la circulation de la main d'œuvre, de la machinerie et des matériaux, à la présence des travailleurs, rejet d'effluents liquides et de déchets solides
	Travaux de fouilles	
	Travaux de sondage/ foration	
	Travaux d'électricité y compris le raccordement éventuel au réseau électrique	
	Travaux de circuits de fluide (plomberie sanitaire et alimentation en eau potable) Démantèlement des baraques de chantier, évacuation des déchets divers, mise à niveau et nivellement du terrain	
Exploitation	Aménagement paysager (embellissement et divers)	Activités liées à la mise en service permanent des réseaux AEP, des SP et des latrines ainsi qu'aux travaux d'entretiens périodiques de ces infrastructures
	Recrutement et formation des formateurs et du personnel administratif	
	Fonctionnement des différents sites	
	Gestion des sites (déchets résultants des résidus des travaux, maintenances diverses, santé-sécurité)	
Fermeture/ Réhabilitation	Démantèlement des installations techniques	Activités liées au recrutement de prestataires et de personnel de chantier, aux travaux mécanisés de démantèlement, remblaiement, construction des bâtis, au transport et à la circulation de la main d'œuvre, de la machinerie et des matériaux, à la présence des travailleurs, rejet d'effluents liquides et de déchets solides.
	Arrêt des activités	
	Réhabilitation	

1.4 RAPPEL DES PRINCIPAUX RISQUES ET IMPACTS NÉGATIFS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

Les impacts environnementaux et sociaux mis en évidence par les évaluations environnementales et sociales disponibles sont aussi bien positifs que négatifs. Les principaux risques et impacts environnementaux et sociaux que le projet pourrait engendrer sont les suivants :

1.4.1 Enumération des impacts majeurs et modérés

Globalement, le projet ne générera pas des impacts et risques environnementaux et sociaux majeurs pouvant empêcher sa réalisation. L'importance des principaux impacts et risques négatifs identifiés est estimée mineure pendant toutes les phases du sous-projet. En revanche, les impacts positifs sont d'importance majeure.

a. Impacts environnementaux et sociaux positifs

Les impacts environnementaux positifs	Les impacts sociaux positifs
L'amélioration de la qualité de l'air ;	L'amélioration de l'accès à l'eau pour les populations et pour le cheptel ;
L'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES) ;	La création d'emplois temporaires et permanents et la génération de revenus ;
L'amélioration de la qualité du sol ;	Le développement de l'économie locale ;
L'amélioration de la diversité végétale ;	L'amélioration durable des conditions de vie des populations rurales de la zone et l'amélioration des revenus issus de l'élevage.
L'amélioration de la diversité faunique ;	La réduction des maladies hydriques ;
L'amélioration du paysage naturel.	L'amélioration de la santé maternelle et infantile, etc

b. Impacts environnementaux et sociaux négatifs

Les principaux impacts environnementaux négatifs majeurs et moyens	Les principaux impacts sociaux négatifs
La pollution de l'air due aux poussières et aux rejets gazeux ;	Les nuisances sonores émises par les engins ;
La pollution de l'eau et du sol liée au déversement d'huiles, d'hydrocarbures, etc. ;	La perturbation de la circulation routière liée au déplacement des engins ;
La sensibilité des sols à l'érosion et au lessivage liée au déplacement des engins ;	La perte d'activités économiques liée à la fermeture du site ;
La destruction du couvert végétal et d'habitats pour la faune (à dégager pour les forages, etc...) ;	La perte d'emplois due à la fermeture du site ;
La modification du paysage.	La dégradation des conditions de vie des communautés due à la fermeture du site.

1.4.2 Risques majeurs et modérés du sous-projet

Les principaux risques environnementaux et sociaux :

- Les risques climatiques (sécheresses, inondations, vents violents, foudre, vagues de chaleur) pouvant dégrader les infrastructures et/ou diminuer la disponibilité de la ressource ;

- Les maladies contagieuses ;
- La recrudescence de la prévalence des IST/VIH-SIDA ;
- Les actes de malveillance ;
- Les conflits avec les communautés ;
- Les VBG et EAS/HS ;
- La traite des enfants ;
- Les incendies ;
- Les accidents et maladies professionnels ;
- Les accidents de circulation, l'électrisation ou l'électrocution, les maladies professionnelles, la contamination de l'eau potable.

1.5 OBJECTIFS DU P3P

Le présent Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) vise à conformer le Projet RRR Eau aux exigences de la Banque Africaine de Développement (BAD) qui dispose d'exigences spécifiques en matière d'établissement et de maintien d'un engagement des parties prenantes durant tout le cycle de vie des projets. A cet effet, il répond à de multiples objectifs en vue de parvenir à une gestion concertée, participative et inclusive du projet.

L'objectif général du P3P du Projet est d'élaborer une stratégie cohérente et accessible de participation des parties prenantes qui sert de guide pour les consultations régulières du public permettant de contribuer de manière significative à la mise en œuvre réussie des activités.

La préparation du P3P permettra de recueillir, de mettre en exergue relativement au projet et à sa mise en œuvre les intérêts de toutes les parties prenantes, leurs préoccupations et leur influence éventuelle par rapport aux activités du projet. Le but de ce P3P est d'améliorer et de faciliter la prise de décision et de créer une atmosphère de concertation qui implique activement les personnes affectées par le projet et d'autres parties prenantes en temps opportun, et que ces groupes aient suffisamment d'occasions d'exprimer leurs opinions et préoccupations susceptibles d'influencer les décisions de projet.

La Sauvegarde Opérationnelle (SO) 10 de la BAD exige que les « Emprunteurs » consultent les parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet. Elle reconnaît l'importance d'une collaboration ouverte et transparente entre l'Emprunteur et les parties prenantes du projet comme un élément essentiel des bonnes pratiques internationales.

Le processus de participation des parties prenantes comprendra les éléments suivants, tels que décrits plus en détail dans ladite SO : (i) l'identification et l'analyse des parties prenantes ; (ii) la planification de la manière dont la participation des parties prenantes se déroulera ; (iii) la diffusion d'informations ; (iv) la consultation des parties prenantes ; (v) le traitement et la réponse aux plaintes ; et (vi) fournir un retour d'informations aux parties prenantes ; et (vii) un budget suffisant pour la mise en œuvre de toutes les activités de participation des parties prenantes prévues tout au long du cycle de vie du projet. Le P3P s'avère ainsi un outil utile pour gérer les communications entre l'Unité

de Coordination du Projet (UCP) et les différentes parties prenantes au projet.

1.6 MÉTHODOLOGIE

Pour atteindre les objectifs de l'étude, il a été adopté l'approche suivante :

- ✓ Une rencontre de cadrage avec l'équipe de préparation du Projet ;
- ✓ Une consultation avec l'équipe de préparation du Projet ;
- ✓ Une analyse documentaire ;
- ✓ Une revue du Système de sauvegardes intégré (SSI) de la Banque Africaine de Développement ;
- ✓ Des consultations avec les parties prenantes, notamment les populations potentiellement bénéficiaires, les autorités locales et autres personnes ressources.
- ✓ Une synthèse des données collectées
- ✓ La rédaction et l'élaboration du rapport provisoire du P3P et sa soumission au Client.
- ✓ L'intégration et la prise en compte des avis et remarques issus des commentaires et suggestions sur le P3P pour sa finalisation.

2. RESUME DES ACTIVITES DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES DEJA ENTREPRISES

2.1 BREF RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS ANTÉRIEURES DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES

Depuis l'initiation du processus de préparation du Projet RRR Eau, la participation de l'ensemble des parties prenantes a été au centre de l'approche. Ainsi et après les entretiens avec les structures centrales du MHA (DH, DA, DCQE, ...) et du MEDD, différentes catégories de parties prenantes y ont pris part à tous les niveaux (communautaire, communal, départemental/Moughataa, régional,). Il s'agit entre autres des :

- ✓ Rencontres d'information et de consultations avec les autorités administratives et élues locales ;
- ✓ Rencontres avec les directions déconcentrées et/ou techniques de l'Etat ;
- ✓ Consultations communautaires pour l'information, l'identification des impacts et la sensibilisation des populations.

2.2 RÉSUMÉ DES PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS ET ATTENTES DÉCOULANT DES CONSULTATIONS

Dans le cadre de la préparation des instruments de sauvegardes environnementales et sociales, des consultations des parties prenantes ont été organisées du 12 au 25 septembre 2024 dans :

- les 3 wilayas (Adrar, Tagant et Brakna), dans les moughataas (Atar, Tidjikja et Aleg)
- dans les communes (Tawaz, Ain Ehl Taya, Tidjikja, Cheggar et Aghchorguit)
- dans les communautés (Tawaz, Ain Ehl Taya, Beyrella, Bissilyane , Magha m Brahim et Avirnane)

Ces consultations ont concerné pour l'essentiel :

- Les autorités administratives (Wali, Hakems, Conseillers) et élues (Présidents de Régions, Maires, Conseillers);
- Les Directions régionales du : MHA, MEDD, ME, MASEF, MERSE, MS, MASA;
- Les organisations des producteurs (FNEM, GNAP, FAM ; AGPO)
- Les organisations de la société civile locale (ONG locales, groupements et associations de femmes et de jeunes, les Chefs traditionnels.).

La liste détaillée des parties prenantes rencontrées (nom, fonction, contact) par région/wilaya figure en annexe.

Cette approche a facilité le recueil des points de vue et préoccupations des différents acteurs concernés par le projet et aussi la collecte des suggestions et recommandations qu'ils ont formulées.

Les photos, la liste des personnes rencontrées et les comptes rendus des différentes consultations des parties prenantes figurent en annexe du présent rapport de P3P.

Lors des différentes réunions publiques organisées, les parties prenantes ont exprimé leurs préoccupations, craintes, suggestions et recommandations vis-à-vis du projet, notamment ceux en lien avec les thématiques ou points ci-après :

- ✓ Les objectifs du projet et son cadre organisationnel ;
- ✓ Les principales activités (SP, AEP, ...) du projet ;
- ✓ Les principaux impacts et risques environnementaux et sociaux du projet ;
- ✓ Les perceptions des effets positifs et négatifs du projet sur les populations, sur l'environnement, sur le tissu socioéconomique, etc. ;
- ✓ Les attentes de l'ensemble des parties prenantes
- ✓ les canaux de communications t,
- ✓ la gestion des plaintes ;
- ✓ le recrutement des jeunes comme main d'œuvre locale dans le cadre des activités du projet ;
- ✓ la gestion des déchets en général ;
- ✓ les besoins en renforcement de capacités pour le suivi de la mise en œuvre du projet ;
- ✓ Le développement local.

Les consultations ont mis en lumière les perspectives et les besoins variés des parties prenantes. Les principaux enjeux soulevés incluaient la durabilité environnementale, les bénéfices économiques et l'intégration des besoins des communautés locales et ceux des autres parties prenantes. Les parties prenantes ont souligné l'importance d'une communication claire et d'un engagement continu tout au long du cycle de vie du projet pour garantir que leurs préoccupations et suggestions soient prises en compte.

Tableau 7 : Récapitulatif des préoccupations, attentes et suggestions des parties prenantes consultées

PARTIES PRENANTES CONSULTÉES	PRÉOCCUPATIONS	SOLUTIONS RÉPONSES PRÉCONISÉES /SUGGESTIONS
Services publics déconcentrés et les élus (Régions et Communes)	Difficulté pour la circulation de l'information entre les responsables des services techniques ; Insuffisance du personnel formé dans le suivi environnemental et social de projet au niveau des services techniques et des communes ; Insuffisance dans l'implication des services Régionaux et communes lors de la mise en œuvre du projet ; Insuffisance d'équipement en moyen de transports, matériel et mobilier de bureau ; Faible capacité des services et communes pour l'application textes sur la gestion E&S, des produits phytosanitaires, santé, hygiène et sécurité ;	Mettre en place une plateforme pour l'échange d'informations entre l'UCP, les responsables des services techniques, administratifs et les élus; Former ou recycler le personnel des services techniques et administratifs dans le suivi environnemental du projet ; Impliquer les services techniques, administratifs et les élus (Régions, communes) dans la mise en œuvre du projet ; Évaluer les besoins et équiper les services techniques, administratifs et élus en moyens logistiques divers ; Veiller à l'application des textes sur la qualité, santé, hygiène et sécurité ;
Représentantes des ONGs	Manque d'information des communautés dans les sites Non implication des ONG dans la gestion des réclamations et surtout les plaintes sensibles	Contribuer à la mise en œuvre du plan de communication et à l'accompagnement social et la sensibilisation des bénéficiaires Appuyer la mise en place du mécanisme de gestion des plaintes et à la prise en charge/référencement des cas de violences sexuelles (assistance médicale, juridique, psychologique et sociale)

PARTIES PRENANTES CONSULTÉES	PRÉOCCUPATIONS	SOLUTIONS RÉPONSES PRÉCONISÉES /SUGGESTIONS
Organisations Professionnelles d'élevage	Difficulté d'accès aux pâturages à cause du manque d'eau ; Conflit entre éleveurs et agriculteurs à cause de la divagation des animaux ; Difficulté d'accès aux financements pour réaliser des activités génératrices de revenus ;	Diligenter la réalisation des SP et points d'eau dans les zone à potentiel pastoral Mettre en place un mécanisme opérationnel et efficace de résolution des conflits; Faciliter l'accès aux financements pour les AGR;
Représentantes des organisations de femmes	Manque d'appui dans la réalisation des AGR Absence de structures spécifiques aux activités des femmes Difficulté d'accès aux crédits et financements	Appuyer les femmes dans la réalisation des Activités Génératrices de Revenu (AGR); Réaliser des installations au profit des femmes ; Faciliter l'accès des femmes aux financements ;
Organisations des Jeunes	Non-implication des jeunes dans les études et dans la mise en œuvre du projet ; Existence de nombreux jeunes sans emploi dans la zone du projet ; Absence d'infrastructure de sport et de foyer des jeunes ; Absence de formation des jeunes dans la création d'entreprise pastorale et hydraulique.	Impliquer les leaders de la jeunesse pendant la réalisation du projet Exiger le recrutement de la main-d'œuvre locale et mettre en place une commission départementale de suivi du recrutement de la main d'œuvre ; Intégrer le recrutement de la main-d'œuvre locale dans le contrat de l'entreprise ; Réaliser un complexe omnisport et ou des aires de jeux pour les jeunes ; Accompagner les jeunes dans la création d'entreprises (exonération des taxes, crédits, etc.) ;

3. CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

L'objectif de ce chapitre est de donner un aperçu des exigences réglementaires applicables au projet RRR Eau en ce qui a trait à la consultation publique. Le plan de participation des parties prenantes se conformera aux exigences du cadre juridique national mauritanien et aux politiques et exigences de la BAD.

3.1 DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES NATIONALES

Dans le cadre de ce projet, les exigences de la législation mauritanienne en matière de gestion de l'information et la consultation publique figurent principalement dans la loi cadre sur l'environnement 2000-045 et son décret d'application 105-2007 relatif à l'évaluation de l'impact environnemental et social des projets.

Le Décret n°2007-105 modifiant et complétant certaines dispositions du décret 2004-094 du 04 novembre 2004 relatif à l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES), en son Article 17 dispose que « L'information et la participation du public sont assurées pendant l'exécution de l'étude d'impact sur l'environnement, en collaboration avec les organes compétents de la circonscription administrative et de la commune concernée. L'information du public comporte notamment une des réunions de présentation du projet regroupant les autorités locales, les populations, les administrations impliquées, les ONG et autres organisations concernées.

De plus conformément au décret ci-dessus cité, la participation des communautés est requise dans le cadre des évaluations environnementales et sociales en République Islamique de Mauritanie. Cette participation est constatée pendant le cadrage préalable à la validation des Termes de Référence, de la consultation publique conduite durant la réalisation de l'étude et de l'enquête publique. Cependant l'engagement des parties prenantes est requis de la phase de préparation jusqu'à la clôture du projet.

La mise en œuvre du projet RRR Eau se déroulera conformément aux exigences de cette réglementation.

3.2 EXIGENCES DU SYSTÈME DE SAUVEGARDE INTÉGRÉ (SSI) DE LA BAD

En ce qui concerne les politiques et les exigences de la BAD, Le système de sauvegardes intégré (SSI) de la BAD, version 2023 prévoit au sujet des consultations et de participation des parties prenantes dans les documents suivants :

3.2.1 Politique de diffusion et d'accès à l'information

Cette politique a pour objectifs de faciliter la participation des populations locales concernées par les projets financés par le Groupe de la Banque, y compris les organisations non gouvernementales éligibles reconnues par le Groupe de la Banque et les autres organisations communautaires prenantes. A cet effet, elle vise à :

- maximiser la diffusion des informations en possession du Groupe de la Banque et à limiter la liste d'exceptions;
- faciliter l'accès à l'information sur les opérations de la BAD et son partage avec un spectre large de parties prenante ;
- promouvoir la bonne gouvernance, la transparence et la responsabilité ;
- améliorer l'efficacité de la mise en œuvre et mieux coordonner les processus de diffusion de l'information ;
- faire mieux connaître la mission, les stratégies et les activités globales du Groupe de la Banque,
- appuyer le processus consultatif
- renforcer l'harmonisation avec les autres institutions de financement du développement dans le domaine de la diffusion de l'information.

3.2.2 Manuel de consultation et de participation des parties aux opérations de la BAD

Le Manuel de consultation et de participation des parties aux opérations de la BAD précise des directives claires et structurées pour garantir une participation inclusive et efficace des parties prenantes tout au long du cycle de vie des projets financés par la Banque.

Pour la BAD, la participation est essentielle à l'accomplissement de ses objectifs primordiaux de réduction de la pauvreté et de développement durable. La participation des parties prenantes peut améliorer la qualité, l'efficacité et la durabilité des projets de développement et raffermir l'engagement des gouvernements, des bénéficiaires et autres parties prenantes. Le manuel fournit les directives sur lesquelles s'appuyer pour garantir la participation des parties prenantes à travers les éléments clés de ce manuel :

- Identification et engagement précoce des parties prenantes : Le manuel stipule que l'identification et l'engagement des parties prenantes doivent débuter le plus tôt possible dans le processus de développement du projet. Cela permet des consultations significatives et en temps opportun sur la conception du projet, assurant que toutes les parties concernées comprennent les objectifs du projet et peuvent contribuer de manière constructive.
- Consultations appropriées et continues : Il est requis que les consultations soient menées d'une manière culturellement appropriée et sans manipulation ou coercition. Ces consultations doivent être accessibles à toutes les parties prenantes, y compris les groupes vulnérables, et doivent permettre un échange réel d'informations et de points de vue.
- Documentation et transparence : Tout le processus de consultation doit être adéquatement documenté et publié par l'emprunteur. Cela inclut la conservation d'un registre détaillé des interactions, des réponses fournies aux feedbacks des parties prenantes, et des modifications apportées au projet en conséquence de ces interactions.

- Mécanisme de gestion des plaintes : Un mécanisme efficace et accessible de gestion des plaintes est mis en place pour permettre aux parties affectées de soumettre leurs préoccupations et doléances relatives à la performance environnementale et sociale du projet. Ce mécanisme doit être proportionné aux risques et impacts potentiels du projet et permettre une résolution rapide et juste des plaintes.
- Suivi continu et rapports : L'emprunteur doit continuer à impliquer les parties prenantes pendant la mise en œuvre du projet, fournissant des informations régulières sur les progrès, les défis et les impacts du projet. Cela inclut le suivi de la mise en œuvre des engagements pris dans les plans de gestion environnementale et sociale (PGES) et les ajustements nécessaires basés sur les feedbacks des parties prenantes.

3.2.3 Stratégie du groupe de la BAD en matière de genre

La Stratégie du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) en matière de genre, telle qu'exposée dans le document, met en avant un engagement fort envers la promotion de l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes. Les aspects clés de cette stratégie sont :

- Inclusion sociale et égalité des genres : La BAD reconnaît l'importance de l'inclusion sociale et de l'égalité des genres comme fondamentaux pour le développement durable. La stratégie vise à donner à toutes les personnes, et en particulier aux femmes et aux groupes désavantagés, les moyens de participer et de bénéficier du processus de développement. Cela englobe l'amélioration de l'accès aux services essentiels tels que l'éducation, la santé, et les infrastructures, ainsi que la suppression des obstacles à la participation des femmes et d'autres groupes souvent exclus du processus de développement.
- Évaluation des questions de genre pour chaque projet : La BAD effectue une évaluation des questions de genre pour chaque projet financé. Les résultats de ces évaluations sont intégrés dans la conception et le développement des projets pour favoriser une plus grande égalité entre les sexes. Cette approche systématique aide à garantir que les projets ne reproduisent pas les inégalités existantes mais travaillent activement à les réduire.
- Actions spécifiques pour les femmes : La stratégie comprend des mesures spécifiques pour soutenir l'autonomisation économique des femmes, renforcer leur rôle dans la gouvernance, et améliorer leur accès aux ressources et opportunités économiques. Cela est réalisé à travers des formations, le soutien à l'entrepreneuriat féminin, et l'amélioration de la représentation des femmes dans les structures de prise de décision.
- Sensibilisation et éducation : La stratégie inclut également des campagnes de sensibilisation et des programmes éducatifs pour lutter contre les stéréotypes de genre et encourager la scolarisation des filles. Ces initiatives visent à promouvoir une société plus équitable où les femmes et les filles peuvent

réaliser leur plein potentiel sans être limitées par des rôles de genre traditionnels.

3.2.4 Sauvegarde opérationnelle SO1

La Sauvegarde Opérationnelle SO1 de la BAD est essentielle pour intégrer les considérations environnementales et sociales dans les opérations de la Banque, en accordant une attention particulière à la vulnérabilité au changement climatique. Parmi les objectifs spécifiques de la SO1 figure notamment celui « d'assurer la participation des intervenants au cours du processus de consultation afin que les communautés touchées et les parties prenantes aient un accès opportun à l'information concernant les opérations de la Banque, sous des formes appropriées, et qu'elles soient consultées de façon significative sur les questions qui peuvent les toucher ». La SO1 souligne par ailleurs que la consultation des parties prenantes doit être précédée par une diffusion de l'information environnementale et sociale adéquate pour garantir que les participants soient pleinement informés.

La SO1 stipule que l'emprunteur ou le client a la responsabilité de réaliser des consultations adéquates avec les communautés susceptibles d'être affectées par les impacts environnementaux et sociaux, et avec les acteurs locaux, et d'en fournir les preuves. L'emprunteur et le client sont tenus d'obtenir le large soutien des communautés.

Les sources d'information suivantes ont également été utilisées pour préparer ce Plan de participation des parties prenantes (P3P) :

- les résultats de certaines études techniques, sociales et environnementales ;
- les résultats des consultations menées dans le cadre de la préparation du présent rapport;
- les expériences des projets antérieurs.

3.2.5 Sauvegarde opérationnelle SO10

La Sauvegarde Opérationnelle E&S 10 (SO 10) de la BAD se concentre spécifiquement sur la participation des parties prenantes et diffusion de l'information - Cela implique une communication transparente et l'engagement actif des parties prenantes tout au long du projet La mise en œuvre du projet RRR Eau sera conduit conformément à cette SO et l'élaboration du plan de participation des parties prenantes répond entièrement à cette exigence.

3.2.6 Cadre d'engagement de la BAD avec les organisations de la société civile

Le Cadre d'engagement de la BAD avec les organisations de la société civile est détaillé dans leur politique environnementale et sociale, mettant l'accent sur une interaction transparente et inclusive. Le cadre est axé autour des principes suivants :

- Participation intégrale des parties prenantes : La BAD s'assure que toutes les opérations financées impliquent les parties prenantes tout au long du cycle de

vie du projet. Cela commence dès les premières phases du développement du projet et se poursuit de manière à permettre des consultations significatives sur la conception du projet. La nature et la fréquence de cette participation sont proportionnelles à la taille et à l'impact potentiel du projet.

- Consultations appropriées et transparentes : Les consultations avec les parties prenantes doivent être menées de manière ouverte, sans manipulation ni coercition. Les informations fournies doivent être pertinentes, compréhensibles, et distribuées en temps opportun pour permettre une réelle participation. Ce processus vise à garantir que les contributions des parties prenantes sont prises en compte de manière équitable et respectueuse.
- Gestion des plaintes : Un mécanisme de gestion des plaintes est mis en place pour permettre aux parties affectées par les projets de soulever des préoccupations, des questions ou des plaintes. Cela permet de répondre et de gérer ces problématiques efficacement, contribuant à la résolution des conflits et à l'amélioration continue des projets.
- Promotion du développement et avantages pour les communautés locales : La BAD s'engage à promouvoir des avantages de développement pour les communautés affectées par les projets, en prenant en compte les besoins spécifiques des femmes et des groupes vulnérables. Cela comprend l'accès équitable et culturellement approprié aux opportunités offertes par le projet, assurant ainsi que les bénéfices sont partagés de manière inclusive.

Ce cadre d'engagement illustre l'importance que la BAD accorde à une collaboration efficace et respectueuse avec les organisations de la société civile, essentielle pour le succès et la durabilité de ses interventions de développement.

Le tableau 8 présente une analyse comparative des Exigences du SSI de la BAD (SO 10) et la législation environnementale en Mauritanie en matière de participation des parties prenantes.

Tableau 8: Analyse comparative Exigences du SSI de la BAD et Dispositions nationales réglementaires applicables au P3P

Exigences du SSI de la BAD : Sauvegarde Opérationnelle 10	Législation nationale	Commentaire/dispositions à prendre
Participation des parties prenantes : Les emprunteurs assureront la participation des parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet, en commençant cet engagement le plus tôt possible dans le processus de développement du projet et dans un délai permettant des consultations significatives avec les parties prenantes sur la conception du projet. La nature, la portée et la fréquence de la participation des parties prenantes seront proportionnelles à la nature et à l'échelle du projet ainsi qu'à ses risques et impacts potentiels. Concernant le Plan de participation, la SO 10 stipule qu'en consultation avec la Banque, l'Emprunteur élaborera et mettra en œuvre un Plan de participation des parties prenantes (P3P) proportionné à la nature et à l'échelle du projet et à ses risques et impacts potentiels. Une version préliminaire du P3P sera diffusée dès que possible, et avant l'évaluation du projet, et l'Emprunteur sollicitera l'avis des parties prenantes sur le P3P, notamment sur l'identification des parties prenantes et les propositions d'engagement futur. Si le P3P a fait l'objet de modifications importantes, l'Emprunteur communiquera la version mise à jour. Diffusion d'information : L'Emprunteur diffusera les informations relatives au projet pour permettre aux parties prenantes de comprendre les risques et les impacts de l'opération ou du projet, ainsi que les opportunités potentielles. Les informations seront publiées de manière continue, le cas échéant, tout au long du cycle de vie du projet. Mécanisme de gestion des plaintes : L'Emprunteur répondra à temps aux préoccupations et aux doléances des parties affectées par le projet au niveau de la performance environnementale et sociale du projet. A cette fin, l'Emprunteur proposera et mettra en œuvre un mécanisme de gestion des plaintes pour recevoir et faciliter la résolution de ces préoccupations et griefs	Loi n°200-045 du 26 juillet 2000 portant Code Cadre de La l'Environnement, en article 57, exige la consultation des autorités de la commune ou de la Moughataa sur le territoire de laquelle l'installation sera ouverte et le cas échéant, les communes et Moughataa limitrophes et des services ministériels intéressés et - une enquête publique auprès des populations concernées. Le Décret n°2007-105 modifiant et complétant certaines dispositions du décret 2004-094 du 04 novembre 2004 relatif à l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES), en son Article 17 dispose que « L'information et la participation du public sont assurées pendant l'exécution de l'étude d'impact sur l'environnement, en collaboration avec les organes compétents de la circonscription administrative et de la commune concernée. L'information du public comporte notamment : - Une ou plusieurs réunions de présentation du projet regroupant les autorités locales, les populations, les administrations impliquées, les ONGs et autres organisations concernées. - L'ouverture d'un registre accessible aux populations auprès du Hakem territorialement compétent où sont consignées les appréciations, les observations et suggestions formulées par rapport au Projet. La législation nationale ne contient pas de dispositions spécifiques permettant d'établir un MGP spécifique au projet. Cependant, elle contient des dispositions qui permettent aux citoyens de déposer des plaintes et des griefs, mais ces dispositions ne permettent pas l'anonymat.	La législation satisfait partiellement à cette norme de la Banque car cette législation ne précise pas la réalisation d'un plan de participation des parties prenantes. Ce plan sera élaboré par le projet et est susceptible d'être modifié au fur et à mesure selon l'évolution du projet et ses besoins en communication. Par contre, la législation nationale ne met pas l'accent sur la consultation des groupes vulnérables ou défavorisés ainsi que la portée et la fréquence des consultations comme la SO n° 10 La loi nationale satisfait cette exigence de la SO n°10. La législation nationale ne prend pas en compte spécifiquement cette exigence de la SO n°10. Le P3P devra intégrer un Mécanisme de Gestion des Plaintes.

3.3 Cadre institutionnel du P3P

Le cadre institutionnel de la mise en œuvre du P3P du projet RRR Eau repose sur le ministère de l'hydraulique et de l'assainissement, le ministère de l'environnement et du développement durable, ainsi que d'autres acteurs.

3.3.1 Ministère de l'Hydraulique et Assainissement (MHA)

Le MHA définit la politique de développement du secteur de l'Hydraulique et Assainissement et a pour mission générale de concevoir, exécuter, suivre et évaluer les politiques du Gouvernement en la matière. Il est le porteur du projet RRR Eau à travers la Direction de l'Hydraulique et la Direction de l'assainissement.

Dans le cadre de la mise en œuvre du P3P, le MHA assurera la coordination des activités de mise en œuvre des activités ainsi que la bonne application du processus de participation des autres parties prenantes.

Au niveau régional, les Délégations Régionales de l'Hydraulique et Assainissement dans les 3 Wilayas (Adrar, Brakna, Tagant) seront chargées de l'appui technique et du respect de la cohérence des activités avec les politiques au niveau régional.

3.3.2 Ministère de l'Environnement et du Développement durable (MEDD)

Le MEDD est chargé de veiller au respect des principes régissant la politique de l'Environnement et du développement durable tels que définis par la loi N° 2000-045 portant code de l'environnement. Il adopte, seul ou conjointement avec les autres secteurs ministériels concernés (Hydraulique et assainissement, dans le cas du RRR Eau) et propose au Gouvernement les orientations et les mesures nécessaires à cet effet et en suit les résultats. Ce ministère est le garant du respect du processus de participation des parties prenantes dans la mise en œuvre du projet de même que la mise en œuvre des mesures de sauvegarde environnementale et sociale.

Les délégations régionales du MEDD assureront le suivi de proximité du respect des mesures tel que prescrit dans les outils de sauvegarde environnementale et sociale y compris le plan de participation des parties prenantes.

3.3.3 Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation

Comme les autres ministères ci-dessus évoqués, le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation participera à la mise en œuvre du plan de participation des parties prenantes à travers les collectivités locales (Wilayas, Régions, Moughatas et communes). En effet, les collectivités assurent également la gestion environnementale et sociale de même que les infrastructures socio-économiques dont les infrastructures hydrauliques et d'assainissement.

Dans la mise en œuvre du projet RRR Eau, les collectivités pourront contribuer à la mobilisation des bénéficiaires de même qu'à leur sensibilisation pour une meilleure gestion des infrastructures. A cet effet, les collectivités joueront un rôle important dans le déroulement du plan de participation des parties prenantes :

- la lutte antivectorielle et, particulièrement, la désinsectisation sous toutes ses formes;
- la sensibilisation de la population aux problèmes de l'hygiène du milieu ;
- la délivrance des permis d'exploitation et de contrôle des établissements dangereux, insalubres et incommodes ;
- Le drainage et le curage des collecteurs et égouts des eaux usées ;
- le nettoyage, la collecte et l'évacuation des ordures ménagères et immondices.

Il faut tout de même relever la faiblesse des capacités d'intervention (moyens et compétences) et de gestion environnementale et sociale de ces collectivités, notamment en termes de suivi de la mise en œuvre des projets qui s'exécutent sur leur territoire.

3.3.4 Unité de Coordination du projet

Elle assure l'implémentation de l'ensemble des activités du projet et de ce fait la mise en œuvre des mesures de sauvegarde environnementale et sociale dont le plan de participation des parties prenantes. Elle veillera à la conduite des évaluations environnementales et sociales spécifiques des sous projets et veillera à la mise à jour régulière des outils de sauvegarde environnementale et la participation de l'ensemble des acteurs à la mise en œuvre du projet.

4. DEMARCHE DE REALISATION DU P3P

Le P3P a été réalisé suivant une démarche méthodologique déclinée en plusieurs étapes :

- ✓ Identification et cartographie des parties prenantes ;
- ✓ Identification des problématiques et activités qui nécessitent la participation tout le long du cycle du projet ;
- ✓ Analyse des stratégies, méthodes, approches et outils pour les interactions ;
- ✓ Elaboration de la stratégie de partage des informations ;
- ✓ Elaboration du planning de la participation le long du cycle du projet ;
- ✓ Analyse des besoins en ressources ;
- ✓ Elaboration de la charte des responsabilités de mise en œuvre ;
- ✓ Elaboration de façon participative le/les mécanismes de gestion des plaintes ;
- ✓ Proposition d'un Plan avec les parties concernées.

4.1 Identification et cartographie des parties prenantes

L'objet de l'identification des parties prenantes est de déterminer les organisations et les personnes susceptibles d'être directement ou indirectement affectées (de façon positive ou négative) ou d'avoir un intérêt dans le Projet afin de définir un canal spécifique, prévoir une thématique /des thématiques spécifiques et la procédure adaptée pour échanger sur le projet. L'identification des parties prenantes est une démarche nécessitant des revues et mises à jour régulières.

Afin d'élaborer un Plan efficace, l'identification de parties prenantes a été faite en prenant en compte leur intérêt par rapport au projet, besoin de participation, niveau de vulnérabilité, attentes en termes de participation et priorités.

Les parties prenantes du RRR Eau ont été identifiées et ont été regroupées sous les quatre catégories suivantes :

- *Les parties affectées ;*
- *Les parties prenantes intéressées ;*
- *Les groupes vulnérables ;*
- *Le personnel du projet ;*

4.1.1 Les parties prenantes affectées

Personnes, groupes et autres entités dans la zone du projet qui sont directement impactées (effectivement ou potentiellement, positivement ou négativement) par le projet et / ou qui ont été identifiées comme les plus susceptibles d'être affectées par le projet et qui doivent être étroitement impliquées dans l'identification des impacts et de leur importance, ainsi que dans la prise de décision sur les mesures d'atténuation et de gestion.

Cette catégorie concerne les parties prenantes directement affectées par le projet, que ce soit du fait de l'acquisition involontaire de terres sur les emprises du projet, ou les effets environnementaux et sociaux tels que les pollutions et nuisances, ou encore les

effets sociaux et économiques négatifs y compris les risques pour la santé et la sécurité induits tout au long de la mise en œuvre du Projet RRR Eau.

La catégorie, des parties prenantes directement ou indirectement affectées, qui a été identifiée est :

- ✓ Les communautés bénéficiaires, riveraines aux différents sites, qui, durant les travaux et au-delà, seront exposées à des risques environnementaux et sociaux y compris des risques d'accident.

4.1.2 Les parties prenantes intéressées

Individus / groupes / entités qui pourraient ne pas ressentir directement les impacts du Projet mais qui considèrent ou perçoivent leurs intérêts comme étant affectés par le Projet et / ou qui pourraient affecter le projet et le processus de sa mise en œuvre d'une manière ou d'une autre.

Elles incluent toutes les entités et communautés impliquées et indirectement affectées, notamment :

- ✓ Les entités gouvernementales, y compris les services techniques régionaux et l'administration territoriale et autres entités qui assurent le contrôle de l'utilisation des ressources naturelles et la protection de l'environnement, la santé et la sécurité des communautés, le bien-être humain, la protection sociale et l'emploi, etc. ;
- ✓ Les collectivités territoriales, les communautés riveraines, et les populations riveraines des zones de travaux qui peuvent bénéficier d'opportunités de travail, d'emploi et de formation découlant du projet, et de l'amélioration du cadre de vie dans les zones desservies par le RRR Eau ;
- ✓ Les organisations de la société civile (ONG et OCB) et les chefferies locales qui poursuivent des intérêts environnementaux et socio-économiques ainsi que la médiation et la protection des droits des communautés et peuvent devenir des partenaires du projet dans la réalisation du Projet ;
- ✓ Les entreprises et fournisseurs de services, de biens et de matériaux qui seront impliqués ou intéressés par les travaux de manière plus large ;
- ✓ Les Partenaires techniques : le projet s'attachera également des services de partenaires techniques sur les questions de conseil et d'assistance technique.
- ✓ Et les médias.

4.1.3 Les groupes vulnérables

Personnes susceptibles d'être touchées de manière disproportionnée ou davantage défavorisées par le projet par rapport à d'autres groupes en raison de leur vulnérabilité et cela peut nécessiter des efforts spéciaux d'engagement pour assurer leur représentation égale dans le processus de consultation et de prise de décision associé

au projet.

L'un des enjeux du P3P est d'identifier les parties susceptibles d'être affectées de manière différenciée par le projet (les personnes ou les groupes) eu égard à leur situation particulière, pouvant les défavoriser ou les rendre vulnérables.

Le P3P sera l'occasion de mettre en place un processus participatif et inclusif qui permet d'identifier les préoccupations ou priorités en ce qui concerne les impacts du projet, les mécanismes d'atténuation, les avantages, et qui peuvent nécessiter des formes différentes ou distinctes d'engagement. Les groupes considérés comme vulnérables sont :

- ✓ Les personnes vivant avec handicaps (physiques ou mentaux),
- ✓ Les vieillards, particulièrement quand ils vivent seuls,
- ✓ Les ménages dont les chefs sont des femmes,
- ✓ Les ménages dont le chef de famille est sans ressources ou quasiment sans ressources,
- ✓ Les personnes victimes de Violences Basées sur le Genre (VBG),
- ✓ Les personnes appartenant à certaines minorités ethniques, culturelles ou religieuses, et
- ✓ Les veuves et orphelins.

En effet, il est fréquent de constater que les femmes, les jeunes et autres catégories vulnérables ayant des besoins spécifiques sont sous représentées dans les assemblées et autres réunions où des questions qui les concernent sont discutées. Les raisons de leur absence sont particulièrement liées au mauvais choix des horaires, des formats ou des lieux qui ne prennent pas en compte leur calendrier journalier, leurs situations ou contraintes physiques ou sociales. C'est ainsi que dans le cadre de la mise en œuvre du Projet RRR Eau, des dispositions particulières seront prises pour permettre à tous les acteurs de prendre part aux rencontres organisées et à la mise en œuvre des activités envisagées.

4.1.4 Le personnel du projet

L'Unité de Coordination du Projet (UCP) aura pour mission d'organiser et de gérer la consultation des parties prenantes et traiter les réclamations dans le cadre de la mise en œuvre du projet à travers la mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes et griefs. Pour cela, l'UCP s'appuiera sur l'Expert en Sauvegarde Environnementale et Sociale (ESE) et les Experts des ONG partenaires dans chaque Wilaya. Il est important que le personnel du projet soit inclus dans les processus de consultation et d'engagement pour mieux communiquer sur :

- Les activités du projet ;
- Les impacts du projet ;
- Les dispositions prises pour sécuriser la population ;
- Les politiques et procédures de recrutement des entreprises ;
- Les procédures de santé et de sécurité des travailleurs ;
- Les procédures de recrutement de la main d'œuvre locale.

4.2 Identification des problématiques et activités qui nécessitent la participation tout le long du cycle du projet

Les objectifs, les activités, les risques et impacts potentiels du projet, ainsi que les mesures de mitigation applicables, seront expliqués en détail aux parties prenantes et leurs avis, préoccupations et attentes recueillis et pris en compte dans la mesure du possible lors de la mise en œuvre des instruments de sauvegarde environnementale et sociale notamment les Notices d'Impacts Environnemental et Social (NIES) et les Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES).

Le RRR Eau interviendra sur la base d'une démarche inclusive et participative conduite durant tout le long du cycle du projet, dans le but de construire autour des parties prenantes, une adhésion et un engagement effectifs et efficaces pour l'évaluation et la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet.

Sans être exhaustif, le processus d'information, de consultation et de participation des parties prenantes comprendra les activités suivantes :

- Identification et analyse des parties prenantes ;
- Planification de la stratégie de consultation et de participation des parties prenantes ;
- Stratégie de diffusion de l'information ;
- Organisation des séances de consultation et de participation des parties prenantes ;
- Élaboration d'un Mécanisme de gestion des plaintes ;
- Stratégie de la rétroactivité (retour de l'information aux parties prenantes).

Le présent Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) précisera les modalités de planification et d'exécution du processus de consultation et participation des parties prenantes concernées par le projet. A cette étape de la préparation du RRR Eau et dans le cadre du présent P3P, il est important de noter que certaines activités de consultation et de participation des parties prenantes sont déjà engagées et d'autres seront déroulées au cours de la mise en œuvre.

4.3 Analyse des stratégies, méthodes, approches et outils pour les interactions

Un comité de pilotage sera mis en place dans le cadre de la préparation du projet et des outils et instruments afférents. Il est présidé par un représentant du Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA) et est composé des représentants des structures suivantes : la Direction de l'Hydraulique, la Direction de l'Assainissement, l'Unité de Coordination du Projet (UCP), la DECE /MEDD), le Représentant du Ministère de l'Economie et des Finances et d'autres structures. Ces structures et l'Unité de Coordination du Projet (UCP) constituent les acteurs institutionnels qui vont jouer un rôle clé dans la mise en œuvre dudit projet. Chaque acteur contribue par les informations sur son secteur ce qui le prépare à jouer un rôle actif lors de sa mise en œuvre.

Les méthodes de consultation appropriées pour chaque groupe de parties prenantes pendant la durée du projet comprennent :

- ☞ Des entrevues individuelles ;
- ☞ Des ateliers / groupes de discussion ;
- ☞ Distribution de brochures et de bulletins d'information ;

- ☞ Des réunions publiques ; et
- ☞ Journaux / magazines / radio.

De façon globale, l'engagement est directement proportionnel à l'impact et à l'influence, et à mesure que l'impact d'un projet sur un groupe de parties prenantes augmente ou que l'influence d'un acteur particulier augmente. Les engagements de toutes les parties prenantes seront pris en compte afin de mieux répondre aux attentes des acteurs autour du projet. Toutefois, dans le cadre de la préparation du P3P, des séances d'information et de consultation des parties prenantes ont été réalisées du 12 au 25 septembre 2024 en Adrar, au Tagant et au Brakna et dont les comptes-rendus sont présentés en annexe.

4.4 Elaboration de la stratégie de partage des informations

Les différents acteurs seront mis à contribution pour informer et sensibiliser les populations des zones concernées sur les risques et impacts potentiels du projet. Les services techniques déconcentrés seront également impliqués pour l'exécution des activités de renforcement de capacités des parties prenantes du projet. Les organisations de la société civile, les ONG et associations aussi bien locales que nationales seront fortement mis à contribution pour informer, sensibiliser et former les PAPs sur la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet.

Dans ce sens, des réunions publiques, des discussions de groupes, des entretiens individuels et des ateliers d'information et de sensibilisation seront régulièrement organisés pour recueillir les avis et préoccupations des parties prenantes, principalement celle potentiellement affectées sur la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels des activités du projet. Ces activités seront sous la responsabilité du spécialiste en charge des aspects environnementaux et sociaux de l'UCP appuyés par la DECE et les ONG partenaires sur le terrain.

Les principales méthodes qui pourraient être utilisées pour l'engagement des parties prenantes dans le contexte du projet sont énumérées dans la section suivante.

4.4.1 Brève description des informations à communiquer

L'UCP va communiquer les informations suivantes aux différentes parties prenantes :

- Les objectifs du Projet et sa zone d'intervention ;
- Les impacts économiques et de développement ;
- Le calendrier du projet ;
- Les impacts négatifs sur l'environnement et les mesures de mitigations prévues ;
- Les effets bénéfiques du Projet du point de vue social ;
- Le mécanisme de gestion des plaintes ;
- L'engagement des populations riveraines.

4.4.2 Formats et modes de communication du projet

La communication sur le RRR Eau sera axée sur les canaux suivants :

4.4.2.1 Les assemblées avec les communautés

Il s'agit en général de consultations publiques formelles au sein de chaque communauté, présidées par l'autorité locale, sanctionnées par un compte rendu dûment rédigé. L'inconvénient de ce type de réunions est que, seules les personnes les plus influentes exprimeront librement ou facilement leurs opinions et, par conséquent ne constituent pas une voie de consultation appropriée.

4.4.2.2 Les focus groupes

Il s'agit d'une méthode très utile pour obtenir les opinions d'un groupe de personnes sur certaines questions spécifiques. Ces rencontres ciblent en général les personnes intéressées par les mêmes questions (par exemple l'assistance aux groupes vulnérables, ou l'emploi des femmes...). Ces groupes de discussion peuvent être établis par catégorie d'âge, par sexe, par type d'activité, etc.

Il s'agit d'une méthode très utile pour obtenir les opinions d'un groupe de personnes sur certaines questions spécifiques. En organisant des groupes de discussion, il est important de s'assurer (i) que toutes les opinions divergentes sont exprimées ; (ii) la discussion est centrée sur la question à discuter ; et (iii) conclure avec des propositions concrètes faites et les prochaines étapes s'il y a lieu.

4.4.2.3 Les entretiens individuels

Cette approche cible en particulier les autorités locales, les élus locaux, les responsables des ONG, les chefs traditionnels, les leaders d'opinion, etc. Cette méthode est un excellent moyen d'implication de ces acteurs. Il est important d'établir des attentes avec l'interlocuteur sur la façon dont l'information sera utilisée et la possibilité d'autres personnes à consulter, donc personne n'est déçue si toutes ses idées ne sont pas reflétées.

4.4.2.4 Les médias de masse

Les médias de masse (radios, télévisions, sites web) offrent des possibilités de diffusion de l'information sur une large échelle, à travers des communiqués de presse ; des reportages sur le projet ; des campagnes de lancement, des entrevues avec la direction du Projet ; des visites de sites organisées ; etc.

4.4.2.5 Les ateliers

La tenue des ateliers rassemblant diverses parties prenantes est un outil permettant de partager des informations sur le projet, établir un consensus et favoriser l'engagement des différents acteurs concernés. Des ateliers de validation de documents et d'instruments produits peuvent être des voies où les parties prenantes concernées aux niveaux local, régional et national sont impliquées.

4.4.2.6 Brochures sur le projet

Une brochure simplifiée de présentation du projet, présentant les informations suivantes

:

- Objectifs du projet et caractéristiques clés, y compris l'emplacement exact et les principales infrastructures ;
- Les résultats attendus
- Les points focaux pour le mécanisme de gestion des plaintes du projet ;
- Liens et QR Code vers la documentation du projet ;
- Informations de contact.

4.4.2.7 Gestion des feedbacks et partage d'information avec les parties prenantes

Les suggestions, réclamations et autres contributions des parties prenantes seront recueillies dans un formulaire de feedback (en annexe) qui sera rempli durant les rencontres de consultation. En outre, les parties prenantes auront la possibilité d'envoyer leur feedback par email et courrier physique ou de manière interactive par téléphone, ou via les réseaux sociaux. Les feedbacks compilés par le personnel dédié du projet sont partagés avec le management du projet pour une prise en charge rapide.

4.4.2.8 Visites des sites du projet

Les visites sur les sites du projet consistent à amener de petits groupes de parties prenantes (Membres des ministères et directions, élus locaux, journalistes, représentants des organisations de la société civile) à visiter les sites du projet et à transmettre des informations sur les impacts environnementaux et sociaux et les mesures d'atténuation.

4.5 Elaboration du planning de la participation tout au long du cycle du projet

Tableau 9 : Evaluation des parties prenante et leur niveau de participation

Catégorie	Partie prenante	Entité	Principales caractéristiques	Craintes et /ouattentes	Mesures prévues par RRR Eau	Niveau d'intérêt	Niveau d'influence	Niveau de participation
Gouvernement	Ministère de l'Hydraulique et Assainissement	Unité de coordination du projet RRR Eau	Personnel du projet	Meilleures conditions de travail/ Atteinte des résultats escomptés du projet	Respecter la législation du travail et de la sécurité sociale	Fort	Fort	Tout au long du projet
		DH	Fonctionnaires	Augmentation du taux de couverture en AEP et en SP	Mise en œuvre effective du projet avec un respect des normes établies par le Gouvernement en matière d'eau	Fort	Fort	Tout au long du projet
		Directions régionales du MHA	Fonctionnaires	Faire un suivi et surveillance technique en vue d'une augmentation de la desserte en eau	Mise en œuvre effective du projet avec un respect des normes établies par le Gouvernement en matière d'eau	Fort	Fort	Tout au long du projet
		DA	Fonctionnaires	Augmentation du taux de couverture en latrines institutionnelles	Mise en œuvre effective du projet avec un respect des normes établies par le Gouvernement en matière d'assainissement	Fort	Fort	Tout au long du projet
		DCQE	Fonctionnaires	Faire un suivi et surveillance technique en vue de garantir	Mise en œuvre	Fort	Fort	Tout au long du projet

				la qualité de l'eau	effective du projet avec un respect des normes établies par le Gouvernement en matière de qualité de l'eau			
	Ministère de l'Environnement & développement durable	DECE	Fonctionnaires	Donner un cachet environnemental à tous les instruments et respecter les mesures environnementales et sociales édictées. Eviter toute forme de pollution	Etablir une convention avec AAAC et associer AAAC sur toute la procédure d'élaboration des instruments	Fort	Fort	En phase de préparation et de mise en œuvre
		Délégations régionales du MEDD	Fonctionnaires	Veiller à la protection de la faune et de la flore	Etablir une convention avec les délégations régionales	Fort	Fort	En phase de mise en œuvre
	Ministère de la Santé Publique	Directions régionales de Santé	Fonctionnaires	Veiller à la protection de la santé des usagers des structures de santé avant, pendant et après les travaux	Etablir une convention avec les DRAS Sensibiliser et procéder à des campagnes	Fort	Fort	En phase de mise en œuvre
	Ministre de l'action sociale de l'enfance et de la famille	Directions régionales du MASEF	Fonctionnaires	Assurer une bonne prise en compte des préoccupations des femmes et des jeunes femmes	Sensibiliser sur les actions du projet et tenir compte des orientations fournies par le ministère pour une bonne prise en compte	Fort	Fort	En phase de mise en œuvre

					des préoccupations des femmes et des jeunes femmes			
	Ministère de l'Education nationale	Directions régionales de l'Éducation	Fonctionnaires	Veiller à la protection de la santé des élèves avant, pendant et après les travaux	Etablir des conventions avec les Directions DREN	Fort	Fort	En phase de mise en œuvre
Populations bénéficiaires (population de localité(s) riveraine(s) au sites du projet) y compris les personnes vulnérables.	Populations affectées par les impacts négatifs et positifs du projet le long de son cycle de vie	Communautés des sites du projet	Ces populations riveraines pour lesquelles le projet présente un intérêt avec les retombées socio-économiques positives.	Avoir moins d'impact d'accessibilité et de nuisances en phase des travaux et en phase d'exploitation. Bénéficier des retombées économiques et sociales prévues dans le cadre du projet (emploi, Amélioration du cadre de vie, ...).	La concertation entraîne l'implication et l'adhésion aux activités	Fort	Faible	Toute la durée du projet
Secteur Privé	Secteur privé des travaux	Entreprises des travaux	Ouvriers	Meilleures conditions de travail	Respect de la législation du travail en matière d'emploi	Fort	Fort	En phase de mise en œuvre
		Entreprises des travaux	Sous-traitants	Avoir une connaissance des dispositions réglementaires mauritaniennes et comprendre les clauses environnementales et sociales appliquées	Inscrire dans le dossier d'appel d'offre les clauses environnementales et sociales	Fort	Fort	En phase de mise en œuvre
		Bureau de contrôle	Suivi et contrôles des travaux	Meilleures conditions de travail	Respect de la Législation du travail en matière d'emploi	Fort	Fort	En phase de mise en œuvre
Collectivités territoriales	Régions Communes	Présidents, Conseillers, Maires et les administrations	Fonctionnaires et élus locaux	Prévention des conflits et veiller au développement économique	Informar les autorités locales et la population sur les activités	Faible	Fort	En phase de mise en œuvre

					du projet. Veiller au respect des PGES Être prompte dans la gestion des conflits			
Organisation de la société civile	Organisation Non gouvernementale et organisation communautaire de base	ONG locale OCB locale	Membres	Retard dans l'exécution du projet et non prise en compte des aspects environnementaux et sociaux Non atteint des objectifs du projet Risque de plaintes	Dialoguer avec les ONG partenaires. Communiquer la gestion du projet, les objectifs et résultats attendus. Communiquer sur les mesures de gestion environnementale et sociale du RRR Eau.	Faible	Fort	En phase de mise en œuvre
Médias	Radio, journaux et télévisions	Presses écrites nationales, télévision nationale et radio locale ou nationale	Journalistes	Désinformation ou manque de visibilité sur les actions et réussites du projet	D'avantage impliquer les médias. Mettre à disposition de l'information sur le projet à temps	Faible	Fort	En phase de mise en œuvre

4.6 Synthèse des besoins des parties prenantes au projet

Le tableau 10 fait la synthèse des besoins des parties prenantes au projet.

Tableau 10 : Synthèse des besoins des parties prenantes

Catégorie	Partie prenante	Entité	Principales caractéristiques	Besoin linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins Spéciaux
Gouvernement	Ministère de l'Hydraulique et Assainissement	Unité de coordination du projet RRR Eau	Personnel du projet	Français, Arabe	Information transmise par courriel, téléphone	Néant
		DH	Fonctionnaires	Français, Arabe	Information transmise par courriel, téléphone	Néant
		Directions régionales du MHA	Fonctionnaires	Français, Arabe	Information transmise par courriel, téléphone	Néant
		DA	Fonctionnaires	Français, Arabe	Information transmise par courriel, téléphone et des visites de sites	Néant
		DCQE	Fonctionnaires	Français, Arabe	Information transmise par courriel, téléphone et des visites de sites	Néant
	Ministère de l'Environnement & développement durable	DECE	Fonctionnaires	Français, Arabe	Information transmise par courriel, téléphone	Néant
		Délégations régionales du MEDD	Fonctionnaires	Français, Arabe	Information transmise par courriel, téléphone	Néant
	Ministère de la Santé	Directions régionales de Santé	Fonctionnaires	Français, Arabe	Information transmise par courriel, téléphone	Néant
	Ministère de l'action sociale de l'enfance et de la famille	Directions régionales du MASEF	Fonctionnaires	Français, Arabe	Information transmise par courriel, téléphone et des visites de sites	Néant
	Ministère de l'Education nationale	Directions régionales de l'Éducation	Fonctionnaires	Français, Arabe	Information transmise par courriel, téléphone et des visites de sites	Néant
Populations bénéficiaires (population de	Populations affectées par les impacts négatifs et positifs du	Communautés des sites du projet	Ces populations riveraines pour lesquelles le projet présente un intérêt	Arabe	Information transmise par téléphone et des visites de sites	Néant

localité(s) riveraine(s) au(x) site(s) du projet) y compris les personnes vulnérables.	projet le long de son cycle de vie		avec les retombées socio- économiques positives.			
Secteur Privé	Secteur privé des travaux	Entreprises des travaux	Ouvriers	Français, Arabe	Information transmise par courriel ou téléphone	Néant
		Entreprises des travaux	Sous-traitants	Français, Arabe	Information transmise par courriel ou téléphone	Développer des modules spécifiques pour le renforceme nt des capacités des femmes et des jeunes
		Bureau de contrôle	Suivi et contrôledes travaux	Français, Arabe	Information transmise par courriel ou téléphone	Néant
Collectivités territoriales	Régions	Présidents, Conseillers, Maires et les administrations	Fonctionnaires et élus locaux	Français, Arabe	Information transmise par courriel, courrier, téléphone et affichage	Heures de repos ou la descente
	Communes					
Organisation de la société civile	Organisation Non gouvernementale et organisation communautaire de base	ONG locale OCB locale	Membres	Français, Arabe	Information transmise par courriel, courrier, téléphone et affichage	Heures de repos ou la descente
Médias	Radio, journaux et télévisions	Presses écrites nationales, télévision nationale et radio locale ou nationale	Journalistes	Français, Arabe	Information transmise par courriel, courrier, téléphone et affichage	Néant

4.7 Élaborer une base de données des parties prenantes

Le Projet développera et maintiendra à jour une base de données des parties prenantes. Cette base de données doit contenir des informations sur les divers groupes de parties prenantes (leurs représentants, intérêts et questionnements), les détails des consultations tenues (y compris le lieu où elles se sont déroulées, les sujets traités et les résultats), tous les engagements pris par le Projet, ceux en instance et ceux réalisés ainsi que l'enregistrement des griefs spécifiques sur un journal et l'état d'avancement de leur résolution. La maintenance d'une telle base de données est importante dans un objectif de continuité, particulièrement lors des transitions entre les phases du projet au cours desquelles des changements de personnel sont assez courants.

5. PROGRAMMATION DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P)

La planification envisagée, selon les phases, pour les diverses activités qui relèvent du programme d'engagement des parties prenantes est décrit dans le Tableau 11 ci-dessous.

Tableau 11 : Programme d'Engagement des Parties Prenantes

Phase	Objectifs d de l'activité	Outils de consultation	Cibles	Responsable	Période
Identification du projet	Identification du Projet	Réunions d'échange et de travail entre la partie nationale et la Banque	MHA et BAD	MHA	2023
Préparation du projet	Elaboration du document du projet	Réunions d'échange et de travail entre la partie nationale et la Banque	MHA	BAD	Mars-Octobre 2024
Evaluation du projet	Elaboration des documents du projet : Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) intégrant un MGP Notices d'Impacts Environnemental et Social (NIES),	Réunions d'échange et de travail entre la partie nationale et la Banque	DECE, UCP, MHA et BAD	UCP, DECE et BAD; Consultant	Septembre -Octobre 2024
Approbation du projet	Délivrance du quitus et de l'avis d'approbation du projet	Réunions d'échange et de travail entre la partie nationale et la Banque	MHA	BAD	Décembre 2024
Démarrage	Mise en œuvre des mesures de sauvegarde environnementale et sociale (mise en œuvre du PGES et du MGP)	Consultation sur les biens et personnes affectées préalablement au démarrage des activités du projet, réunions formelles, émissions radiophoniques Rencontres plénières dans les lieux publics	Personnes/ Ménages /groupes affectés	Spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale de l'UCP ONG, Autorités locales	Février 2025

6. STRATEGIE PROPOSEE POUR LES CONSULTATIONS

Les méthodes de consultation des parties prenantes seront adaptées aux cibles visées :

- Les entretiens seront organisés avec les différents acteurs étatiques (Ministères, Directions et Institutions ciblés), et organisations non gouvernementales ;
- Les enquêtes, sondages et questionnaires seront utilisés pour prendre les avis des personnes susceptibles d'être affectées par le projet ;
- Les réunions publiques seront régulièrement organisées à l'intention des acteurs les plus éloignés dans les différents sites choisis dans le cadre du projet.

Tableau 12 : Stratégie proposée pour les consultations

Stade du projet	Thème de la consultation	Méthodes /stratégies utilisées	Calendrier : lieux/dates	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
Préparation	Avis et perception, préoccupations et craintes relatives au projet	Entretiens individuels Réunions publiques de consultation ; Rencontres sous forme de focus group	Dès la conception de l'idée du projet dans les villages visités (Elmadher, Ziyara, Beyrella, Bissilyane, Magham Brahimi et Evirane) devant accueillir le projet	Autorités administratives Collectivités locales Communautés riveraines ONG	UCP
	Critères d'éligibilité des personnes affectées	Entretiens avec les différents acteurs et organisations concernées ; Rencontres sous forme de focus group	1er trimestre de l'année de mise en œuvre. Dans les villages devant accueillir le projet	Autorités administratives Collectivités Communautés riveraines Groupes affectés par le projet ONG	UCP
	Mécanisme de gestion des plaintes	Entretiens avec les différents acteurs et organisations concernées ; Rencontres sous forme de focus group	1er trimestre de l'année de mise en œuvre. Dans les villages devant accueillir le projet	Autorités administratives Collectivités Communautés riveraines Société civile Structures d'exécution	UCP
Travaux	Enjeux environnementaux et sociaux des activités du RRR Eau : hygiène, sécurité, violences sexuelles ; Santé et Sécurité des travailleurs ; gestion des déchets	Entretiens avec les différents acteurs et organisations concernées ; Rencontres sous forme de focus group	Avant le démarrage des travaux et durant toute la phase d'exécution Dans les villages devant accueillir le projet	Entreprises Bureaux de contrôle Agence d'exécution Collectivités territoriales Communautés riveraines ONG	UCP, AAAC, Entreprises
Exploitation	Mesure d'entretien et de gestion des ouvrages	Rencontres sous forme de focus group	Durant toute la phase de fonctionnement des ouvrages	Communautés riveraines Collectivités locales Comité de gestion ONG	MHA

7. STRATEGIE PROPOSEE POUR LA PRISE EN COMPTE DES POINTS DE VUE DES GROUPES VULNERABLES

Le RRR Eau sera appuyé dans sa mise en œuvre par des ONG partenaires pour faciliter la mobilisation des populations. Dans chacune des localités concernées par le projet, des comités de gestions seront actifs dans la défense des intérêts des groupes vulnérables, ceci à travers un accompagnement par les ONG. Ces dernières seront mises à contribution pour identifier cette cible et organiser les séances d'information, de sensibilisation et de collecte de leurs requêtes. Les solutions aux problèmes identifiés et recueillis seront analysées et leur seront communiquées suivant le même canal. Les stratégies suivantes seront mises en œuvre pour éliminer les obstacles à leur participation :

- ↳ Rencontres par catégories de groupes vulnérables, en tenant compte du genre (sexe, âge, état et nature du handicap ; etc.)
- ↳ Fourniture de services de traduction dans une langue comprise et parlée ;
- ↳ Choix de lieux accessibles pour les consultations ;
- ↳ Prise en charge du déplacement des personnes vulnérables vers les lieux de la réunion le plus proche pour les personnes habitant des endroits isolés ;
- ↳ Organisation de réunions ciblées et de taille plus modeste durant lesquelles les parties prenantes vulnérables se sentiraient plus à l'aise pour poser leurs questions ou formuler leurs préoccupations.

Au titre de ces dispositions figurent, entre autres :

- Le choix concerté des lieux de réunions/assemblées (ils doivent être proches et accessibles aux personnes vulnérables et respecter les conditions de sûreté/sécurité) ;
- Le choix concerté des horaires des rencontres (des horaires qui conviennent aux femmes et qui ne coïncident pas avec leurs horaires de travail domestique) ;
- Le choix des formats des rencontres (groupes séparés dans toutes les localités pour les femmes, les jeunes filles, les jeunes hommes), pour leur permettre d'exprimer librement et sans jugement, leurs points de vue ;
- L'animation de la session des femmes par une femme.

D'autres dispositions pourraient compléter cette liste non exhaustive durant le cycle de vie du Projet. L'Expert Social ou l'Expert Genre et VBG travaillera avec les parties prenantes concernées, afin d'affiner cette stratégie et de valider les choix de façon concertée et éclairée avec elles

8. EXAMEN DES FEEDBACKS

Pour un meilleur traitement et une bonne prise en compte des feedbacks, l'Unité de Coordination du Projet (UCP) va recruter un spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale. Il se chargera de l'examen des commentaires provenant des parties prenantes au projet et produire un rapport trimestriel.

Il travaillera en étroite collaboration avec les ONG partenaires et les comités de gestion des plaintes et autres pourvoyeurs pour assurer la remontée des plaintes et doléances.

Un point focal sera désigné dans chaque village. Il sera chargée de recueillir les commentaires et les avis, de les transmettre à l'Unité de Coordination du Projet qui les traitera en s'associant des compétences nécessaires et à revenir vers les parties prenantes pour leur rendre compte de la décision finale et de la façon dont les commentaires ont été pris en compte par l'intermédiaire de l'ONG d'intermédiation.

9. PHASES ULTERIEURES DU PROJET

Le RRR eau mettra en œuvre un système de rapportage qui permettra la collecte d'informations sur le projet, l'analyse et la divulgation aux personnes intéressées/touchées. Les rapports trimestriels sur le P3P montrera comment les questions environnementales et sociales sont abordées et quels sont les défis clés du projet. La mise en œuvre du P3P sera également contrôlée par des rapports trimestriels produits par l'UCP. Cela inclura la surveillance et le rapportage du MGP. L'UCP établira et partagera avec les parties prenantes un rapport annuel présentant le niveau de mise en œuvre des différents indicateurs.

10.CALENDRIERS

Le tableau 13 fournit les informations relatives aux calendriers répertoriant les phases du projet, les décisions majeures et les dates butoirs pour la soumission de commentaires.

Tableau 13 : Informations relatives aux calendriers et dates butoirs

Phase du projet	Liste des informations et décisions majeures	Dates butoirs pour la soumission de commentaires
Préparation	Les risques et effets potentiels environnementaux et sociaux du projet sur les communautés riveraines, et les mesures proposées pour les atténuer, en mettant en exergue les risques et effets susceptibles d'affecter de manière disproportionnée les groupes vulnérables et défavorisés ;	Avant le démarrage des travaux
	Le mécanisme de gestion des plaintes	Au premier semestre de la première année de mise en œuvre et durant tout le cycle du projet
Travaux	Enjeux environnementaux et sociaux des activités du RRR Eau : hygiène, sécurité, violences sexuelles ; Santé et Sécurité des travailleurs ; gestion des déchets	Toute la durée du cycle de vie du projet
Exploitation	Mesure d'entretien et de gestions des ouvrages	A la fin de chaque année
Fin du Projet/achèvement/clôture	Audit environnemental et social et clôture du projet	Fin du projet

11. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR METTRE EN ŒUVRE LES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

11.1 Ressources

L'UCP mobilisera les ressources financières ainsi que les moyens techniques nécessaires et suffisantes qui seront consacrées exclusivement à la gestion et à la mise en œuvre du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) (Divulgence du P3P ; Renforcement des capacités ; Développement du plan et supports de communication ; Mise en œuvre de la communication ; Accessibilité ; Gestion des plaintes ; Gestion des feedbacks ; Suivi - évaluation du P3P...),

L'Expert en Sauvegarde Environnementale et Sociale (ESE) de l'UCP sera chargé de la mise en œuvre du P3P, sous la supervision du Coordonnateur de l'UCP. D'autres spécialistes de l'UCP interviendront au besoin.

L'UCP transmettra les coordonnées des personnes chargées de répondre aux commentaires ou aux questions sur le projet ou le processus de consultation, à savoir leur numéro de téléphone, adresse, courriel et fonction (ces personnes ne seront pas forcément les mêmes sur toute la durée du projet).

11.2 Fonctions de gestion et responsabilités

L'UCP va incorporer les activités de mobilisation des parties prenantes dans le système de gestion du projet. L'Expert en Sauvegarde Environnementale et Sociale (ESE) sera chargé de la mise en œuvre du P3P et de la conduite de chacune des activités de mobilisation des parties prenantes. Pour cela, il sera appuyé par le Responsable Suivi-Evaluation (RSE) de l'UCP. Le Coordonnateur de l'UCP jouera un rôle majeur de coordination et de supervision dans la mise en œuvre du P3P. A cet effet, le processus sera enregistré, suivi et géré à travers la mise en place d'une base de données des parties prenantes, dont la cheville ouvrière sera les points focaux du MGP. Le rôle de ces points focaux est essentiel dans le dispositif du MGP, car ils/elles réceptionnent la plainte, l'enregistrent, l'orientent, participent à sa solution et font un feed-back au plaignant par le canal et la forme appropriés.

Dans les localités, les structures locales communautaires (traditionnelles, coopératives féminines,...) et les ONG locales vont aider dans la sensibilisation et même le suivi des activités du projet. Par ailleurs, un comité de gestion des plaintes sera désigné pour le suivi du mécanisme de gestion des plaintes. Ce dispositif sera renforcé par la création d'une adresse e-mail et d'un numéro de téléphone, dédiés aux plaintes.

12. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES

Conformément aux dispositions de la SO 10, le projet devra proposer et mettre en œuvre un mécanisme de gestion des plaintes. Cet instrument qui permet de recevoir, traiter et répondre aux griefs des bénéficiaires / parties prenantes de manière systématisée doit être mis en place le plus tôt possible pendant la phase de préparation du projet, pour gérer en temps opportun les préoccupations particulières soulevées par les personnes déplacées (ou d'autres) en lien avec le projet.

Le mécanisme de gestion des plaintes qui sera proportionné aux risques et aux effets néfastes potentiels du projet, accessible et ouvert est également contenu dans le Plan de Participation de Parties prenantes (P3P) du Projet. Dans la mesure du possible, ce dispositif devra s'appuyer sur les systèmes formels ou informels de réclamation déjà en place et capables de répondre aux besoins du projet, et qui seront complétés s'il y a lieu par les dispositifs établis dans le cadre du projet dans le but de régler les litiges de manière impartiale.

L'objectif principal est de s'assurer que les préoccupations et plaintes venant des communautés ou autres parties prenantes soient écoutées, rapidement analysées et traitées dans le but d'en détecter les causes, de prendre des actions correctives et / ou préventives, et d'éviter une aggravation potentielle qui va au-delà du contrôle du projet ou d'éviter le recours au système judiciaire et de rechercher une solution amiable dans autant de situations que possible, préservant ainsi l'intérêt des plaignants et l'image du projet en limitant les risques inévitablement associés à une action en justice.

12.1 Concepts clés du Mécanisme de gestion des plaintes

Les concepts suivants sont généralement utilisés dans le cadre de la gestion des plaintes. Nous proposons une définition de ces concepts pour plus d'appréhension.

- **Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)**

Le Mécanisme de Gestion des Plaintes est la pratique de recevoir, traiter et répondre aux questions et préoccupations relatives au projet de manière organisée.

- **Parties prenantes**

Une Partie Prenante est un individu ou un groupe ayant un intérêt dans les décisions ou les activités d'une organisation ; c'est-à-dire dont les intérêts peuvent être affectés positivement ou négativement à la suite de l'exécution (ou de la non-exécution) des décisions ou activités entrant dans le cadre du projet.

- **Plainte**

Une plainte est une préoccupation, une réclamation, un recours introduit par un individu (bénéficiaire ou non, résident d'une localité bénéficiaire ou non) qui, à un moment ou à un autre de la mise en œuvre du projet, s'est senti lésé. Elle porte sur une action ou une situation que cet individu, le plaignant, considère comme touchant directement ses intérêts matériel, financier ou moral et nécessitant une intervention visant à le rétablir dans ses droits. Les plaintes vis-à-vis de la mise en œuvre du Projet peuvent porter sur des questions sensibles qui devront être traitées de façon confidentielle en respectant la volonté des éventuels plaignants. Ceci sera le cas pour des plaintes pourtant sur des questions de fraude ou corruption, abus de pouvoir, des agressions et harcèlement sexuel, ainsi le racisme basé sur le genre.

- **Plaignant**

Tout individu, groupe d'individus ou structure affectés directement ou indirectement par les activités du projet ainsi que ceux qui peuvent avoir des intérêts dans le projet ou la capacité d'en influencer les résultats.

- **Violence**

On associe généralement le mot « violence » à la force ou à la violence physique, mais celle-ci va bien au-delà ; la Violence c'est le recours à tout type de force, de contrainte* ou de pression. La violence couvre toute forme d'abus, de contrainte ou de pression physique, psychologique, sociale ou économique.

- **Violences basées sur le genre (VBG)**

Terme général désignant tout acte nuisible perpétré contre la volonté d'une personne et basé sur les différences attribuées socialement (c'est-à-dire le genre) aux hommes et aux femmes. Elles comprennent des actes infligeant des souffrances physiques, sexuelles ou mentales, ou des menaces de tels actes ; la coercition ; et d'autres actes de privation de liberté. Ces actes peuvent avoir lieu en public ou en privé.

- **Exploitation et Abus Sexuels (EAS)**

L'expression « exploitation sexuelle » désigne le fait d'abuser ou de tenter d'abuser d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de rapports de confiance à des fins sexuelles, y compris mais non exclusivement en vue d'en tirer un avantage pécuniaire, social ou politique. On entend par « abus sexuel » toute atteinte sexuelle commise avec force, contrainte ou à la faveur d'un rapport inégal, la menace d'une telle atteinte constituant aussi l'abus sexuel.

- **Harcèlement sexuel**

Le harcèlement sexuel se définit comme toute avance sexuelle importune ou demande de faveurs sexuelles ou tout autre comportement verbal ou physique à connotation sexuelle raisonnablement propre à choquer ou humilier, lorsqu'il entrave la bonne marche du service, est présenté comme une condition d'emploi ou crée au lieu de travail un climat d'intimidation, d'hostilité ou de vexation.

- **Redevabilité**

La redevabilité pour le RRR Eau consiste à assumer la responsabilité d'être à l'écoute des besoins, des préoccupations et des points de vue du bailleur de fonds, des partenaires et des populations riveraines, au service desquelles le projet travaille. Le projet s'engage à agir en fonction de ces groupes cibles et à être responsables devant eux des décisions et des actions prises. La redevabilité concerne les rapports que le projet entretient avec les populations et communautés concernées (hommes, femmes, et enfants), rapports fondés sur la dignité et le respect de leurs biens par rapport à la mise en œuvre du projet.

- **Rétroaction**

La rétroaction est un commentaire ou une préoccupation pouvant être positive ou négative, mais qui ne nécessite pas une réponse officielle. La rétroaction apporte des indications utiles sur la manière dont les activités des projets sont perçues, ou sur la manière dont elles sont mises en œuvre. Des commentaires de natures différentes peuvent être traités de façon informelle pendant des missions de suivi et de supervision du projet.

- **Personne Affectée par le Projet (PAP)**

Toute personne qui ne peut plus jouir pleinement de ses biens ou de son activité sur un site, du fait de la réalisation des travaux. Toute personne affectée, ménage ou communauté dont les moyens d'existence peuvent se trouver négativement affectés du fait de la réalisation d'un projet par déplacement involontaire ou perte de lieu de résidence ou d'activité économique.

12.2 Approche méthodologique du Mécanisme de Gestion des Plaintes

Dans le cadre de l'élaboration du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P), le projet prévoit d'y intégrer un Mécanisme de Gestion des Plaintes.

Cette stratégie a pour objectif d'asseoir un processus de consultation soutenu et adapté qui offre aux parties prenantes du projet des espaces et des occasions d'exprimer, durant le cycle de planification et de mise en œuvre du projet, leurs points de vue sur les questions qui les touchent directement ou indirectement, de les prendre en compte, et y apporter des réponses appropriées. Ainsi, la mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes permettra d'offrir des possibilités de recueillir les préoccupations et attentes des populations et autres parties prenantes.

Il convient de préciser que le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) proposé en plus de recueillir les préoccupations et attentes est également sensible aux questions d'Exploitations et Abus Sexuels (EAS) et aux Harcèlements Sexuels (HS). L'élaboration du MGP du projet s'inscrit dans le processus de préparation des documents de sauvegarde environnementale et sociale du RRR Eau - Mauritanie.

Une approche participative avec les parties prenantes a permis d'étaler les contours du projet auprès des populations dans les wilayas cibles (Adrar, Brakna et Tagant) à travers des consultations. Ces consultations ont ciblé les parties prenantes institutionnelles aussi bien au niveau central qu'au niveau local, les communautés riveraines, les associations locales, les associations et groupements de femmes, les associations de jeunes, ... etc.

Des séances plénières ont été tenues dans différents villages, avec pour principaux messages : (i) d'expliquer les objectifs et résultats attendus du projet RRR Eau, (ii) l'implication des parties prenantes dans le processus d'élaboration du MGP en intégrant les questions liées aux violences basées sur le genre (VBG) ainsi que les risques liés aux EAS et HS, et (ii) leur appropriation de ce mécanisme et leur participation dans le cadre opérationnel.

A l'issue de ces séances de partage et d'information, les populations se sont engagées à participer activement pour la réussite du projet et précisent ne ménageront aucun effort pour faire fonctionner ce mécanisme. C'est d'ailleurs dans ce cadre qu'un point focal sera désigné par les populations dans chaque zone afin de faciliter les collectes et le renseignement des registres de plaintes qui seront mis à leur disposition.

12.3 Présentation du Mécanisme de Gestion des Plaintes

Le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) est un processus organisé et institutionnalisé par lequel les parties prenantes du projet peuvent soumettre leurs requêtes, plaintes, préoccupations/suggestions en lien avec la mise en œuvre projet. Autrement dit, le mécanisme de gestion des plaintes du projet RRR Eau permettra de contribuer au renforcement de la gouvernance citoyenne à travers la mise en place d'une procédure efficace de gestion des plaintes et autres préoccupations des parties prenantes au projet en vue de prévenir la survenance des conflits de tout genre.

C'est aussi une méthode de prévention, de collecte et de traitement des requêtes et plaintes qui permet d'anticiper sur les conflits ou d'y répondre de manière systématique. De manière spécifique, le mécanisme vise à :

- ☛ Fournir un système efficace, transparent, opportun, équitable et non discriminatoire qui permettrait aux personnes lésées de se plaindre et d'éviter les litiges ;
- ☛ Mettre en place un système d'enregistrement, de gestion des plaintes en veillant à l'intégration des groupes vulnérables et personnes victimes de violences sexuelles ou Harcèlements sexuels ;
- ☛ Promouvoir le règlement des plaintes à l'amiable ;
- ☛ Assurer la durabilité des interventions du et son appropriation par toutes les parties prenantes.

12.4 Cadre organisationnel du Mécanisme de Gestion des Plaintes

Pour répondre efficacement et dans les meilleurs délais aux préoccupations et plaintes des citoyens et des parties potentiellement touchées par le Projet, le MGP proposé comprend deux niveaux.

Le RRR Eau mettra en place un comité local de gestion des plaintes au niveau des différents villages abritant les infrastructures et un comité central de gestion des plaintes qui sera géré par l'UCP en collaboration des dignitaires et autorités administratives de chaque secteur.

- ☛ **Le Comité Local de Gestion des Plaintes** aura en comme membre : le chef de village, le plaignant (e), le chef traditionnel du village, le président du comité de gestion de l'infrastructure, le point focal désigné pour le renseignement des registres du MGP, un Imam ou dignitaire religieux du village, l'ONG partenaire dans la zone et un représentant de l'UCP. Le comité local peut s'adjoindre toutes les compétences (personnes ressources en tenant compte de l'aspect genre) aptes à l'appuyer dans la résolution des plaintes. Il aura pour rôle, de procéder à une médiation. Il traitera et gèrera des plaintes susceptibles d'être exprimées à la suite de la mise en œuvre d'une activité du projet dans l'une de ses zones d'intervention. Il sera garant de trouver des solutions aux conflits et problèmes posés sans un impact sur l'acceptation du projet.
- ☛ **Le Comité Communal de Gestion de Plaintes** rassemblera : le Maire ou son représentant, le plaignant (e) ou son représentant, l'expert E&S du projet, l'ONG partenaire dans la zone, et les dignitaires religieux et traditionnels de la commune
- ☛ **Le Comité Moughataa/Départemental de Gestion de Plaintes**, rassemblera : le Hakem, le plaignant (e) ou son représentant, l'ONG partenaire dans la zone, le coordonnateur de l'UCP ou son représentant et les dignitaires religieux et traditionnels de la Moughataa. Le Comité départemental de gestion des plaintes aura pour rôle de régler à l'amiable les plaintes qui n'ont pu être satisfaites et transférées par les comités local et communal de gestion des plaintes. Les voies de recours (à l'amiable ou arbitrage) sont à encourager et à soutenir très fortement (sauf pour les plaintes liées à VBG/EAS/HS où ces voies ne sont pas recommandées).

Chaque comité peut donc s'adjoindre de toutes les compétences (personnes ressources, en tenant compte de l'aspect genre) aptes à l'appuyer dans la résolution des plaintes. Il est important de noter que les membres de ces différents comités doivent jouir d'une bonne moralité.

12.5 Procédures de traitement des plaintes

De manière générique, l'opérationnalisation du mécanisme de gestion des plaintes se fera à partir des différentes étapes suivantes :

- ☛ Dépôt et enregistrement des plaintes ou doléances ;
- ☛ Accusé de réception
- ☛ Tri et traitement
- ☛ Vérification, proposition de réponse et action
- ☛ Résolution à l'amiable
- ☛ Analyse et synthèse des réclamations

12.6 Dépôt et enregistrement des plaintes ou doléances

Toute personne qui le désire peut déposer sa plainte par :

- Oral/écrit au niveau des points de collecte des plaintes dans un registre prévu à cet effet (cf. annexe) auprès des points focaux des communautés locales partenaires du projet ou bien au siège du Projet RRR Eau ;
- Au téléphone à travers le numéro de téléphone de l'UCP
- Courrier officiel adressé au Coordonnateur du Projet RRR Eau ;
- Courriel/message électronique à l'adresse officielle du Projet RRR Eau

Les niveaux de dépôts et de résolution des plaintes sont l'UCP du RRR Eau et les points focaux des organisations partenaires du projet. Un registre sera mis à la disposition dans chaque structure partenaire et un staff sera désigné pour renseigner les plaintes et doléances formulées.

Le modèle de fiche d'enregistrement d'une plainte ou d'une doléance est présenté en annexe du présent document.

12.7 Accusé de réception

Lorsque qu'une plainte est déposée auprès des points focaux ou de l'UCP à travers les différentes voies proposées, le plaignant ou son représentant recevra un accusé de réception par écrit ou verbal de la part du point focal. Dans la notification de l'accusé de réception sera décrite la procédure pour résoudre le problème ainsi que le comité local qui se chargera du règlement à l'amiable.

12.8 Tri et traitement

Cette étape permet de procéder à :

- La catégorisation, l'enregistrement et le classement des plaintes ;
- La définition du destinataire, ainsi que le mode de traitement de la plainte.

Les réclamations transmises au Projet RRR Eau à travers les canaux susmentionnés, seront triées par les membres d'un comité local ou du comité communal ou départemental de gestion des plaintes qui seront mis en place à cet effet. Ces comités procéderont au règlement des plaintes en fonction du niveau d'urgence et d'importance estimés par le comité.

12.9 Vérification, proposition de réponse et action

Cette étape montre :

- L'assignation de responsabilité et détermination du responsable en charge de l'application de la mesure corrective déterminée par les comités (local, communal ou départemental) ;
- La manière dont on recueille l'information nécessaire pour la résolution de la plainte ou de la doléance et la proposition de réponse ;

L'assignation de responsabilité correspond à la désignation de la personne ou de l'institution la plus qualifiée pour répondre à la plainte. Les plaintes reçues par le RRR Eau, soit directement ou bien en provenance des partenaires sont envoyées aux comités. Lorsque la réclamation dépasse les compétences du projet, elle est transmise à l'institution qualifiée pour répondre à la plainte.

En ce qui concerne la proposition de réponse, trois cas de figure peuvent se présenter :

- Une action directe visant à résoudre le problème ;
- Une évaluation supplémentaire et engagement avec le plaignant et les autres parties prenantes pour déterminer de façon conjointe la meilleure solution ;
- Détermination de l'inadmissibilité de la réclamation soit qu'elle ne répond pas aux critères de base ou bien parce qu'un autre mécanisme est plus qualifié pour la traiter.

La réponse doit déterminer si une action simple peut résoudre le problème ou si le niveau de complexité requiert une évaluation additionnelle et un dialogue avec le plaignant et les autres parties prenantes sur la meilleure méthode à suivre.

Il peut également arriver que la résolution du problème requière une évaluation approfondie impliquant plusieurs parties prenantes et concernant des problèmes multiples et une procédure étendue d'établissement conjoint des faits de dialogue et de négociation seront nécessaires.

Dans de tels cas, le Coordonnateur de l'UCP/RRR Eau proposera une procédure d'évaluation et d'engagement des parties prenantes pour régler le problème. Il aura la responsabilité de communiquer la réponse proposée dans les meilleurs délais, par écrit, au téléphone ou dans le cadre d'une réunion organisée à cet effet.

Le plaignant peut accepter ou non la réponse proposée. **Si un accord est trouvé**, le projet peut aller de l'avant qu'il s'agisse d'une action directe, d'une évaluation supplémentaire ou d'un renvoi.

Si le plaignant conteste la décision d'inadmissibilité, rejette l'action directe proposée ou ne veut pas participer à une procédure plus approfondie d'évaluation et d'engagement des parties prenantes, le projet devra clarifier les raisons du refus du plaignant, fournir des informations supplémentaires et si besoin, réviser l'approche proposée.

Si un accord n'est toujours pas trouvé, le projet doit s'assurer que le plaignant comprenne les autres recours qui peuvent être disponibles. Il pourra également documenter les résultats des discussions avec le plaignant de façon à indiquer clairement les options privilégiées qui lui ont été offertes et les raisons pour lesquelles il a choisi de ne pas les

poursuivre.

L'étape finale consiste à clore la réclamation. Si la réponse a eu des résultats positifs, ils doivent être documentés par le projet. Si la plainte n'a pas été réglée, les étapes suivies doivent être documentées ainsi que la communication avec le plaignant, et les décisions prises par le projet et le plaignant quant à un renvoi ou un recours à d'autres alternatives, y compris juridiques.

12.10 Retour d'information

Cette étape détermine comment les utilisateurs du mécanisme sont informés des résultats et des mesures prises pour résoudre les plaintes. En effet, le retour d'information est d'une importance capitale et concourt à la redevabilité du projet. Il est systématique et se fait par information directe du plaignant et / ou du Point focal par téléphone, par réponse écrite signée du Coordonnateur du RRR Eau, par réponse mail ou bien à travers les radios.

12.11 Traitement des plaintes sensibles aux VBG/EAS et HS

Les plaintes sensibles en particulier celles liées aux EAS/HS bénéficieront d'un traitement et d'une prise en charge spécifiques. Toute personne qui est au courant d'un cas de VBG ou reçoit une plainte sensible doit l'orienter soit vers les services spécialisés, soit vers les points focaux MGP qui seront choisis dans les différentes localités.

Dans le cadre de la prévention sur les VBG, le Projet RRR Eau a prévu d'organiser des ateliers avec toutes les parties prenantes. Un programme d'information sur les procédures à suivre concernant les VBG à destination des différentes parties prenantes du projet sera communiqué principalement aux Points focaux et aux responsables des ONG partenaires. Cette communication mettra l'accent sur la réception d'une plainte d'EAS/HS, le référencement, l'importance de la confidentialité et de la sécurité et leur soumission aux autorités compétentes (notamment les services de la justice).

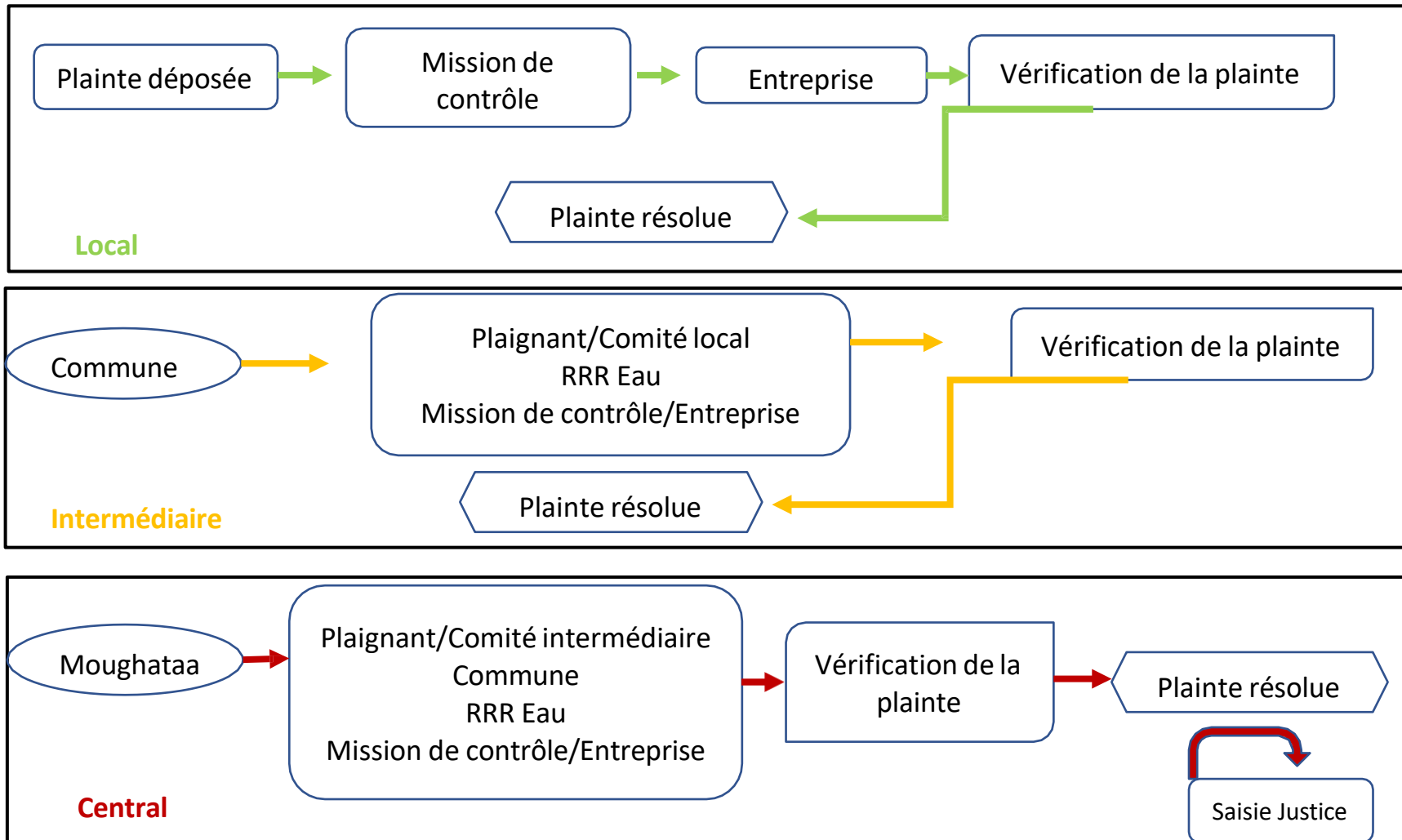
12.12 Diffusion du MGP, messages clés de communication et consultations des parties prenantes

La diffusion du MGP sera effectuée en premier lieu par le responsable du suivi environnemental et social. Il sera relayé par les responsables des ONG partenaires pour la diffusion des messages clés aux près des populations. La diffusion comportera également la mise en place de panneaux de communication dans les zones des travaux (cf. modèle d'affiche en annexe).

Des sessions en plénières seront organisées pour diffuser les messages liés aux VBG, aux HS et toute autre plainte jugée sensible et important à régler pour éviter tout conflit ou blocage pouvant entraîner des récusations par rapport à la bonne exécution du projet ou un manque d'appropriation des infrastructures aménagées

Des séances participatives seront tenues dans chaque village pour informer et discuter du mécanisme et des niveaux de résolution des plaintes pour les deux comités qui seront installés à cet effet. Un rappel périodique sera effectué par les staffs de l'UCP et les personnels des ONG dans les Wilayas de l'Adrar, du Brakna et du Tagant.

Figure 3 : schéma du mécanisme de gestion des plaintes



12.13 Système de suivi-évaluation de la mise en œuvre du MGP

Les activités de suivi-évaluation vont s'appuyer sur (i) la collecte de données sur le terrain relatives aux plaintes et (ii) la réalisation d'enquêtes de satisfaction. Le suivi des plaintes est assuré directement par le Spécialiste E&S de l'UCP du projet RRR Eau.

Les indicateurs de suivis de la gestion du mécanisme sont les suivants :

- Nombre de plaintes reçues,
- Sources de plaintes,
- Pourcentage des plaintes éligibles au mécanisme,
- Pourcentage de plaintes inéligibles au mécanisme,
- Pourcentage de plaintes présentées par catégorie d'acteurs,
- Pourcentage de plaintes présentées par les parties prenantes vulnérables
- Pourcentage de plaintes ayant abouti à une résolution satisfaisante,
- Pourcentage de plaintes n'ayant pas abouti à une résolution satisfaisante,
- Pourcentage des plaintes traitées dans les délais prescrits ;
- Pourcentage des plaignants satisfaits du processus de résolution et de règlement de leurs plaintes
- Nombre de réunions de sensibilisation et de formation au MGP réalisées ;
- Nombre de personnes (hommes et femmes) touchées par les sensibilisations sur les MGP ;
- Nombre de plaintes résolues en relation avec les EAS/HS/VCE ;
- Pourcentage des plaintes EAS/HS/VCE qui ont été référées aux prestataires de services de VBG.

12.14 Renforcement des capacités

12.14.1 Accès à l'information sur le MGP

Cette étape décrit : (i) la manière dont les usagers sont informés de l'existence du système ; (ii) du niveau de saisine et (iii) du niveau de résolution.

La réception de plaintes suppose que les populations soient bien informées de la possibilité de déposer des plaintes. Cette information porte sur le système, les règles et les procédures de gestion des plaintes et des voies de recours. Ces informations sont diffusées à tous les acteurs et à tous les niveaux pour permettre au plaignant de bien les connaître en vue de les utiliser en cas de besoin. Les méthodes et canaux ci-après seront privilégiés :

- Information et sensibilisation à travers des séances de partage au sein des villages (à la fois pour les bénéficiaires directs et indirects), auprès des structures partenaires et des radios communautaires sises dans les zones couvertes par le projet ;
- Information directe des bénéficiaires des sous-projets à travers des rencontres (réunions, séminaires, etc.) avec l'Unité de Coordination du Projet RRR Eau ;
- Information directe des bénéficiaires des sous-projets à travers les focus groups organisés par les organisations locales pour sensibiliser leurs adhérents ;
- Information et sensibilisation des élus locaux, des chefs traditionnels et des chefs de villages des wilayas de l'Adrar, Brakna et Tagant.

A travers chacun de ces canaux, les populations et les parties prenantes seront informées et sensibilisées sur l'existence du système de gestion des plaintes et son mécanisme de fonctionnement.

En ce qui concerne les VBG le renforcement des capacités mettra entre autres l'accent sur la procédure de réception d'une plainte d'EAS/HS, le référencement des cas et l'importance de la confidentialité et de la sécurité.

12.14.2 Renforcement des capacités

➤ *Niveaux de saisine*

Le mécanisme de gestion des plaintes prévoit deux niveaux de saisine. La première entité de saisine est le chef de village. La seconde entité est le point focal du MGP qui sera choisi dans chaque village. Par ailleurs, l'UCP peut également être directement saisie pour une plainte ou une doléance. Dans ce cas de figure l'UCP devra tenir informer le chef du village ou le point focal concerné.

➤ *Niveaux de résolution*

La résolution des plaintes est l'apanage des comités de gestion des plaintes qui regroupent des acteurs identifiés pouvant faire office de d'intermédiation pour résoudre un problème. Dans ce cadre il est prévu deux niveaux de résolution des plaintes. Le premier niveau s'effectue avec le Comité Local de Gestion des Plaintes et le deuxième niveau s'effectue avec le Comité Central de Gestion de Plaintes.

➤ *Clôture*

Les plaintes résolues sont clôturées à travers un formulaire cosigné par le président du comité de gestion selon le niveau de résolution de la plainte (Local ou Central), le/les plaignant(s) en (03) trois exemplaires. Une copie du formulaire signée est remise au plaignant, une autre, archivée au niveau du comité ayant conduit le processus, et la dernière copie, transmise à l'UCP pour archivage (physique et

électronique). De même, les plaintes pour lesquelles le requérant a choisi d'engager la procédure judiciaire, feront l'objet de clôture au niveau du Projet, pour indiquer que toutes les tentatives de règlement à l'amiable ont été épuisées.

➤ **Rapportage et Archivage**

Un rapport de synthèse des plaintes résolues est rédigé périodiquement, à priori à la fin de chaque trimestre. Ce rapport comprend les statistiques sur les indicateurs du MGP et les propositions pour l'amélioration du système. De plus, les plaintes déposées et les suites qui leur auront été réservées seront présentées dans le rapport périodique de suivi de la mise en œuvre du MGP. Ce rapport sera archivé au niveau de l'unité de coordination du projet.

12.15 Plan d'action et budget du MGP

Tableau 14 : Plan d'action et budget du MGP

ACTIONS/ ACTIVITES	Extrant/ Indicateurs	Échéanc es	Risques/Contr aintes et Solutions prévues/prop osées	Responsable (s)(Nom, email et Tel)	Acteurs Impliqués	Ressources humaines	Eléments d'estimation du coût	Coût en (MRU)
ACTION 1 : Validation du MGP								
Soumission du document pour validation	1 document soumis et validé	Octobre 2024	Retard dans la validation du document	UCP & BAD	UCP & BAD	UCP & BAD	Sans coût	0
ACTION 2 : Diffusion du MGP								
Organiser des ateliers de présentation du MGP	4 ateliers de présentations sont organisés (1 central + 3 régionaux)	Janvier - Mars 2025	Un non-respect de la programmation indiquée	Responsable du suivi environnemental et social	ONG partenaires – Structures étatiques	UCP	Perdiem des participants Frais d'organisation Carburant UCP Remboursement du transport des participants : 250 000 MRU fois 4 ateliers	1 000 000
Reproduction du document du P3P intégrant le MGP	Nombre d'exemplaires reproduits	Janvier 2025	Retard dans la livraison Anticiper la transmission du document	Responsable du suivi environnemental et social, Responsable des finances et Spécialiste en passation des marchés	UCP du projet		Coût de reprographie	250 000

ACTIONS/ ACTIVITES	Extrant/ Indicateurs	Échéanc es	Risques/Contr aintes et Solutions prévues/prop osées	Responsable (s)(Nom, email et Tel)	Acteurs Impliqués	Ressources humaines	Eléments d'estimation du coût	Coût en (MRU)
Publication le site de la BAD et du ministère du MHA	Disponibilité du document sur les deux sites	Octobre 2024	Néant	UCP du projet	BAD	UCP	Sans coût	
ACTION 3 : Fonctionnement du MGP								
Former les points focaux sur le MGP	Nombre de points focaux formés	Mai 2025	Procéder à des formations des PF dans chaque région	Responsable du suivi environnemental et social	ONG partenaires – Structures étatiques	Coordination et autres staffs de l'UCP	Perdiem des participants Frais d'organisation Carburant UCP Remboursement du transport des participants : 150 000 fois 3 ateliers	450 000
Faire des séances de sensibilisation sur le MGP au niveau des villages	Nombre de sensibilisations réalisés	Juin 2025	Insister sur la communication pour une bonne sensibilisation	Responsable du suivi environnemental et social	ONG partenaires – Structures étatiques	UCP	Organiser une séance plénière avec restauration et remboursement Perdiems des points focaux et le carburant de l'UCP	600 000
Identification des membres des Comités ; Préparation des TdRs et règles de procédure pour les Comités	Nombre de comités installés	Juillet 2025	Les critères de sélection des membres ne sont pas respectés	ONG partenaires	Responsable du suivi environnemental et social	Coordination et autres staffs de l'UCP	Perdiem des participants venant des ONG Frais d'organisation Carburant UCP 25 000 fois 10 séances	250 000
Equiper des organes en matériels et outils de gestion des plaintes	Nombre de comités équipés	Octobre 2025	Processus de passation des marchés	UCP et SPM	Responsable du suivi environnemental et social	UCP	Un kit comprenant entre autres : Registres, classeurs, fiches, stylos, gommes crayon Forfait	300 000
Elaboration du support de formation	Nombre de supports élaborés	Novembre 2025	Disponibilité de certains acteurs	Responsable du suivi environnemental et social	ONG partenaires – Structures	Coordination et autres staffs de	Sans coût	

[illegible]

N.B : L'opérationnalisation diligentée du MGP requiert les actions suivantes :

- Installation des membres du comité de gestion des plaintes
- Formation des membres du Comité de gestion des plaintes
- Organisation des campagnes de vulgarisation du MGP
- Déroulement du MGP (Réception et traitement des plaintes)

13.SUIVI ET ETABLISSEMENT DES RAPPORTS DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

L'UCP du RRR Eau garantira la participation de parties prenantes aux activités de suivi du projet ou des impacts qui lui sont associés. Les parties prenantes (notamment les populations touchées) participeront aux programmes de suivi et d'atténuation des impacts du projet, notamment ceux contenus dans les instruments de sauvegardes (les NIES et les PGES).

13.1 Indicateurs de suivi du PEPP

Les indicateurs sont des paramètres dont l'utilisation fournit des informations quantitatives ou qualitatives sur les impacts et les bénéfices des activités du Projet. Les indicateurs dits de performance permettent de vérifier si chacun des objectifs du plan seront atteints. L'information obtenue des indicateurs nourrit donc l'approche de gestion adaptative et permet d'ajuster le tir, le cas échéant, afin de maximiser la participation des parties prenantes. En vue d'évaluer l'efficacité des activités du plan d'engagement des parties prenantes, des indicateurs de suivi sont développés.

Les indicateurs suivants seront utilisés mensuellement pour suivre et évaluer l'efficacité des activités d'engagement des parties prenantes :

- Nombre de plaintes reçues,
- Sources de plaintes,
- Pourcentage des plaintes éligibles au mécanisme,
- Pourcentage de plaintes inéligibles au mécanisme,
- Pourcentage de plaintes présentées par catégorie d'acteurs,
- Pourcentage de plaintes présentées par les parties prenantes vulnérables
- Pourcentage de plaintes ayant abouti à une résolution satisfaisante,
- Pourcentage de plaintes n'ayant pas abouti à une résolution satisfaisante,
- Pourcentage des plaintes traitées dans les délais prescrits ;
- Pourcentage des plaignants satisfaits du processus de résolution et de règlement de leurs plaintes ;
- Nombre de réunions de sensibilisation et de formation au MGP réalisées ;
- Nombre de personnes (hommes et femmes) touchées par les sensibilisations sur les MGP ;
- Nombre de plaintes résolues en relation avec les EAS/HS/VCE ;
- Pourcentage des plaintes EAS/HS/VCE qui ont été référées aux prestataires de services de VBG
- Nombre de suggestions et de recommandations reçues par l'UCP à l'aide de divers mécanismes de rétroaction ;
- Nombre de publications couvrant le projet dans les médias ;
- Nombre de plaintes et de griefs reçus et traités.

13.2 Rapportage

Les phases ultérieures du projet impliquent la mise en place d'un système de rapportage pour surveiller et rendre compte de la manière dont les questions environnementales et sociales sont abordées. Des rapports trimestriels évaluent la mise en œuvre du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) et partagent les progrès réalisés avec toutes les parties concernées.

En termes de ressources et de responsabilités, l'UCP mobilise les fonds et les compétences techniques nécessaires pour mettre en œuvre le P3P. L'Expert en Sauvegarde Environnementale et Sociale supervise la mise en œuvre du plan, avec le soutien d'autres spécialistes de l'UCP au besoin. Les coordonnées des personnes responsables de répondre aux commentaires sont communiquées aux parties prenantes pour assurer une communication fluide. Le projet RRR Eau établit un mécanisme robuste pour prendre en compte les points de vue des groupes des différents groupes, garantissant ainsi leur participation significative et une réponse appropriée à leurs besoins et préoccupations tout au long du projet.

Ainsi, toutes les activités du programme doivent être documentées par l'UCP, et les rapports consolidés doivent être mis à la disposition des parties prenantes et des autorités compétentes. L'Expert E&S, celui de la Communication et le Spécialiste en suivi-évaluation de l'UCP auront comme tâche principale la coordination permanente de la gestion et du suivi de la mise en œuvre du P3P. Ils doivent à cet effet se concerter avec toutes les parties prenantes pour assurer la bonne mise en œuvre de ce volet afin d'atteindre tous les résultats escomptés du Projet. En plus de l'élaboration des Procès-Verbaux (PV) de réunions et des ateliers, ces experts assureront le partage et la diffusion de ces PV, des rapports de synthèse de traitement des plaintes aux différentes parties prenantes. Par ailleurs, ils sont tenus également d'assurer la diffusion et la communication des résultats et impacts du P3P selon un plan de communication élaboré au démarrage du Projet.

Des résumés mensuels et des rapports internes sur les plaintes du public, les enquêtes et les incidents connexes, ainsi que l'état de mise en œuvre des actions correctives/préventives associées seront rassemblés par les Experts (E& S, Communication, Suivi-évaluation) de l'UCP et partagés avec qui de droit.

Enfin, ils évoqueront dans les rapports d'activités, et ce tous les 6 (six) mois, les actions d'engagement mises en place spécifiquement, les problèmes rencontrés et les solutions apportées pour les résoudre. Ces rapports seront partagés avec les autres parties prenantes, y compris la BAD.

14. BUDGET DE LA MISE EN ŒUVRE DU P3P

Le budget pour la mise en œuvre du P3P du projet RRR Eau est évalué à ***Treize millions cent trente mille MRU***. Le tableau 15 suivant présente les différentes rubriques dudit budget.

Tableau 15 : Budget global du P3P

Rubrique	Activité	Responsable	Délai / Périodicité	Nombre	Coût unitaire (MRU)	Coût estimatif (MRU)
Divulgateion du P3P	Atelier national de partage du P3P avec les représentants des parties prenantes	UCP/RRR Eau	Dès l'approbation du P3P	1	350 000	350 000
Renforcement des capacités	Formation et appui aux autorités administratives, services techniques de l'Etat et collectivités territoriales en améliorant leurs capacités en médiation et gestion des intérêt des parties prenantes	UCP/RRR Eau	Dès l'approbation du P3P	4	250 000	1 000 000
Développement du plan et supports de communication	Développement du plan global de communication	UCP/RRR Eau	Dès l'approbation du P3P	1	5 000 000	600 000
	Conception des supports de communication (Teeshirt – flyer – roller...)	UCP/RRR Eau	Dès l'approbation du P3P	Forfait	Forfait	600 000
Mise en œuvre de la communication	Tenue de séance de communication (radios et télévision)	UCP/RRR Eau	Pendant toute la durée du projet	100 spots radio et 4 émissions en publi-reportage télévision	10 000 par spot et 150 000 par publi-reportages	1 600 000
	Tenue de séance de communication avec les collectivités territoriales concernées y compris les représentants des communautés riveraines dans chaque wilaya	UCP/RRR Eau	Tous les 6 mois	24 (1 séance dans chacune des 3 wilayas pour chaque semestre pendant 4 ans)	20 000	480 000
	Tenue de séances de communication avec les acteurs gouvernementaux	UCP/RRR Eau	Tous les 6 mois	24	40 000	960 000
	Tenue de séances de communication avec les ONG	UCP/RRR Eau	Pendant toute la durée du projet	12	50 000	600 000
	Tenue des séances de communication avec les personnes affectées	UCP/RRR Eau	Tous les 6 mois	24	20 000	480 000

15. CONCLUSION

Le Plan de Participation des Parties Prenantes constitue l'un des outils indispensables du volet social de la mise en œuvre des projets. Ce document fait partie des documents contractuels d'approbation de tout projet. Le présent P3P, qui renferme un mécanisme de gestion des plaintes (MGP), est élaboré dans la cadre de la préparation et de la mise en œuvre du Projet RRR Eau sur financement de la Banque Africaine de Développement. Le document a été élaboré suivant une approche participative globale. Il s'agit d'un document souple et pratique qui va évoluer en tant que de besoin pour prendre en compte les besoins de la participation des parties prenantes et l'évolution des activités et des parties prenantes dont les actions vont apporter une plus-value à la mise en œuvre et à l'atteinte des objectifs du projet. Il se veut garant de la prise en compte de toutes les remarques et suggestions des parties prenantes pour une meilleure appréhension de la dimension de sauvegarde environnementale et sociale.

16. ANNEXES

ANNEXE 1 : FICHES D'ENREGISTREMENT ET DE SUIVI DES PLAINTES

FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT DES PLAINTES

Code de la plainte :

Ce formulaire est destiné à recueillir les plaintes émises par les personnes affectés directement ou indirectement par la réalisation des activités du projet et tout autre individu ou groupe d'individus constituant une partie prenante dans la mise en œuvre du projet.

Localisation de la plainte

Région	
Département	
Sous-préfecture	
Village	
Quartier	

Identification du plaignant

A remplir avec le plaignant		
Date et heure (date et heure à laquelle la plainte a été exprimée)		
Nom et prénoms		
Age ou date de naissance		
Sexe	Masculin	
	Féminin	
Profession		
Numéro de la CNI ou toutes autres pièces d'identité présentés lors de la réception de la plainte		
Adresse géographique (Décrire ou si possible faire un schéma situant le lieu d'habitation)		
Contact (s) téléphonique (s)		

Description et reconstitution des faits à l'origine de la plainte

Nature de la plainte <i>(faire un résumé descriptif de la plainte)</i>

Réservé à l'agent chargé de la réception des plaintes

Identification

Personne ayant reçu la plainte <i>(Nom et contacts)</i>	
--	--

Eléments de réponse avant la délivrance de l'accusé de réception au plaignant

Réponse(s) provisoire (s) <i>(Éléments de réponse apportée au plaignant)</i>

Date et signature de l'agent

Date et signature du plaignant

FICHE DE TRAITEMENT ET DE SUIVI DE LA PLAINTE

Code de la plainte

Localisation de la plainte

Région	
Département	
Sous-préfecture	
village	
Quartier	

Informations sur la plainte

Nom et contact du plaignant	
Date de dépôt de la plainte	
Nature de la plainte	
Description de la plainte	

Suivi du traitement de la plainte

Validité de la plainte	Admissible / non admissible
Durée de l'investigation	
Date de délivrance de l'accusé de réception au plaignant	
Date de résolution de la plainte au niveau du comité local	
Date de résolution de la plainte au niveau de l'instance de recours local	
Date de résolution de la plainte au niveau de l'instance de recours national	
Retour d'information au plaignant sur le traitement de sa plainte (<i>oui/non</i>) et date	

Responsables chargés du suivi de la plainte

Nom, prénoms, contact et signature du chargé de gestion de la plainte au niveau local	
Nom, prénoms contact et signature du chargé de gestion de la plainte au niveau UCP-	

ANNEXE 2 : MODÈLE DU REGISTRE DE SUIVI DES PLAINTES

Informations sur la plainte						Suivi du traitement de la plainte	
No. de plainte	Nom et contact du réclamant	Date de dépôt de la plainte	Description de la plainte	Type de projet et lieu	Source De financement (prêts, ressources propres, etc.)	Transmission Au service Concerné (oui/non, indiquant le Service et la personne contact)	Date de traitement prévue

ANNEXE 3. PANNEAU D’AFFICHAGE DU MGP SUR SITE DES ACTIVITES

RRR Eau /Mécanisme de Gestion des Plaintes

Activité en exécution:.....

ATTENTION! ATTENTION!

Veuillez déposer toutes vos plaintes et/ou doléances ici ()

Soit nous contacter par téléphone au: Téldu Point focal de

Téléphone de responsable de l’ONG :

E-mail:, adresse e-mail de Point focal local

N.B : - Longueur du tableau: 1,20 m, largeur: 80 cm

- Ces informations doivent être écrites en langue locale et en français.
- Ce tableau doit être posé dans un endroit public à côté du chantier et de la boîte à suggestion.

**ANNEXE 4 : COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS DE CONSULTATION DES PARTIES
PRENANTES DANS LES 3 WILAYAS AVEC PHOTOS ET LISTES DE PARTICIPANTS**

MESSAGE ANNOTÉ PAR LES AUTORITÉS DES 3 WILAYAS LORS DU PASSAGE DE LA MISSION

شرف - إخبار - عدل

وزارة المياه والصرف الصحي
Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement

رئيس الجمهورية
Le Secrétaire Général

REPUBLICQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur - Fraternité - Justice

Nouakchott, le 12 SEP 2024
انواكشوط في

MESSAGE N° Numéro 000210

VISA DH

EXPEDITEUR : MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT

DESTINATAIRE : WALIS DE L'ADRAR, DU TAGANT ET DU BRAKNA

POUR INFO : DELEGUES REGIONAUX/MHA

TEXTE :

HONNEUR VOUS INFORMER QUE DANS LE CADRE DES ACTIVITES PREPARATOIRES DU PROJET « RENFORCER LA RESILIENCE RURALE DE LA MAURITANIE PAR LA GESTION ET LE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PRODUCTIVES EN EAU A DES FINS DOMESTIQUES, ET ECOSYSTEMIQUES (RRR-EAU) », QUI SERA MIS EN ŒUVRE PAR LE GOUVERNEMENT AVEC L'APPUI DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT, IL EST PREVU L'ELABORATION D'OUTILS DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE. STOP.

DR MOHAMED FADEL AGHDHAFNA CHEIKH MOAHMAED FADEL, CONSULTANT ENVIRONNEMENTALISTE, EN CHARGE DE CES OUTILS, DOIT EFFECTUER UNE MISSION DANS VOS WILAYAS SUIVANT LE CALENDRIER CI-DESSOUS. STOP.

WILAYA	DATES
ADRAR	12-15 SEPTEMBRE 2024
TAGANT	18-21 SEPTEMBRE 2024
BRAKNA	22-25 SEPTEMBRE 2024

VOUS DEMANDE FACILITER LE BON DEROULEMENT DE LA MISSION DONT LE PROGRAMME COMPRENDRA DES ENTRETIENS AVEC LES AUTORITES ADMINISTRATIVES, LES REPRESENTANTS DES SERVICES TECHNIQUES CONCERNES, LES ELUS, LA SOCIETE CIVILE ET D'AUTRES PARTIES PRENANTES AINSI QUE DES VISITES DE SITES. STOP.

VU ET BON A EXPEDIER

LA MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT

LE SECRETAIRE GENERAL P.V.

Moulaye EL MOUQDAI

vu à l'arrêté Vu. a Ator le 12/09/2024

Le Wali Mouqdaï
Wali Mouqdaï
Ministère de l'Intérieur et du Développement Local
Wilaya du Brakna

Le Wali Mouqdaï
Wali Mouqdaï
Ministère de l'Intérieur et du Développement Local
Wilaya du Tagant

Le Wali Mouqdaï
Wali Mouqdaï
Ministère de l'Intérieur et du Développement Local
Wilaya de l'Adrar

هاتف: 40 25 71 222 + - صندوق البريد: 4913 - انواكشوط
Tel: +222 45 25 71 40 - BP: 4913 - Nouakchott www.hydraulique.gov.mr

CONSULTATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES DU PROJET RRR EAU EN ADRAR

Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement -MHA

Projet de Renforcement de la résilience rurale de la Mauritanie par la gestion et le développement des ressources en eau à des fins domestiques, productives et écosystémiques (RRR Eau)

ETUDE TECHNIQUE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Réunion de Consultation des Parties Prenantes

Compte Rendu
Atar le 13 Septembre 2024

Indications générales

Objet	- Informer les participants sur le projet (ses composantes, son état d'avancement...) et sur les Enjeux Environnementaux et Sociaux : Risques d'impacts et mesures d'atténuation ; - Répondre aux interrogations et questionnements des participants et collecter leurs observations, leurs propositions et leurs recommandations.
Ordre du jour	- Partage et explication sur les enjeux environnementaux qui ont été identifiés et les mesures de leur élimination ou /et atténuation ; - Discussion, explication et collecte des questionnements, des observations et des propositions et recommandations.
Dates et lieu	- Vendredi 13 septembre 2024 au siège de la Wilaya de l'Adrar
Participants	- Services techniques et Administratifs ; - Elus (conseillers municipaux) ; - Organisations Non Gouvernementales - ONG ; - Fédérations - Consultant La liste détaillée des participants est donnée en Annexe
Supports	- Deux exposés ont été présentés en arabe : 1^{er} exposé de Monsieur Le Directeur Régional de l'Hydraulique sur le projet RRR Eau dans sa globalité (Composantes, étapes et état d'avancement,) 2^{ème} exposé du consultant sur les aspects de l'étude environnementale et sociale
Langue	En concertation avec les participants, au démarrage de la réunion, il a été convenu de faire la présentation du projet et des objectifs de la consultation en arabe avec un résumé en français. Pour les interventions au cours des débats, le choix est laissé aux participants de parler dans la langue qu'ils souhaitent avec possibilité de traduction si nécessaire afin d'assurer un partage aussi large des informations.



Etape 1 : Accueil des participants, présentation du contexte et de l'ordre du jour

- **Mot d'ouverture** : M. le Conseiller du Wali, Représentant de la Wilaya de l'Adrar, a ouvert la séance en souhaitant la bienvenue aux participants, puis il a :
 - Remercié l'ensemble des parties prenantes présentes (départements techniques, élus, autorités, ONG et fédérations) pour leur présence ;
 - Rappelé à l'ensemble des participants l'importance de ce projet non seulement pour la Wilaya de l'Adrar mais aussi pour les 2 autres wilayas concernées.
 - Invité le Directeur régional et le consultant à expliquer dans un langage simple et compréhensif le projet et les objectifs de l'activité.

Etape 2 : Exposés & Explications

- **Exposé 1** : Monsieur Le Directeur régional du MHA a présenté :
 - Les composantes du projet
 - Les étapes réalisées notamment les études
 - Les perspectives : étapes restantes à réaliser
 - L'objet et l'objectif de la consultation et a donné plus d'explications sur l'ordre du jour ;
- Enfin, il a sensibilisé les participants sur l'importance de leurs contributions notamment leurs questionnements et leurs recommandations qui seront prises en compte pour la réalisation des études environnementales et sociales

- **Exposé 2** : M. Le Consultant a présenté :
 - Le cadre général de la consultation ;
 - La description du projet et ses composantes,
 - La description de l'état initial des trois milieux (Physique-Biologique et Humain)
 - Les principaux Enjeux Environnementaux et Sociaux identifiés ;
 - L'identification des principaux risques d'impacts potentiels sur les composantes des trois milieux ;
 - Les mesures d'élimination et/ou d'atténuation de ces risques d'impacts négatifs
 - Les impacts positifs recensés
 - Le Mécanisme de gestion des doléances,
 - Les étapes futures.

- **Animateur** : M. Le Consultant

Après les exposés et juste avant l'ouverture des débats, l'animateur a fait une synthèse dans un langage simple et en disant :

- J'espère que ces exposés nous ont tous permis tous d'avoir une idée claire sur l'ensemble du projet, son contexte, ses composantes et les caractéristiques techniques et environnementales
- Je vous récapitule brièvement l'essentiel des exposés :
 - L'étude traite, conformément aux termes de référence de l'étude et aux directives de la réglementation mauritanienne en vigueur et celles de la BAD (SSI), l'ensemble des trois milieux du projet :
 - ✓ Le milieu physique qui traite le sol, l'air et l'eau



- ✓ Le milieu biologique qui traite le milieu naturel vivant avec le règne végétal et le règne animal
- ✓ Le milieu humain qui traite l'ensemble des acteurs concernés directement ou/et indirectement par le projet (Population, ...acteurs)
- L'étude n'a pas identifié d'enjeu environnemental contraignant qui risque d'handicaper sérieusement la réalisation du projet ;
- L'ensemble des risques d'impacts négatifs potentiels identifiés sur les trois milieux étudiés sont surmontables moyennant des mesures faisables ;
- Cette étude définira avec plus de précision la liste détaillée des risques d'impacts négatifs potentiels dans leur diversité (directs, indirects, réversibles, irréversibles, etc.) et leurs mesures d'atténuations consécutives ;
- Un Plan de Gestion Environnemental et Social -PGES sera élaboré.

Après ce récapitulatif et ces compléments d'information, Le Président de séance/Représentant de la Wilaya a ouvert le débat en donnant la parole à l'assistance et en les invitant à exprimer questions, observations et recommandations.

Etape 3 : Observations - Questions – Réponses & discussions

Observations - questions- recommandations des participants

• 1/ Le Représentant de la commune ATAR

- Je voudrais d'abord remercier vivement tous ceux qui travaillent sur ce projet parce que notre commune est très vulnérable et manque de beaucoup de choses et ce projet va certainement créer une dynamique qui aura certainement des impacts positifs importants sur le cadre de vie des populations ;
- Nous (élus représentant de la population locale) souhaitons l'instauration d'une communication effective et réelle avec nous, avec les ONG et avec les populations pour les informer sur les différentes étapes d'avancement du projet
- Nous nous posons plusieurs interrogations en relation avec le projet telles que : Quelles sont les mesures de sensibilisation et d'accompagnement des jeunes qui seront entreprises conformément à la réglementation en vigueur notamment en termes d'emplois ?

Je dois, enfin rappeler que notre commune souffre de déficits importants en matière d'infrastructures de base. Par conséquent, je voudrais juste formuler, quelques requêtes au projet notamment le besoin de réaménagement d'un certain nombre d'infrastructures publiques (connexion au réseau d'eau ou disponibilisation de l'eau au niveau des dispensaires, des postes santé, des écoles, ...).



• **2/ Le Président du bureau régional de la fédération nationale de l'élevage :**

Je salue les initiatives visant à mettre en œuvre ce type de projets pertinent et essentiel pour notre wilaya qui souffre d'un déficit en pluviométrie et de surcroît de disponibilité d'eau accessible par le cheptel. Je tiens à confirmer que ce projet qui prévoit la réalisation de stations pastorales en Adrar est très important notamment pour ses retombées positives multiples. Ce projet va certainement contribuer directement à subvenir aux besoins en abreuvement des animaux surtout au niveau des axes de transhumance et au niveau des poches de pâturages qui souffrent de manque accru d'infrastructures d'eau pastorale et notamment dans les communes de Ain Ehl Taya (Elmadher), de Tawaz (Ziyara) et d'autres communes de la Wilaya (une liste des zones/localités a été adressée au DR-MHA). Donc, cela contribuera certainement à l'amélioration du niveau de vie des familles des éleveurs en particulier et des populations en général.

• **3/ Le représentant de la DREN**

Je ne vais pas répéter ce qui vient d'être dit sur le projet et son importance mais je souhaite rappeler que 95 écoles dans la Wilaya n'ont pas de latrines. Une question au sujet de l'exploitation des latrines et leur entretien, est-ce que le projet a prévu ces activités ?

• **4/ Le représentant du MASEF**

Je remercie l'assistance et je vous informe que les femmes peuvent jouer un rôle dans la gestion des latrines d'écoles et de structures de santé pour le bien-être de leurs enfants et des communautés. C'est pourquoi, je recommande au projet de prévoir des appuis aux femmes dans ce sens.

• **5/ Le représentant du MEDD**

La pertinence du projet n'étant pas à démontrer, je recommande au projet de prévoir des reboisements dans toutes les écoles et les structures sanitaires pour un verdissement de ces installations publiques.

• **6/ Le représentant du MASA**

Les stations pastorales à réaliser doivent être valorisées par le développement d'AGR de production de fourrages par l'utilisation de techniques de goutte à goutte.

• **7/ Le Président du réseau des ONG 'Espoir Adrar'**

Je tiens à remercier vivement les organisateurs de nous avoir invité en tant que société civile à cette consultation qui nous a permis de nous informer sur le projet et qui nous donne aussi l'occasion d'exprimer nos observations et nos questionnements.

De notre point de vue, la mise en place de ce projet aura certainement une infinité de retours positifs. Cependant, nous avons quelques appréhensions quant aux risques et contraintes potentiels sur les troupeaux des éleveurs qui transitent par la zone du site du projet :

Est-ce que les pistes d'accès aux points d'abreuvement des troupeaux seront impactées ?

Est-ce que les stations pastorales qui vont être installées limiteraient la productivité des parcours ?



Réponses aux questionnements et aux observations

• R1/ Le Directeur Régional du MHA

Avant de répondre à certaines questions qui viennent d'être posées et donner la parole à M. Le Consultant pour répondre au reste des questions, j'exprime ma reconnaissance et mes vifs remerciements aux différents intervenants qui, par leurs questions et recommandations, ont enrichi la séance de consultation. Je vous informe également que le secteur accorde un intérêt important au développement durable local en essayant d'intégrer à ses projets l'ensemble des acteurs concernés depuis la phase de préparation jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation.

Maintenant je vais répondre aux questions qui nous concernent et que j'ai notées :

Oui bien sûr, une communication effective et réelle avec l'ensemble des acteurs (Départements techniques, élus, ONG, autorités et avec les populations) est non seulement souhaitable mais plutôt très indispensable. A défaut de communication le projet ne pourrait aboutir.

Pour la question des emplois qui seront créés, le Projet exigera, conformément à la réglementation en vigueur, de toute entreprise adjudicataire de ses marchés d'accorder la priorité et toute la priorité à la population locale en matière d'embauche. Ces entreprises s'engagent à priori à respecter cette condition. Il n'y aurait pas de risque d'exclusion volontaire des populations.

Pour ce projet, la phase de construction aura des besoins conséquents en main d'œuvre non qualifiée mais durant la phase d'exploitation ce sont des besoins en main d'œuvre qualifiée qui seront là au détriment des premiers.

• R2/ Le Consultant :

Les questionnements relatifs aux éventuels impacts négatifs sur les trois milieux traités :

Les résultats de l'étude d'impact E&S que j'ai présenté tout à l'heure rapportent qu'il n'y avait pas de grands enjeux environnementaux et sociaux identifiés sur ces trois milieux.

Des mesures d'élimination et/ou d'atténuation de tout risque d'impacts négatifs seront bien définies. Un PGES (Plan de Gestion Environnemental et Social) récapitulatif avec toutes les mesures sera élaboré et les clauses E&S jointes au dossier d'Appel d'offres des travaux pour la construction des différents investissements (AEP, Stations pastorales, Latrines...).

Comme présenté au niveau de l'exposé, un mécanisme de gestion des doléances sera mis en œuvre en phase travaux et en phase d'exploitation, mais si quelqu'un de la population locale veut exprimer une demande ou une suggestion ou même une réclamation, il pourra l'adresser au service régional de l'Hydraulique qui saura les orienter.

De plus, je dois juste vous rassurer en vous confirmant que les méthodes proposées n'induisent aucune manipulation de produits dangereux ou polluants en masse.

Par ailleurs et compte tenu de la vulnérabilité de l'écosystème dont la flore et la faune sont très fragiles à l'action anthropique et aux changements climatiques. Même avec des niveaux de dégradations avancés à cause, entre autres, des sécheresses répétées et des sur pâturages, plusieurs espèces sont toujours là et il est très recommandé de non seulement les sauvegarder mais aussi de les restaurer.

C'est ainsi, que toutes les précautions nécessaires doivent être strictement observées surtout pendant la phase des travaux afin d'éviter toute éventuelle perturbation. Toutes les mesures nécessaires pour la protection de la faune et la flore seront prises en compte et respectées.

Un programme de surveillance et de suivi en phase travaux sera d'ailleurs établi et devra être respecté par l'ensemble des acteurs opérant au sein des sites du projet.

Concernant le point sur la transhumance ou le passage des troupeaux par les zones du projet, cela sera pris en considération, de concert avec les nomades, et des mesures vont être proposées afin de minimiser ou compenser cet impact si son importance est forte.

Aux termes des discussions, M. le Conseiller du Wali de l'Adrar a clôturé la séance après avoir demandé à l'assistance s'il y avait d'autres questions ou observations. Il a insisté sur le rôle de la communication et de la sensibilisation entre l'ensemble des acteurs et aussi avec les populations pour faire avancer en parfaite synergie et harmonie les projets de la province en général et le projet RRR Eau en particulier.

Fait à Atar, le 13 septembre 2024

Le Secrétaire de séance

El Houssein CHRIF



Le Président de séance

Ahmedou Yahya SIDI



Page 5

Etude technique Environnementale et Sociale /P3P & NTES

LISTE DE PRÉSENCE

Date: 13/09/2024 Lieu: FTAH / ADHAR Objet: Consultation N15/P3P du RRR Eau

N°	Nom & Prénom	Structure/Activité	Mail	Téléphone/Signature
1	أحمد دحي ولد سوما	مستشار الرأى	44480435	
2	المستشار الشريف	ADHAR	22362469	
3	الملك ولد محمد المصطفى	الجمعية لطلاب /	46452863	
4	سيد احمد / محمد / الصغير	مدرسة الزراعة	47188878	
5	محمد سام بن الفيل	الإدارة لجمعية لطلاب	22028045	
6	أحمد ولد محمد	الجمعية لطلاب	47663500	
7	محمد ولد محمد	الجمعية	16846619	
8	أحمد ولد محمد	DREN	36837904	
9	اسلام ولد سيني	رئيس اللجنة الفنية	22080688	
10	موسى ولد محمد	رئيس مصلحة المياه	46642254	
11	محمد ولد محمد	رئيس شبكة المياه	66330000	



Photo 3 : consultation des Parties prenantes institutionnelles à la Wilaya (Atar-Adrar) 13/09/24

Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement -MHA

Projet de Renforcement de la résilience rurale de la Mauritanie par la gestion et le développement des ressources en eau à des fins domestiques, productives et écosystémiques (RRR Eau)

ETUDE TECHNIQUE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Réunion de Consultation des Parties Prenantes

Compte Rendu

Tawaz le 14 Septembre 2024

Indications générales

Objet	- Informer les participants sur le projet (ses composantes, son état d'avancement...) et sur les Enjeux Environnementaux et Sociaux : Risques d'impacts et mesures d'atténuation ; - Répondre aux interrogations et questionnements des participants et collecter leurs observations, leurs propositions et leurs recommandations.
Ordre du jour	- Partage et explication sur les enjeux environnementaux qui ont été identifiés et les mesures de leur élimination ou /et atténuation ; - Discussion, explication et collecte des questionnements, des observations et des propositions et recommandations.
Dates et lieu	- Vendredi 13 septembre 2024 au siège de la Wilaya de l'Adrar
Participants	- Services techniques et Administratifs ; - Elus (conseillers municipaux) ; - Populations - Organisations Non Gouvernementales - ONG ; - Consultant La liste détaillée des participants est donnée en Annexe
Supports	Deux exposés ont été présentés en arabe : ▪ 1^{er} exposé de Monsieur Le Directeur Régional de l'Hydraulique sur le projet RRR Eau dans sa globalité (Composantes, étapes et état d'avancement,) ▪ 2^{ème} exposé du consultant sur les aspects de l'étude environnementale et sociale
Langue	En concertation avec les participants, au démarrage de la réunion, il a été convenu de faire la présentation du projet et des objectifs de la consultation en arabe. Pour les interventions au cours des débats, le choix est laissé aux participants de parler dans la langue qu'ils souhaitent avec possibilité de traduction si nécessaire afin d'assurer un partage aussi large des informations.



Etape 1 : Accueil des participants, présentation du contexte et de l'ordre du jour

- **Mot d'ouverture** : M. le Maire Adjoint, Représentant du Maire de la commune de Tawaz, a ouvert la séance en souhaitant la bienvenue aux participants, puis il a :
 - Remercié l'ensemble des parties prenantes présentes (services techniques, élus, ONG, etc...) pour leur présence ;
 - Invité le Directeur régional du MHA et le consultant à expliquer dans un langage simple et compréhensif le projet et les objectifs de l'activité.

Etape 2 : Exposés & Explications

- **Exposé 1** : Monsieur Le Directeur régional du MHA a présenté :
 - Les composantes du projet
 - Les étapes réalisées notamment les études
 - Les perspectives : étapes restantes à réaliser
 - L'objet et l'objectif de la consultation et a donné plus d'explications sur l'ordre du jour ;

Enfin, il a sensibilisé les participants sur l'importance de leurs contributions notamment leurs questionnements et leurs recommandations qui seront prises en compte pour la réalisation des études environnementales et sociales

- **Exposé 2** : M. Le Consultant a présenté :
 - Le cadre général de la consultation ;
 - La description du projet et ses composantes,
 - La description de l'état initial des trois milieux (Physique-Biologique et Humain)
 - Les principaux Enjeux Environnementaux et Sociaux identifiés ;
 - L'identification des principaux risques d'impacts potentiels sur les composantes des trois milieux ;
 - Les mesures d'élimination et/ou d'atténuation de ces risques d'impacts négatifs
 - Les impacts positifs recensés
 - Le Mécanisme de gestion des doléances,
 - Les étapes futures.

- **Animateur** : M. Le Consultant

Après les exposés et juste avant l'ouverture des débats, l'animateur a fait une synthèse dans un langage simple et en disant :

- J'espère que ces exposés nous ont tous permis tous d'avoir une idée claire sur l'ensemble du projet, son contexte, ses composantes et les caractéristiques techniques et environnementales
- Je vous récapitule brièvement l'essentiel des exposés :
 - L'étude traite, conformément aux termes de référence de l'étude et aux directives de la réglementation mauritanienne en vigueur et celles de la BAD (SSI), l'ensemble des trois milieux du projet :
 - ✓ Le milieu physique qui traite le sol, l'air et l'eau



- ✓ Le milieu biologique qui traite le milieu naturel vivant avec le règne végétal et le règne animal
- ✓ Le milieu humain qui traite l'ensemble des acteurs concernés directement ou/et indirectement par le projet (Population, ...acteurs)
- L'étude n'a pas identifié d'enjeu environnemental contraignant qui risque d'handicaper sérieusement la réalisation du projet ;
- L'ensemble des risques d'impacts négatifs potentiels identifiés sur les trois milieux étudiés sont surmontables moyennant des mesures faisables ;
- Cette étude définira avec plus de précision la liste détaillée des risques d'impacts négatifs potentiels dans leur diversité (directs, indirects, réversibles, irréversibles, etc.) et leurs mesures d'atténuations consécutives ;
- Un Plan de Gestion Environnemental et Social -PGES sera élaboré.

Après ce récapitulatif et ces compléments d'information, Le Président de séance/Maire adjoint de la commune de Tawaz a ouvert le débat en donnant la parole à l'assistance et en les invitant à exprimer questions, observations et recommandations.

Etape 3 : Observations - Questions – Réponses & discussions

Observations - questions- recommandations des participants

• 1/ Le Maire Adjoint de la commune de Tawaz

- Je voudrais d'abord remercier le MHA et ses partenaires pour ce projet parce que notre commune est très vulnérable et manque de beaucoup de choses et ce projet va certainement créer une dynamique qui aura certainement des impacts positifs importants sur le cadre de vie des populations ;
- Je dois, enfin rappeler que notre commune souffre de déficits importants en matière d'infrastructures de base. Par conséquent, je voudrais juste formuler, quelques requêtes au projet notamment l'extension d'anciennes AEP, la création de nouvelles et la disponibilisation de l'eau au niveau des dispensaires, des postes santé, des écoles,
- La localité de Ziyara vers laquelle converge le cheptel en transhumance du nord vers le sud et du sud vers le nord nécessite la création d'une station pastorale et d'un réseau AEP.

• 2/ Le Président de l'ONG TADAMOUN/Solidarité

- Je souhaite vous rappeler que notre chef-lieu de commune souffre de la vétusté de son réseau d'AEP ce qui affecte l'alimentation en eau potable des communautés.
- C'est pourquoi je demande au projet l'extension de l'ancienne AEP, la création d'une nouvelle et la disponibilisation de l'eau au niveau des dispensaires, des postes santé, des écoles,



Réponses aux questionnements et aux observations

• R1/ Le Directeur Régional du MHA

Avant de donner la parole à M. Le Consultant pour compléter les informations, j'exprime ma reconnaissance et mes vifs remerciements aux différents intervenants qui, par leurs questions et recommandations, ont enrichi la séance de consultation. Je vous informe également que le secteur accorde un intérêt important au développement durable local en essayant d'intégrer à ses projets l'ensemble des acteurs concernés depuis la phase de préparation jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation.

• R2/ Le Consultant :

Les questionnements relatifs aux éventuels impacts négatifs sur les trois milieux traités :

Les résultats de l'étude d'impact E&S que j'ai présenté tout à l'heure rapportent qu'il n'y avait pas de grands enjeux environnementaux et sociaux identifiés sur ces trois milieux.

Des mesures d'élimination et/ou d'atténuation de tout risque d'impacts négatifs seront bien définies. Un PGES (Plan de Gestion Environnemental et Social) récapitulatif avec toutes les mesures sera élaboré et les clauses E&S jointes au dossier d'Appel d'offres des travaux pour la construction des différents investissements (AEP, Stations pastorales, Latrines...).

Comme présenté au niveau de l'exposé, un mécanisme de gestion des doléances sera mis en œuvre en phase travaux et en phase d'exploitation, mais si quelqu'un de la population locale veut exprimer une demande ou une suggestion ou même une réclamation, il pourra l'adresser au service régional de l'Hydraulique qui saura les orienter.

De plus, je dois juste vous rassurer en vous confirmant que les méthodes proposées n'induisent aucune manipulation de produits dangereux ou polluants en masse.

Par ailleurs et compte tenu de la vulnérabilité de l'écosystème, toutes les précautions nécessaires doivent être strictement observées surtout pendant la phase des travaux afin d'éviter toute éventuelle perturbation. Toutes les mesures nécessaires pour la protection de la faune et la flore seront prises en compte et respectées.

Un programme de surveillance et de suivi en phase travaux sera d'ailleurs établi et devra être respecté par l'ensemble des acteurs opérant au sein des sites du projet.

Aux termes des discussions, M. le Maire Adjoint de Tawaz a clôturé la séance après avoir demandé à l'assistance s'il y avait d'autres questions ou observations. Il a insisté sur le rôle de la communication et de la sensibilisation entre l'ensemble des acteurs et aussi avec les populations pour faire avancer en parfaite synergie et harmonie les projets de la province en général et le projet RRR Eau en particulier.

Fait à Tawaz le 14 septembre 2024

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Houssein CHRIF

Mohamed ELY SALEM



الطراز

Etude technique Environnementale et Sociale / P3P & NTES

LISTE DE PRÉSENCE

Date: 14/09/2024 Lieu: TAWAZ/ATIAL Objet: Conventions NIES/P3P du projet RRR-Eau

N°	Nom & Prénom	Structure/Activité	Mail	Téléphone/Signature
1	الحسين بن محمد السريحي	BRHA/MHA	22369469	
2	محمد آمل سالم	مساعدة "الهيئة"	48884985	
3	غريجة إبراهيم داه	مزارعة	46521043	
4	أنيسة لعبيد	طبيبة	46059426	
5	الفاتحة - أسوندي آمل	مزارعة	48529334	
6	دادة عبد البركة	مزارعة	47553116	
7	تسام آناه	مزارعة	48652544	
8	حسنية آناه	مزارعة	47736595	
9	ودادي محمد	معلم	46825458	
10	محمد الأمين عبد الحلال	صنفي	462472318	
11	الوالد أمبارك أمسة	مزارع	46910353	
12	لفظيق عبد البركة	مزارع وصني	4696 8097	
13	لفظيق أمباركي	مزارع	4167 0389	
14	الديم العبد	مزارع	41496773	



Photo: Réunion de consultation à la Commune de Tawaz – Atar - Adrar

Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement -MHA

Projet de Renforcement de la résilience rurale de la Mauritanie par la gestion et le développement des ressources en eau à des fins domestiques, productives et écosystémiques (RRR Eau)

ETUDE TECHNIQUE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Réunion de Consultation des Parties Prenantes

Compte Rendu

Ain Ehl Taya le 15 Septembre 2024

Indications générales

Objet	- Informer les participants sur le projet (ses composantes, son état d'avancement...) et sur les Enjeux Environnementaux et Sociaux : Risques d'impacts et mesures d'atténuation ; - Répondre aux interrogations et questionnements des participants et collecter leurs observations, leurs propositions et leurs recommandations.
Ordre du jour	- Partage et explication sur les enjeux environnementaux qui ont été identifiés et les mesures de leur élimination ou /et atténuation ; - Discussion, explication et collecte des questionnements, des observations et des propositions et recommandations.
Dates et lieu	- Vendredi 13 septembre 2024 au siège de la Wilaya de l'Adrar
Participants	- Services techniques et Administratifs ; - Elus (conseillers municipaux) ; - Populations - Organisations Non Gouvernementales - ONG ; - Consultant La liste détaillée des participants est donnée en Annexe
Supports	- Deux exposés ont été présentés en arabe : ▪ 1^{er} exposé de Monsieur Le Directeur Régional de l'Hydraulique sur le projet RRR Eau dans sa globalité (Composantes, étapes et état d'avancement,) ▪ 2^{ème} exposé du consultant sur les aspects de l'étude environnementale et sociale
Langue	En concertation avec les participants, au démarrage de la réunion, il a été convenu de faire la présentation du projet et des objectifs de la consultation en arabe. Pour les interventions au cours des débats, le choix est laissé aux participants de parler dans la langue qu'ils souhaitent avec possibilité de traduction si nécessaire afin d'assurer un partage aussi large des informations.



Etape 1 : Accueil des participants, présentation du contexte et de l'ordre du jour

- **Mot d'ouverture** : M. le Maire Adjoint, Représentant du Maire de la commune de Ain Ehl TAYA, a ouvert la séance en souhaitant la bienvenue aux participants, puis il a :
 - Remercié l'ensemble des parties prenantes présentes (services techniques, élus, ONG, etc...) pour leur présence ;
 - Invité le Directeur régional du MHA et le consultant à expliquer dans un langage simple et compréhensif le projet et les objectifs de l'activité.

Etape 2 : Exposés & Explications

- **Exposé 1** : Monsieur Le Directeur régional du MHA a présenté :
 - Les composantes du projet
 - Les étapes réalisées notamment les études
 - Les perspectives : étapes restantes à réaliser
 - L'objet et l'objectif de la consultation et a donné plus d'explications sur l'ordre du jour ;

Enfin, il a sensibilisé les participants sur l'importance de leurs contributions notamment leurs questionnements et leurs recommandations qui seront prises en compte pour la réalisation des études environnementales et sociales

- **Exposé 2** : M. Le Consultant a présenté :
 - Le cadre général de la consultation ;
 - La description du projet et ses composantes,
 - La description de l'état initial des trois milieux (Physique-Biologique et Humain)
 - Les principaux Enjeux Environnementaux et Sociaux identifiés ;
 - L'identification des principaux risques d'impacts potentiels sur les composantes des trois milieux ;
 - Les mesures d'élimination et/ou d'atténuation de ces risques d'impacts négatifs
 - Les impacts positifs recensés
 - Le Mécanisme de gestion des doléances,
 - Les étapes futures.

- **Animateur** : M. Le Consultant

Après les exposés et juste avant l'ouverture des débats, l'animateur a fait une synthèse dans un langage simple et en disant :

- J'espère que ces exposés nous ont tous permis tous d'avoir une idée claire sur l'ensemble du projet, son contexte, ses composantes et les caractéristiques techniques et environnementales
- Je vous récapitule brièvement l'essentiel des exposés :
 - L'étude traite, conformément aux termes de référence de l'étude et aux directives de la réglementation mauritanienne en vigueur et celles de la BAD (SSI), l'ensemble des trois milieux du projet :
 - ✓ Le milieu physique qui traite le sol, l'air et l'eau



- ✓ Le milieu biologique qui traite le milieu naturel vivant avec le règne végétal et le règne animal
- ✓ Le milieu humain qui traite l'ensemble des acteurs concernés directement ou/et indirectement par le projet (Population, ...acteurs)
- L'étude n'a pas identifié d'enjeu environnemental contraignant qui risque d'handicaper sérieusement la réalisation du projet ;
- L'ensemble des risques d'impacts négatifs potentiels identifiés sur les trois milieux étudiés sont surmontables moyennant des mesures faisables ;
- Cette étude définira avec plus de précision la liste détaillée des risques d'impacts négatifs potentiels dans leur diversité (directs, indirects, réversibles, irréversibles, etc.) et leurs mesures d'atténuations consécutives ;
- Un Plan de Gestion Environnemental et Social -PGES sera élaboré.

Après ce récapitulatif et ces compléments d'information, Le Président de séance/Maire adjoint de la commune de Ain Ehl Taya a ouvert le débat en donnant la parole à l'assistance et en les invitant à exprimer questions, observations et recommandations.

Etape 3 : Observations - Questions – Réponses & discussions

Observations - questions- recommandations des participants

• 1/ Le Maire Adjoint de la commune de Ain Ehl Taya

- Je voudrais d'abord remercier le MHA et ses partenaires pour ce projet parce que notre commune est très vulnérable et manque de beaucoup de choses et ce projet va certainement créer une dynamique qui aura certainement des impacts positifs importants sur le cadre de vie des populations ;
- Je dois, enfin rappeler que notre commune souffre de déficits importants en matière d'infrastructures de base. Par conséquent, je voudrais juste formuler, quelques requêtes au projet notamment l'extension d'anciennes AEP, la création de nouvelles et la disponibilisation de l'eau au niveau des dispensaires, des postes santé, des écoles,
- Plusieurs écoles sont sans latrines
- Les couloirs de transhumance dans la commune nécessitent des stations pastorales à El madher et dans d'autres parties

• 2/ Le Président de l'association Unité

Je vous salue et confirme l'importance du projet et sa pertinence et j'ai des doléances prioritaires :

- Extension du réseau de la AEP car actuellement il y a des zones qui reçoivent l'eau tous les 20 jours suivant un système de rotation
- Construction des latrines publiques pour la gare routière afin de lutter contre la pratique DAL des voyageurs ;
- Construction d'un lycée pour lutter contre l'abandon scolaire des filles et de la migration des familles ;

• 3/ Le Chef de quartier 3

Le projet pourra améliorer les paysages à travers :

- Reboisement des abords de la route
- Création des espaces verts au niveau des écoles
- Extension du réseau de la AEP,
- Installation de réserves d'eau dans les écoles
- Construction des latrines publiques pour la gare routière afin de lutter contre la pratique DAL des voyageurs ;
- Construction d'un lycée pour lutter contre l'abandon scolaire des filles et de la migration des familles ;



Réponses aux questionnements et aux observations

• R1/ Le Directeur Régional du MHA

Avant de donner la parole à M. Le Consultant pour compléter les informations, j'exprime ma reconnaissance et mes vifs remerciements aux différents intervenants qui, par leurs questions et recommandations, ont enrichi la séance de consultation. Je vous informe également que le secteur accorde un intérêt important au développement durable local en essayant d'intégrer à ses projets l'ensemble des acteurs concernés depuis la phase de préparation jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation.

Vos doléances sont également en majorité éligibles au projet et seront examinées avec intérêt, notamment l'extension des AEP, l'installation de nouvelles AEP et la création de stations pastorales et autres activités connexes...

• R2/ Le Consultant :

Les questionnements relatifs aux éventuels impacts négatifs sur les trois milieux traités :

Les résultats de l'étude d'impact E&S que j'ai présenté tout à l'heure rapportent qu'il n'y avait pas de grands enjeux environnementaux et sociaux identifiés sur ces trois milieux.

Des mesures d'élimination et/ou d'atténuation de tout risque d'impacts négatifs seront bien définies. Un PGES (Plan de Gestion Environnemental et Social) récapitulatif avec toutes les mesures sera élaboré et les clauses E&S jointes au dossier d'Appel d'offres des travaux pour la construction des différents investissements (AEP, Stations pastorales, Latrines...).

Comme présenté au niveau de l'exposé, un mécanisme de gestion des doléances sera mis en œuvre en phase travaux et en phase d'exploitation, mais si quelqu'un de la population locale veut exprimer une demande ou une suggestion ou même une réclamation, il pourra l'adresser au service régional de l'Hydraulique qui aura à les orienter.

De plus, je dois juste vous rassurer en vous confirmant que les méthodes proposées n'induisent aucune manipulation de produits dangereux ou polluants en masse.

Par ailleurs et compte tenu de la vulnérabilité de l'écosystème, toutes les précautions nécessaires doivent être strictement observées surtout pendant la phase des travaux afin d'éviter toute éventuelle perturbation. Toutes les mesures nécessaires pour la protection de la faune et la flore seront prises en compte et respectées.

Un programme de surveillance et de suivi en phase travaux sera d'ailleurs établi et devra être respecté par l'ensemble des acteurs opérant au sein des sites du projet.

Aux termes des discussions, M. le Maire Adjoint de Ain Ehl TAYA a clôturé la séance après avoir demandé à l'assistance s'il y avait d'autres questions ou observations. Il a insisté sur le rôle de la communication et de la sensibilisation entre l'ensemble des acteurs et aussi avec les populations pour faire avancer en parfaite synergie et harmonie les projets de la province en général et le projet RRR Eau en particulier.

Fait à Ain Ehl TAYA le 15 septembre 2024

Le Secrétaire de séance

EL Houssein CHRIF



Le Président de séance

Ethacen BEIAM



①

Etude technique Environnementale et Sociale / P3P & NTES

LISTE DE PRÉSENCE

Date: 15/09/2024
 Lieu: Ati El Taya / NTA
 Objet: Consultation NTS / P3P de l'hydraulique

N°	Nom & Prénom	Structure/Activité	Mail	Téléphone/Signature
1	المستشار	الجمعية الوطنية	22363463	
2	المستشار	المستشار	41638647	
3	المستشار	المستشار	32151888	
4	المستشار	المستشار	43770508	
5	المستشار	المستشار	82059367	
6	المستشار	المستشار	46676768	
7	المستشار	المستشار	22019632	
8	المستشار	المستشار	33376161	
9	المستشار	المستشار	37086844	
10	المستشار	المستشار	47874001	
11	المستشار	المستشار	44135643	
12	المستشار	المستشار	48202597	
13	المستشار	المستشار	47961815	
14	المستشار	المستشار	22264032	
15	المستشار	المستشار	49224983	
16	المستشار	المستشار	22285863	
17	المستشار	المستشار	41117888	



Photo: Réunion de consultation à la Commune de Ain Ehl Taya – Atar - Adrar

CONSULTATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES DU PROJET RRR EAU AU TAGANT

Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement -MHA

Projet de Renforcement de la résilience rurale de la Mauritanie par la gestion et le développement des ressources en eau à des fins domestiques, productives et écosystémiques (RRR Eau)

ETUDE TECHNIQUE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Réunion de Consultation des Parties Prenantes

Compte Rendu

Tidjikja le 20 Septembre 2024

Indications générales

Objet	- Informer les participants sur le projet (ses composantes, son état d'avancement...) et sur les Enjeux Environnementaux et Sociaux : Risques d'impacts et mesures d'atténuation ; - Répondre aux interrogations et questionnements des participants et collecter leurs observations, leurs propositions et leurs recommandations.
Ordre du jour	- Partage et explication sur les enjeux environnementaux qui ont été identifiés et les mesures de leur élimination ou /et atténuation ; - Discussion, explication et collecte des questionnements, des observations et des propositions et recommandations.
Dates et lieu	- Vendredi 20 septembre 2024 au siège de la Wilaya du Tagant
Participants	- Services techniques et Administratifs ; - Elus (conseillers municipaux) ; - Organisations Non Gouvernementales - ONG ; - Fédérations - Consultant La liste détaillée des participants est donnée en Annexe
Supports	▪ Deux exposés ont été présentés en arabe : 1^{er} exposé de Monsieur Le Directeur Régional de l'Hydraulique sur le projet RRR Eau dans sa globalité (Composantes, étapes et état d'avancement,) 2^{ème} exposé du consultant sur les aspects de l'étude environnementale et sociale
Langue	En concertation avec les participants, au démarrage de la réunion, il a été convenu de faire la présentation du projet et des objectifs de la consultation en arabe avec un résumé en français. Pour les interventions au cours des débats, le choix est laissé aux participants de parler dans la langue qu'ils souhaitent avec possibilité de traduction si nécessaire afin d'assurer un partage aussi large des informations.



Etape 1 : Accueil des participants, présentation du contexte et de l'ordre du jour

- **Mot d'ouverture** : M. le Wali Adjoint de la Wilaya du Tagant, a ouvert la séance en souhaitant la bienvenue aux participants, puis il a :
 - Remercié l'ensemble des parties prenantes présentes (départements techniques, élus, autorités, ONG et fédérations) pour leur présence ;
 - Rappelé à l'ensemble des participants l'importance de ce projet pour la Wilaya du Tagant.
 - Invité le Directeur régional et le consultant à expliquer dans un langage simple et compréhensif le projet et les objectifs de l'activité.

Etape 2 : Exposés & Explications

- **Exposé 1** : Monsieur Le Directeur régional du MHA au Tagant a présenté :
 - Les composantes du projet
 - Les étapes réalisées notamment les études
 - Les perspectives : étapes restantes à réaliser
 - L'objet et l'objectif de la consultation et a donné plus d'explications sur l'ordre du jour ;

Enfin, il a sensibilisé les participants sur l'importance de leurs contributions notamment leurs questionnements et leurs recommandations qui seront prises en compte pour la réalisation des études environnementales et sociales

- **Exposé 2** : M. Le Consultant a présenté :
 - Le cadre général de la consultation ;
 - La description du projet et ses composantes,
 - La description de l'état initial des trois milieux (Physique-Biologique et Humain)
 - Les principaux Enjeux Environnementaux et Sociaux identifiés ;
 - L'identification des principaux risques d'impacts potentiels sur les composantes des trois milieux ;
 - Les mesures d'élimination et/ou d'atténuation de ces risques d'impacts négatifs
 - Les impacts positifs recensés
 - Le Mécanisme de gestion des doléances,
 - Les étapes futures.

- **Animateur** : M. Le Consultant

Après les exposés et juste avant l'ouverture des débats, l'animateur a fait une synthèse dans un langage simple et en disant :

- J'espère que ces exposés nous ont tous permis d'avoir une idée claire sur l'ensemble du projet, son contexte, ses composantes et les caractéristiques techniques et environnementales
- Je vous récapitule brièvement l'essentiel des exposés :
 - L'étude traite, conformément aux termes de référence de l'étude et aux directives de la réglementation mauritanienne en vigueur et celles de la BAD (SSI), l'ensemble des trois milieux du projet :
 - ✓ Le milieu physique qui traite le sol, l'air et l'eau



- ✓ Le milieu biologique qui traite le milieu naturel vivant avec le règne végétal et le règne animal
- ✓ Le milieu humain qui traite l'ensemble des acteurs concernés directement ou/et indirectement par le projet (Population, ...acteurs)
- L'étude n'a pas identifié d'enjeu environnemental contraignant qui risque d'handicaper sérieusement la réalisation du projet ;
- L'ensemble des risques d'impacts négatifs potentiels identifiés sur les trois milieux étudiés sont surmontables moyennant des mesures faisables ;
- Cette étude définira avec plus de précision la liste détaillée des risques d'impacts négatifs potentiels dans leur diversité (directs, indirects, réversibles, irréversibles, etc.) et leurs mesures d'atténuations consécutives ;
- Un Plan de Gestion Environnemental et Social -PGES sera élaboré.

Après ce récapitulatif et ces compléments d'information, Le Wali Adjoint a ouvert le débat en donnant la parole à l'assistance et en les invitant à exprimer questions, observations et recommandations.

Etape 3 : Observations - Questions – Réponses & discussions

Observations - questions- recommandations des participants

• 1/ Le Représentant du Conseil Régional du Tagant

- Nous saluons cette démarche participative qui ne nous est pas étrangère car c'est une pratique régulière dans la wilaya du Tagant
- Toute la wilaya a besoin d'eau aussi bien en surtout au niveau des zones rural
- Je voudrais d'abord remercier vivement tous ceux qui travaillent sur ce projet parce que notre commune est très vulnérable et manque de beaucoup de choses et ce projet va certainement créer une dynamique qui aura certainement des impacts positifs importants sur le cadre de vie des populations ;
- Nous souhaitons que les entreprises qui auront la charge des travaux contribuent dans l'emploi local de nos jeunes

• 2/ Le Représentant du MASEF

- Nous considérons que le projet est très pertinent à travers les diverses activités hydrauliques et d'assainissement
- Nous souhaitons un appui au renforcement des capacités des femmes chef de ménages à travers des projets agricoles et de fourrages
- Nous demandons l'intégration d'un volet social en accompagnement des activités du projet ;

• 3/ Le Représentant de la commune de Tidjikja

- Le projet vient à point nommé pour aider à solutionner les multiples requêtes en AEP et stations pastorales
- Nous avons proposé la visite des sites de Beyrella (AEP) et de Bissilane pour une station pastorale au regard des besoins pressants de ces 2 localités
- Nous sommes disponibles pour accorder toutes les facilités pour la réussite du projet



• 4/ La représentante du bureau régional du GNAP: Ce projet va certainement contribuer directement à subvenir aux besoins en abreuvement des animaux surtout au niveau des axes de transhumance et au niveau des poches de pâturages qui souffrent de manque accru d'infrastructures d'eau pastorale et notamment Iziv, Lemgheiss, Talemssa
• 5/ Le Directeur Régional de l'Education Nationale/ DREN Je n'ai pas de commentaires en plus de ce qui a été dit.
• 6/ Le Directeur Régional de la Santé/ DRASS Je confirme la pertinence et l'importance des latrines au niveau des structures sanitaires surtout les anciennes infrastructures qui n'en comportaient pas. Il est aussi important de mettre aux normes d'autres qui existent. Nous sommes disponibles à accompagner le projet dans l'atteinte de ses objectifs en matière d'assainissement
• 7/ Le représentant du MEDD Après les explications claires faites sur les aspects environnementaux et sociaux je recommande au projet de prévoir des missions conjointes pour le suivi environnemental et social .
• 8/ Le représentant du MASA Les stations pastorales doivent être installées dans des zones de concentration de pâturages
• 9/ Le Hakem Moucaïd de Tidjikja Je souhaite confirmer que les choix des sites d'AEP et de station pastorale sont pertinents au regard des besoins qui nous sont exprimés par les populations.
• 10/ Le Wali adjoint du Tagant - Nous saluons la démarche de consultation et de participation - Les spécificités de la wilaya du Tagant doivent être prises en compte dans le cadre du projet notamment l'abondance des zones de pâturages et l'importance du cheptel qui y transhume - Nous souhaitons qu'une fenêtre soit ouverte pour subvenir aux besoins pressants des oasis en eau et ce bien entendu après la satisfaction des besoins des populations en eau potable - Il y a un besoin en infrastructures scolaires et sanitaires en plus de leur équipement en latrines.



Réponses aux questionnements et aux observations

• R1/ Le Directeur Régional du MHA

Avant de répondre à certaines questions qui viennent d'être posées et donner la parole à M. Le Consultant pour répondre au reste des questions, j'exprime ma reconnaissance et mes vifs remerciements aux différents intervenants qui, par leurs questions et recommandations, ont enrichi la séance de consultation. Je vous informe également que le secteur accorde un intérêt important au développement durable local en essayant d'intégrer à ses projets l'ensemble des acteurs concernés depuis la phase de préparation jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation.

Maintenant je vais répondre aux questions qui nous concernent et que j'ai notées :

Comme l'a rappelé Monsieur Le Wali Adjoint, la participation et la communication effective entre les acteurs (Départements techniques, élus, ONG, autorités et avec les populations) est très indispensable pour assurer les succès souhaités au projet.

Pour la question des emplois qui seront créés, le Projet exigera, conformément à la réglementation en vigueur, de toute entreprise adjudicataire de ses marchés d'accorder la priorité et toute la priorité à la population locale en matière d'embauche. Ces entreprises s'engagent à priori à respecter cette condition. Il n'y aurait pas de risque d'exclusion volontaire des populations.

Pour ce projet, la phase de construction aura des besoins conséquents en main d'œuvre non qualifiée mais durant la phase d'exploitation ce sont des besoins en main d'œuvre qualifiée qui seront là au détriment des premiers.

• R2/ Le Consultant:

Les questionnements relatifs aux éventuels impacts négatifs sur les trois milieux traités :

Les résultats de l'étude d'impact E&S que j'ai présenté tout à l'heure rapportent qu'il n'y avait pas de grands enjeux environnementaux et sociaux identifiés sur ces trois milieux.

Des mesures d'élimination et/ou d'atténuation de tout risque d'impacts négatifs seront bien définies. Un PGES (Plan de Gestion Environnemental et Social) récapitulatif avec toutes les mesures sera élaboré et les clauses E&S jointes au dossier d'Appel d'offres des travaux pour la construction des différents investissements (AEP, Stations pastorales, Latrines...).

Comme présenté au niveau de l'exposé, un mécanisme de gestion des doléances sera mis en œuvre en phase travaux et en phase d'exploitation, mais si quelqu'un de la population locale veut exprimer une demande ou une suggestion ou même une réclamation, il pourra l'adresser au service régional de l'Hydraulique qui saura les orienter.

De plus, je dois juste vous rassurer en vous confirmant que les méthodes proposées n'induisent aucune manipulation de produits dangereux ou polluants en masse.

Par ailleurs et compte tenu de la vulnérabilité de l'écosystème dont la flore et la faune sont très fragiles à l'action anthropique et aux changements climatiques. Même avec des niveaux de dégradations avancés à cause, entre autres, des sécheresses répétées et des surpâturages, plusieurs espèces sont toujours là et il est très recommandé de non seulement les sauvegarder mais aussi de les restaurer.

C'est ainsi, que toutes les précautions nécessaires doivent être strictement observées surtout pendant la phase des travaux afin d'éviter toute éventuelle perturbation. Toutes les mesures nécessaires pour la protection de la faune et la flore seront prises en compte et respectées.

Un programme de surveillance et de suivi en phase travaux sera d'ailleurs établi et devra être respecté par l'ensemble des acteurs opérant au sein des sites du projet.

Concernant le point sur la transhumance ou le passage des troupeaux par les zones du projet, cela sera pris en considération, de concert avec les nomades, et des mesures vont être proposées afin de minimiser ou compenser cet impact si son importance est forte.

Aux termes des discussions, M. le Wali Adjoint du Tagant a clôturé la séance après avoir demandé à l'assistance s'il y avait d'autres questions ou observations. Il a insisté sur le rôle de la communication et de la sensibilisation entre l'ensemble des acteurs et aussi avec les populations pour faire avancer en parfaite synergie et harmonie les projets de la province en général et le projet RRR Eau en particulier.

Fait à Tidjikja, le 20 septembre 2024

Le Secrétaire de séance

Mohamed Ahmed ELKORY



Le Président de séance

Mohamed Abdellah Yesslem SIDI HABIB



Etude technique Environnementale et Sociale /P3P & NIES

LISTE DE PRÉSENCE

Date 20/09/2024 Lieu Tijikja, Tagant Objet : Consultation NIES/P3P du RRR-Eau

N°	Nom & Prénom	Structure/Activité	Mail	Téléphone/Signature
1	عبد الله ولد محمد	DRAP	phalque.1966@gmail.com	46708068 / 8
2	Abdallahi Mahamed	Délégue NASA	Boulcmed34@gmail.com	44490409 / 4
3	El Agheb Moud bechir	chef service ASS	Aghebechir@gmail.com	44109697 / 2007
4	محمد بن عبد الله	مدير العمليات	Sidimetha.com	36096614 / 8
5	cheikh Saadha boubou Gire	COORDINATEUR ONG	saadha.com	49491143 / 8
6	Fatimetha / Fatimetha	COORDINATEUR ONG	Fatimetha@gmail.com	41675274 / 8
7	Talhata Hamet Babali	DRASE / Tagant	kombababali@gmail.com	26473256 / 8
8	Bilal Ghaber	DREN	bilal.ghaber@gmail.com	46506219 / 8
9	Dr Yemehlan Olyd Fadel	D.R.S	drastafadel@gmail.com	22260388 / 8
10	Sidi of Graire	MEDD	graire@gmail.com	44940000 / 8
11	Mouhamed El Hadj Saliou	M. er Tijikja	graire@gmail.com	46506219 / 8
12	Mouhamed Ahmed El Kousi	DRHA	m.rouge@gmail.com	46506219 / 8
13	Fatimetha Chamel	مدير العمليات		49183251 / 8
14	Sidi / jeddan	G.N.A.P	Sidi@gmail.com	46510023 / 8



Photo: consultation des Parties prenantes institutionnelles à la Wilaya (Tidjikja -Tagant) 20/09/24



Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement -MHA

Projet de Renforcement de la résilience rurale de la Mauritanie par la gestion et le développement des ressources en eau à des fins domestiques, productives et écosystémiques (RRR Eau)

ETUDE TECHNIQUE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Réunion de Consultation des Parties Prenantes

Compte Rendu

Beyrella/Tidjikja le 19 Septembre 2024

Indications générales

Objet	- Informer les participants sur le projet (ses composantes, son état d'avancement...) et sur les Enjeux Environnementaux et Sociaux : Risques d'impacts et mesures d'atténuation ; - Répondre aux interrogations et questionnements des participants et collecter leurs observations, leurs propositions et leurs recommandations.
Ordre du jour	- Partage et explication sur les enjeux environnementaux qui ont été identifiés et les mesures de leur élimination ou /et atténuation ; - Discussion, explication et collecte des questionnements, des observations et des propositions et recommandations.
Dates et lieu	- Jeudi 19 septembre 2024 à Beyrella – Tidjikja – Wilaya Tagant
Participants	- Services techniques et Administratifs ; - Elus (conseillers municipaux) ; - Populations - Organisations Non Gouvernementales - ONG ; - Consultant La liste détaillée des participants est donnée en Annexe
Supports	Deux exposés ont été présentés en arabe : ▪ 1^{er} exposé de Monsieur Le Directeur Régional de l'Hydraulique sur le projet RRR Eau dans sa globalité (Composantes, étapes et état d'avancement,) ▪ 2^{ème} exposé du consultant sur les aspects de l'étude environnementale et sociale
Langue	En concertation avec les participants, au démarrage de la réunion, il a été convenu de faire la présentation du projet et des objectifs de la consultation en arabe. Pour les interventions au cours des débats, le choix est laissé aux participants de parler dans la langue qu'ils souhaitent avec possibilité de traduction si nécessaire afin d'assurer un partage aussi large des informations.



Etape 1 : Accueil des participants, présentation du contexte et de l'ordre du jour

- **Mot d'ouverture** : M. le Maire Adjoint, Représentant du Maire de la commune de Tidjikja, a ouvert la séance en souhaitant la bienvenue aux participants, puis il a :
 - Remercié l'ensemble des parties prenantes présentes (services techniques, élus, ONG, etc...) pour leur présence ;
 - Invité le Directeur régional du MHA et le consultant à expliquer dans un langage simple et compréhensif le projet et les objectifs de l'activité.

Etape 2 : Exposés & Explications

- **Exposé 1** : Monsieur Le Directeur régional du MHA a présenté :
 - Les composantes du projet
 - Les étapes réalisées notamment les études
 - Les perspectives : étapes restantes à réaliser
 - L'objet et l'objectif de la consultation et a donné plus d'explications sur l'ordre du jour ;

Enfin, il a sensibilisé les participants sur l'importance de leurs contributions notamment leurs questionnements et leurs recommandations qui seront prises en compte pour la réalisation des études environnementales et sociales

- **Exposé 2** : M. Le Consultant a présenté :
 - Le cadre général de la consultation ;
 - La description du projet et ses composantes,
 - La description de l'état initial des trois milieux (Physique-Biologique et Humain)
 - Les principaux Enjeux Environnementaux et Sociaux identifiés ;
 - L'identification des principaux risques d'impacts potentiels sur les composantes des trois milieux ;
 - Les mesures d'élimination et/ou d'atténuation de ces risques d'impacts négatifs
 - Les impacts positifs recensés
 - Le Mécanisme de gestion des doléances,
 - Les étapes futures.

- **Animateur** : M. Le Consultant

Après les exposés et juste avant l'ouverture des débats, l'animateur a fait une synthèse dans un langage simple et en disant :

- J'espère que ces exposés nous ont tous permis tous d'avoir une idée claire sur l'ensemble du projet, son contexte, ses composantes et les caractéristiques techniques et environnementales
- Je vous récapitule brièvement l'essentiel des exposés :
 - L'étude traite, conformément aux termes de référence de l'étude et aux directives de la réglementation mauritanienne en vigueur et celles de la BAD (SSI), l'ensemble des trois milieux du projet :
 - ✓ Le milieu physique qui traite le sol, l'air et l'eau



- ✓ Le milieu biologique qui traite le milieu naturel vivant avec le règne végétal et le règne animal
- ✓ Le milieu humain qui traite l'ensemble des acteurs concernés directement ou/et indirectement par le projet (Population, ...acteurs)
- L'étude n'a pas identifié d'enjeu environnemental contraignant qui risque d'handicaper sérieusement la réalisation du projet ;
- L'ensemble des risques d'impacts négatifs potentiels identifiés sur les trois milieux étudiés sont surmontables moyennant des mesures faisables ;
- Cette étude définira avec plus de précision la liste détaillée des risques d'impacts négatifs potentiels dans leur diversité (directs, indirects, réversibles, irréversibles, etc.) et leurs mesures d'atténuations consécutives ;
- Un Plan de Gestion Environnemental et Social -PGES sera élaboré.

Après ce récapitulatif et ces compléments d'information, Le Président de séance/Maire adjoint de la commune de Tidjikja a ouvert le débat en donnant la parole à l'assistance et en les invitant à exprimer questions, observations et recommandations.

Etape 3 : Observations - Questions – Réponses & discussions

Observations - questions- recommandations des participants

• 1/ Le Maire Adjoint de la commune de Tidjikja

- Je voudrais d'abord remercier le MHA et ses partenaires pour ce projet parce que notre commune est très vulnérable et manque de beaucoup de choses et ce projet va certainement créer une dynamique qui aura certainement des impacts positifs importants sur le cadre de vie des populations ;
- Je dois, enfin rappeler que notre commune souffre de déficits importants en matière d'infrastructures de base. Par conséquent, je voudrais juste formuler, quelques requêtes au projet notamment l'extension d'anciennes AEP, la création de nouvelles (dont celle de Beyrella) et la disponibilisation de l'eau au niveau des dispensaires, des postes santé, des écoles,
- Plusieurs écoles sont sans latrines ou sont non opérationnelles

• 2/ Le Responsable de la communauté/Zeidane

Je vous salue et confirme l'importance du projet et sa pertinence et j'ai des doléances prioritaires :

- Création d'une AEP à Beyrella car il s'agit d'une grande communauté qui est installée autour du Barrage de Ederroum qu'elle met en valeur en hivernage (culture de sorgho et mil en sous pluie) et en hiver (culture de blé et orge en décrue)
- Construction d'un collège pour lutter contre l'abandon scolaire des filles et de la migration des familles vers Tidjikja, situé à 30 km ;

• 3/ Un représentant des agriculteurs/ Abdellahi

Nous avons un outil de production, le barrage avec beaucoup d'eau mais qui n'est pas potable et nous demandons :

- La création du réseau AEP pour nos besoins essentiels, pour limiter les longues corvées d'eau pour les femmes et améliorer la santé,
- La disponibilité d'une citerne pour la desserte en eau en attendant l'AEP projetée
- Installation d'une réserve d'eau dans l'école complète du village en attendant sa connexion au réseau
- Notre participation pendant les travaux de construction et dans l'exploitation de l'AEP

• **4/ Une représentante des femmes/ Mariem**

Nous avons des coopératives féminines dont les activités souffrent de manque d'eau potable en plus bien entendu des besoins de nos foyers. C'est pourquoi notre priorité c'est une AEP.

Nous demandons aussi un appui en Activités Génératrices de Revenus pour améliorer nos revenus.

• **5/ Un représentant des jeunes/ Salem**

- Notre village vit du barrage mais sans eau potable, la plupart de notre temps est consommé pour ramener de l'eau à nos familles, ce qui constitue un manque à gagner pour notre activité et nos revenus
- Nous souhaitons que le projet nous finance des AGR après l'installation de l'AEP.

Réponses aux questionnements et aux observations

• **R1/ Le Directeur Régional du MHA**

Avant de donner la parole à M. Le Consultant pour compléter les informations, j'exprime ma reconnaissance et mes vifs remerciements aux différents intervenants qui, par leurs questions et recommandations, ont enrichi la séance de consultation. Je vous informe également que le secteur accorde un intérêt important au développement durable local en essayant d'intégrer à ses projets l'ensemble des acteurs concernés depuis la phase de préparation jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation.

Vos doléances sont également en majorité éligibles au projet et seront examinées avec intérêt, notamment l'extension des AEP, l'installation de nouvelles AEP et la création de stations pastorales et autres activités connexes...

• **R2/ Le Consultant :**

Les questionnements relatifs aux éventuels impacts négatifs sur les trois milieux traités :

Les résultats de l'étude d'impact E&S que j'ai présenté tout à l'heure rapportent qu'il n'y avait pas de grands enjeux environnementaux et sociaux identifiés sur ces trois milieux.

Des mesures d'élimination et/ou d'atténuation de tout risque d'impacts négatifs seront bien définies. Un PGES (Plan de Gestion Environnemental et Social) récapitulatif avec toutes les mesures sera élaboré et les clauses E&S jointes au dossier d'Appel d'offres des travaux pour la construction des différents investissements (AEP, Stations pastorales, Latrines...).

Comme présenté au niveau de l'exposé, un mécanisme de gestion des doléances sera mis en œuvre en phase travaux et en phase d'exploitation, mais si quelqu'un de la population locale veut exprimer une demande ou une suggestion ou même une réclamation, il pourra l'adresser au service régional de l'Hydraulique qui aura à les orienter.

De plus, je dois juste vous rassurer en vous confirmant que les méthodes proposées n'induisent aucune manipulation de produits dangereux ou polluants en masse.

Par ailleurs et compte tenu de la vulnérabilité de l'écosystème, toutes les précautions nécessaires doivent être strictement observées surtout pendant la phase des travaux afin d'éviter toute éventuelle perturbation. Toutes les mesures nécessaires pour la protection de la faune et la flore seront prises en compte et respectées.

Un programme de surveillance et de suivi en phase travaux sera d'ailleurs établi et devra être respecté par l'ensemble des acteurs opérant au sein des sites du projet.

Aux termes des discussions, M. le Maire Adjoint de Tidjikja a clôturé la séance après avoir demandé à l'assistance s'il y avait d'autres questions ou observations. Il a insisté sur le rôle de la communication et de la sensibilisation entre l'ensemble des acteurs et aussi avec les populations pour faire avancer en parfaite synergie et harmonie les projets de la province en général et le projet RRR Eau en particulier.

Fait à Beyrella le 19 septembre 2024

Le Secrétaire de séance

Mohamed Ahmed ELKORY

Le Président de séance

Abderrahmane Salek SOUEILIM

Etude technique Environnementale et Sociale /P3P & NTES

LISTE DE PRÉSENCE

Date 19/09/2024 Lieu Beygelastayja Objet : Consultation NIES/P3P du 1er au 20/09/2024

N°	Nom & Prénom	Structure/Activité	Mail	Téléphone/Signature
1	Mouhammed Ahmed Kewary	DRHA.Tegant		92139218
2	EL Aghab Moudschir	chef Service Ass		44109597
3	Abdoulhamane Sweißen	maire Adj		46543724
4	Saedoua bamba Cisse	coordonateur ONSER		49491163
5	Yahya El moubrouk	agriculteur		49953864
6	abdallahi Mouhammed bousserwal	agriculteur		46552552
7	EL Hassene Abdourahmane	éleveur		47542943
8	Amine tou Mouhammed	agricultrice		47703847
9	Norma Khmelemou	agriculteur		44445005
10	Khator Elmahjoub	agriculteur		46864483
11	Fatimata mint weda	agricultrice		44081996
12	Tesleme mint beyadha	agriculteur		48671477
13	Elmeyya mint Amthelmed	agricultrice		43088911
14	Zeynebou Sweißen	éleveur		49251416
15	Mouhammed Mah fouch	agriculteur		48556441
16	Embar ka Mint Maham	agricultrice		49951485

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT
RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE RURALE DE LA MAURITANIE PAR LA GESTION ET LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES EN EAU À DES FINS
DOMESTIQUES, PRODUCTIVES ET ÉCOSYSTÉMIQUES (RRR-EAU)

Etude technique Environnementale et Sociale /P3P & NIES

LISTE DE PRÉSENCE

Date 19/09/2024 Lieu Beyroulla/tijjiga Objet : Consultation NIES/P3P du projet RRR Eau

N°	Nom & Prénom	Structure/Activité	Mail	Téléphone/Signature
1	Zeydane Khmelemou	agriculteur		44445005
2	Mouhammed mohamed eabeyd	eleveur		44540576
3	Yessine mah joup	eleveur		4408-1996
4	bourga. Salek Touchamed.	agriculteur		4780-1081
5	jemal endah.	agriculteur		41783378
6	Sidi Zeydane Khmelemou	agriculteur		48-142626
7	Isselmou Zeydane Khmelemou	eleveur		44555111
8	Emy ma Touchamed jaber	agricultrice		47017111
9	Zeynebou Endah	agricultrice		4380483
10	Fatmata Khmelemou	agricultrice		49859333
11	Mahfoudh Arafa	eleveur		
12	Achettou EL Khater	agricultrice		44197976
13	EZZa el Khater	agricultrice		46614545
14	Ninebou Zeydane Khmelemou	agricultrice		47814989
15	cumkelthoum Endah	agricultrice		41-195650
16	taghla izidbini	agricultrice		4400490



Photo : Réunion de consultation à la Beyrella – Tidjikja - Tagant



Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement -MHA

Projet de Renforcement de la résilience rurale de la Mauritanie par la gestion et le développement des ressources en eau à des fins domestiques, productives et écosystémiques (RRR Eau)

ETUDE TECHNIQUE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Réunion de Consultation des Parties Prenantes

Compte Rendu

Bissilyane /Tidjikja le 20 Septembre 2024

Indications générales

Objet	- Informer les participants sur le projet (ses composantes, son état d'avancement...) et sur les Enjeux Environnementaux et Sociaux : Risques d'impacts et mesures d'atténuation ; - Répondre aux interrogations et questionnements des participants et collecter leurs observations, leurs propositions et leurs recommandations.
Ordre du jour	- Partage et explication sur les enjeux environnementaux qui ont été identifiés et les mesures de leur élimination ou /et atténuation ; - Discussion, explication et collecte des questionnements, des observations et des propositions et recommandations.
Dates et lieu	- Vendredi 20 septembre 2024 à Bissilyane – Tidjikja – Wilaya Tagant
Participants	- Services techniques et Administratifs ; - Elus (conseillers municipaux) ; - Populations - Organisations Non Gouvernementales - ONG ; - Consultant La liste détaillée des participants est donnée en Annexe
Supports	Deux exposés ont été présentés en arabe : ▪ 1^{er} exposé de Monsieur Le Directeur Régional de l'Hydraulique sur le projet RRR Eau dans sa globalité (Composantes, étapes et état d'avancement,) ▪ 2^{ème} exposé du consultant sur les aspects de l'étude environnementale et sociale
Langue	En concertation avec les participants, au démarrage de la réunion, il a été convenu de faire la présentation du projet et des objectifs de la consultation en arabe. Pour les interventions au cours des débats, le choix est laissé aux participants de parler dans la langue qu'ils souhaitent avec possibilité de traduction si nécessaire afin d'assurer un partage aussi large des informations.



Etape 1 : Accueil des participants, présentation du contexte et de l'ordre du jour

- **Mot d'ouverture** : M. le Maire Adjoint, Représentant du Maire de la commune de Tidjikja, a ouvert la séance en souhaitant la bienvenue aux participants, puis il a :
 - Remercié l'ensemble des parties prenantes présentes pour leur présence ;
 - Invité le Directeur régional du MHA et le consultant à expliquer dans un langage simple et compréhensif le projet et les objectifs de l'activité.

Etape 2 : Exposés & Explications

- **Exposé 1** : Monsieur Le Directeur régional du MHA a présenté :
 - Les composantes du projet
 - Les étapes réalisées notamment les études
 - Les perspectives : étapes restantes à réaliser
 - L'objet et l'objectif de la consultation et a donné plus d'explications sur l'ordre du jour ;

Enfin, il a sensibilisé les participants sur l'importance de leurs contributions notamment leurs questionnements et leurs recommandations qui seront prises en compte pour la réalisation des études environnementales et sociales

- **Exposé 2** : M. Le Consultant a présenté :
 - Le cadre général de la consultation ;
 - La description du projet et ses composantes,
 - La description de l'état initial des trois milieux (Physique-Biologique et Humain)
 - Les principaux Enjeux Environnementaux et Sociaux identifiés ;
 - L'identification des principaux risques d'impacts potentiels sur les composantes des trois milieux ;
 - Les mesures d'élimination et/ou d'atténuation de ces risques d'impacts négatifs
 - Les impacts positifs recensés
 - Le Mécanisme de gestion des doléances,
 - Les étapes futures.

- **Animateur** : M. Le Consultant

Après les exposés et juste avant l'ouverture des débats, l'animateur a fait une synthèse dans un langage simple et en disant :

- J'espère que ces exposés nous ont tous permis tous d'avoir une idée claire sur l'ensemble du projet, son contexte, ses composantes et les caractéristiques techniques et environnementales
- Je vous récapitule brièvement l'essentiel des exposés :
 - L'étude traite, conformément aux termes de référence de l'étude et aux directives de la réglementation mauritanienne en vigueur et celles de la BAD (SSI), l'ensemble des trois milieux du projet :
 - ✓ Le milieu physique qui traite le sol, l'air et l'eau



- ✓ Le milieu biologique qui traite le milieu naturel vivant avec le règne végétal et le règne animal
- ✓ Le milieu humain qui traite l'ensemble des acteurs concernés directement ou/et indirectement par le projet (Population, ...acteurs)
- L'étude n'a pas identifié d'enjeu environnemental contraignant qui risque d'handicaper sérieusement la réalisation du projet ;
- L'ensemble des risques d'impacts négatifs potentiels identifiés sur les trois milieux étudiés sont surmontables moyennant des mesures faisables ;
- Cette étude définira avec plus de précision la liste détaillée des risques d'impacts négatifs potentiels dans leur diversité (directs, indirects, réversibles, irréversibles, etc.) et leurs mesures d'atténuations consécutives ;
- Un Plan de Gestion Environnemental et Social -PGES sera élaboré.

Après ce récapitulatif et ces compléments d'information, Le Président de séance/Maire adjoint de la commune de Tidjikja a ouvert le débat en donnant la parole à l'assistance et en les invitant à exprimer questions, observations et recommandations.

Etape 3 : Observations - Questions – Réponses & discussions

Observations - questions- recommandations des participants

• 1/ Le Maire Adjoint de la commune de Tidjikja

- Je voudrais d'abord remercier le MHA et ses partenaires pour ce projet parce que notre commune est très vulnérable et manque de beaucoup de choses et ce projet va certainement créer une dynamique qui aura certainement des impacts positifs importants sur le cadre de vie des populations ;
- Je dois, enfin rappeler que notre commune souffre de déficits importants en matière d'infrastructures de base. Par conséquent, je voudrais juste formuler, quelques requêtes au projet notamment l'extension d'anciennes AEP, la création de stations pastorales (dont celle de Bissilyane) et la disponibilisation de l'eau au niveau des dispensaires, des postes santé, des écoles,
- Plusieurs écoles sont sans latrines ou sont non opérationnelles

• 2/ Le Responsable de la communauté/Mohamed Lemine

Je vous salue et confirme l'importance du projet et sa pertinence et j'ai des doléances prioritaires :

- Création d'une station pastorale à Beyrella car la zone constitue un espace vital pour beaucoup d'éleveurs dans la zone (Elbeyidh, oued elbarka, Bissilyane, Oudey Lardha, Elghouba, Oudey Dhlilim,...) et auxquels viennent se joindre, chaque année, des centaines d'éleveurs transhumants du Nord au sud et de l'est en Ouest
- Nous demandons à ce que l'eau de la station soit gratuite car nous sommes pauvres et on a des difficultés pour acheter les produits alimentaires

• 3/ Un représentant des éleveurs/ Sidi

- Le seul puits que nous avons est celui de Oudey Dhlilim et il est très profond pour pouvoir en tirer l'eau.

• 4/ Une représentante des femmes/ Aicha

- Le puits que nous utilisons présentement est très loin pour nous les femmes
- Nous demandons aussi à être appuyer pour le maraîchage



• **5/ Une représentante des jeunes/ Zeina**

- Nous n'avons pas d'eau et pour Notre village vit du barrage mais sans eau potable, la plupart de notre temps est consommé pour ramener de l'eau à nos familles, ce qui constitue un manque à gagner pour notre activité et nos revenus
- Nous souhaitons que le projet nous finance des activités de maraîchage et de culture sfoiurragères pour les petits ruminants après l'installation de l'AEP.

Réponses aux questionnements et aux observations

• **R1/ Le Directeur Régional du MHA**

Avant de donner la parole à M. Le Consultant pour compléter les informations, j'exprime ma reconnaissance et mes vifs remerciements aux différents intervenants qui, par leurs questions et recommandations, ont enrichi la séance de consultation. Je vous informe également que le secteur accorde un intérêt important au développement durable local en essayant d'intégrer à ses projets l'ensemble des acteurs concernés depuis la phase de préparation jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation.

Vos doléances sont également en majorité éligibles au projet et seront examinées avec intérêt, notamment l'extension des AEP, l'installation de nouvelles AEP et la création de stations pastorales (dont 1 à Bissilyane) et autres activités connexes...

• **R2/ Le Consultant :**

Les questionnements relatifs aux éventuels impacts négatifs sur les trois milieux traités :

Les résultats de l'étude d'impact E&S que j'ai présenté tout à l'heure rapportent qu'il n'y avait pas de grands enjeux environnementaux et sociaux identifiés sur ces trois milieux.

Des mesures d'élimination et/ou d'atténuation de tout risque d'impacts négatifs seront bien définies. Un PGES (Plan de Gestion Environnemental et Social) récapitulatif avec toutes les mesures sera élaboré et les clauses E&S jointes au dossier d'Appel d'offres des travaux pour la construction des différents investissements (AEP, Stations pastorales, Latrines...).

Comme présenté au niveau de l'exposé, un mécanisme de gestion des doléances sera mis en œuvre en phase travaux et en phase d'exploitation, mais si quelqu'un de la population locale veut exprimer une demande ou une suggestion ou même une réclamation, il pourra l'adresser au service régional de l'Hydraulique qui aura à les orienter.

De plus, je dois juste vous rassurer en vous confirmant que les méthodes proposées n'induisent aucune manipulation de produits dangereux ou polluants en masse.

Par ailleurs et compte tenu de la vulnérabilité de l'écosystème, toutes les précautions nécessaires doivent être strictement observées surtout pendant la phase des travaux afin d'éviter toute éventuelle perturbation. Toutes les mesures nécessaires pour la protection de la faune et la flore seront prises en compte et respectées.

Un programme de surveillance et de suivi en phase travaux sera d'ailleurs établi et devra être respecté par l'ensemble des acteurs opérant au sein des sites du projet.

Aux termes des discussions, M. le Maire Adjoint de Tidjikja a clôturé la séance après avoir demandé à l'assistance s'il y avait d'autres questions ou observations. Il a insisté sur le rôle de la communication et de la sensibilisation entre l'ensemble des acteurs et aussi avec les populations pour faire avancer en parfaite synergie et harmonie les projets de la province en général et le projet RRR Eau en particulier.

Fait à Bissilyane le 20 septembre 2024

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Mohamed Ahmed ELKORY

Abderrahmane Salek SOUEILIM



Etude technique Environnementale et Sociale /P3P & NIES

LISTE DE PRÉSENCE

Date: 20/03/2024 Lieu: Bissilyan/Kijka Objet: Consultation NIES/P3P au profit NIES

N°	Nom & Prénom	Structure/Activité	Mail	Téléphone/Signature
1	Mouhammed Ahmed Kewez	DR HA/Taqant	46447486	Bund
2	Abdoulazizane Sweilem	maire Tijikja		46543724
3	Cherif Saadna benba Cisse	Coordinateur ONSER		
4	El Aghab Houd Bechar	chef service Ass		441095972
5	Ahmed Ould Khweima	eleveur		47610393
6	Mouhammed Amine H. Tabb Hous	agriculture		37461022
7	Sidi Ould Edehi	eleveur		48778465
8	Mouhammed Khweima	eleveur		49220428
9	Lamzabott Salek	eleveur		47822310
10	Mouhammed Taleb	eleveur		48688732
11	Mouhammed Issouf mou	eleveur		47733753
12	Mouhammed Ouf Mouhammed	eleveur		48887350
13	Moustapha Ouf bah	eleveur		41959860
14	Salek Mouhammed	eleveur		41193916
15	Uatma Houd Sidi boudi	eleveuse		39807729
16	Chigra Houd Elmesleh	eleveuse		37902750

Etude technique Environnementale et Sociale / P3P & NTES

LISTE DE PRÉSENCE

Date: 20/09/2024 Lieu: Bissilyam/tajikja Objet: Caser Mork Nies / P3P du Pôjor RRR Eau

N°	Nom & Prénom	Structure/Activité	Mail	Téléphone/Signature
17	Esma Kh. Issoufman	eleveuse		46124812
18	Mintou Essalek	eleveuse		46882112
19	Mariem - Koustoufa	eleveuse		48981161
20	Mhamedouja Mounhamad	eleveuse		48690517
21	Aicha Kh. Salek Soudan	eleveuse		41781163
22	Rawya Kh. Taleb	eleveuse		37040719
23	Tourmena. - Taleb	eleveuse		42130112
24	Lala Kh. El Moukhtar	eleveuse		41457866
25	Ezeyna Kh. Edebi	eleveuse		44664199
26	Mhamedou Kh. El Mahmod	eleveuse		32806300
27	Bomba Kh. Elmine	eleveuse		44926596
28	Meymouna Mounhamad Embouk	eleveuse		49724853
29	Mintou Kh. Soudan	eleveuse		44422012
30	Aghalahoum - Salek	eleveuse		48689566
31	Mariem Kh. Ahmed	eleveuse		49955947
32	Zeynebou Sidi	eleveuse		47745626

Etude technique Environnementale et Sociale / P3P & NTES

LISTE DE PRÉSENCE

Date 20/09/2024 Lieu Bissidyane / Tadjikha Objet Construction N°3/P3P du projet RRR Eau

N°	Nom & Prénom	Structure/Activité	Mail	Téléphone/Signature
33	Bouba H. H. Haysara	eleveur		419738644
34	Eslemham Sidi	eleveur		47745626
35	Fatimetou H. H. Bilal	eleveur		43644515
36	Essalika H. H. Chema	eleveuse		46300720
37	Kema H. H. H. H.	eleveuse		49878123
38	Mariem H. H. H.	eleveuse		31305093
39	Zwey na H. H. H. H.	eleveur		36543724
40	Essalma H. H. H. H.	eleveur		365488090
41	Fatimetou H. H. H. H.	eleveuse		47745626
42	Mouhammed Essalek	eleveur		48598118
43	Mouhammed / Edamine	eleveur		47772853
44	Ely oul H. H. H.	eleveur		49221142
45	Ethmane H. H. H.	eleveur		46043822
46	Sidi Mouhammed Achour	eleveur		48108802
47	Mouhammed Kewy.	eleveur		46088881
48	Bouba Hamoud	eleveur		49725664

Etude technique et économique des ressources en eau à des fins productives et écosystémiques (RRR-EAU)

L'Environnementale et Sociale / P3P & NTES

Date Sol car/ 2024 Lieu Limnigyan Tropic Objet: Consultation N°1838 du 10/01/2024

[illegible]



Photo : Réunion de consultation au niveau de la zone pastorale de Bissilyane – Tidjikja - Tagant

CONSULTATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES DU PROJET RRR Eau AU BRAKNA



Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement - MHA

Projet de Renforcement de la résilience rurale de la Mauritanie par la gestion et le développement des ressources en eau à des fins domestiques, productives et écosystémiques (RRR Eau)

ETUDE TECHNIQUE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Réunion de Consultation des Parties Prenantes

Compte Rendu

Aleg le 23 Septembre 2024

Indications générales

Objet	- Informer les participants sur le projet (ses composantes, son état d'avancement...) et sur les Enjeux Environnementaux et Sociaux : Risques d'impacts et mesures d'atténuation ; - Répondre aux interrogations et questionnements des participants et collecter leurs observations, leurs propositions et leurs recommandations.
Ordre du jour	- Partage et explication sur les enjeux environnementaux qui ont été identifiés et les mesures de leur élimination ou /et atténuation ; - Discussion, explication et collecte des questionnements, des observations et des propositions et recommandations.
Dates et lieu	- Lundi 23 septembre 2024 au siège de la Wilaya du Brakna
Participants	- Services techniques et Administratifs ; - Elus (conseillers municipaux) ; - Organisations Non Gouvernementales - ONG ; - Fédérations - Consultant La liste détaillée des participants est donnée en Annexe
Supports	Deux exposés ont été présentés en arabe : ▪ 1^{er} exposé de Monsieur Le Directeur Régional de l'Hydraulique sur le projet RRR Eau dans sa globalité (Composantes, étapes et état d'avancement,) ▪ 2^{ème} exposé du consultant sur les aspects de l'étude environnementale et sociale
Langue	En concertation avec les participants, au démarrage de la réunion, il a été convenu de faire la présentation du projet et des objectifs de la consultation en arabe avec un résumé en français. Pour les interventions au cours des débats, le choix est laissé aux participants de parler dans la langue qu'ils souhaitent avec possibilité de traduction si nécessaire afin d'assurer un partage aussi large des informations.



Etape 1 : Accueil des participants, présentation du contexte et de l'ordre du jour

- **Mot d'ouverture** : M. le Wali Mougaïd de la Wilaya du Brakna, a ouvert la séance en souhaitant la bienvenue aux participants, puis il a : traçabilité
- Salué la démarche de consultation et de participation qui assure la durabilité des actions
- Remercié l'ensemble des parties prenantes présentes (départements techniques, élus, autorités, ONG et fédérations) pour leur présence ;
- Rappelé à l'ensemble des participants l'importance de ce projet pour la Wilaya du Brakna.
- Invité le Directeur régional et le consultant à expliquer dans un langage simple et compréhensif le projet et les objectifs de l'activité.

Etape 2 : Exposés & Explications

– **Exposé 1** : Monsieur Le Directeur régional du MHA au Brakna a présenté :

- Les composantes du projet
- Les étapes réalisées notamment les études
- Les perspectives : étapes restantes à réaliser
- L'objet et l'objectif de la consultation et a donné plus d'explications sur l'ordre du jour ;

Enfin, il a sensibilisé les participants sur l'importance de leurs contributions notamment leurs questionnements et leurs recommandations qui seront prises en compte pour la réalisation des études environnementales et sociales

– **Exposé 2** : M. Le Consultant a présenté :

- Le cadre général de la consultation ;
- La description du projet et ses composantes,
- La description de l'état initial des trois milieux (Physique-Biologique et Humain)
- Les principaux Enjeux Environnementaux et Sociaux identifiés ;
- L'identification des principaux risques d'impacts potentiels sur les composantes des trois milieux ;
- Les mesures d'élimination et/ou d'atténuation de ces risques d'impacts négatifs
- Les impacts positifs recensés
- Le Mécanisme de gestion des doléances,
- Les étapes futures.

• **Animateur** : M. Le Consultant

Après les exposés et juste avant l'ouverture des débats, l'animateur a fait une synthèse dans un langage simple et en disant :

- J'espère que ces exposés nous ont tous permis d'avoir une idée claire sur l'ensemble du projet, son contexte, ses composantes et les caractéristiques techniques et environnementales
- Je vous récapitule brièvement l'essentiel des exposés :
 - L'étude traite, conformément aux termes de référence de l'étude et aux directives de la réglementation mauritanienne en vigueur et celles de la BAD (SSI), l'ensemble des trois milieux du projet :
 - ✓ Le milieu physique qui traite le sol, l'air et l'eau



Le milieu biologique qui traite le milieu naturel vivant avec le règne végétal et le règne animal

- ✓ Le milieu humain qui traite l'ensemble des acteurs concernés directement ou indirectement par le projet (Population, ...acteurs)
- L'étude n'a pas identifié d'enjeu environnemental contraignant qui risque d'handicaper sérieusement la réalisation du projet ;
- L'ensemble des risques d'impacts négatifs potentiels identifiés sur les trois milieux étudiés sont surmontables moyennant des mesures faisables ;
- Cette étude définira avec plus de précision la liste détaillée des risques d'impacts négatifs potentiels dans leur diversité (directs, indirects, réversibles, irréversibles, etc.) et leurs mesures d'atténuations consécutives ;
- Un Plan de Gestion Environnemental et Social -PGES sera élaboré.

Après ce récapitulatif et ces compléments d'information, Le Wali Mouçaïd a ouvert le débat en donnant la parole à l'assistance et en les invitant à exprimer questions, observations et recommandations.

Etape 3 : Observations - Questions – Réponses & discussions

Observations - questions- recommandations des participants

• 1/ Le Hakem d'Aleg

- Il y a plusieurs zones pastorales dans la Moughataa d'Aleg qui ont besoin d'eau (exemple la zone de Lemden, Ouad Elgharig et d'autres...)
- Il y a aussi des besoins énormes en latrines opérationnelles dans les infrastructures sanitaires et scolaires
- Je voudrais aussi rappeler l'importance de la participation et la concertation pour la programmation, la mise en œuvre et le suivi des actions. Dans ce cadre, je recommande la création de comités à cet effet.

• 2/ Le Représentant du MASEF

- Nous considérons que le projet est très pertinent à travers les activités d'assainissement dans les structures sanitaires et scolaires, ce qui viendra compléter le travail que nous menons, en matière d'ATPC, de concert avec nos partenaires (MHA, UNICEF,...)
- Nous souhaitons un appui au renforcement des capacités des femmes à travers des activités génératrices de revenus

• 3/ Le Maire de la commune d'Aleg

- Les écoles fondamentales à Aleg sont sans latrines ou sans eau donc le projet doit nous aider à solutionner ce problème
- Pour le volet pastoral, il n'y a pas de points d'eau entre Aleg et l'Oued Ketchi
- Nous sommes disponibles pour accorder toutes les facilités pour la réussite du projet et rappelons qu'il y a des quartiers d'Aleg qui sont sans eau.

• 4/ Le Maire de la commune de Chagar

Il y a plusieurs localités dans la commune sans eau
Il n'y a pas d'eau entre Chagar et Oued Ketchi
Nous sommes disponibles pour accorder toutes les facilités pour la réussite du projet

• 5/ Le Maire de la commune de Aghchorquit

- Les populations de Aghchorquit ont besoin de l'ensemble des infrastructures prévues par le projet.
- Toutes les écoles sont sans latrines
- Nous sommes disponibles pour accorder toutes les facilités pour la réussite du projet

• 6/ Le représentante du bureau régional de la FNEM: - Il y a peu ou presque pas de stations pastorales (SP) publiques dans la wilaya. - La gestion des points pastoraux qui existent n'est pas participative - Nous demandons plus de participation et concertation pour une gestion adaptée des SP	
• 7/ Le Directeur Régional de l'Education Nationale/ DREN Je rappelle qu'il existe au Brakna, 358 écoles fondamentales et 42 secondaires. Les latrines opérationnelles sont importantes et manquent dans beaucoup de ces écoles. Le projet SWEDD/Banque mondiale finance des travaux en cours latrines dans 10 lycées sur 42. Nous confirmons notre disponibilité à fournir les informations nécessaires et accompagner la bonne exécution du projet	
• 8/ Le Représentant du Directeur Régional de la Santé/ DRAS Peu de structures sanitaires sur les 127 que renferme la wilaya sont dotées de latrines opérationnelles Il est aussi important de mettre aux normes des latrines existantes. Nous sommes disponibles à participer à l'atteinte des objectifs du projet notamment en matière d'assainissement	
• 9/ Le Délégué régional du MEDD Après les explications claires faites sur les aspects environnementaux et sociaux je recommande au projet de prévoir des missions conjointes pour le suivi environnemental et social ainsi que la sensibilisation sur la gestion des RN surtout aux environs des stations pastorales afin d'éviter les surpâturages	
• 10/ Le Délégué régional de l'Elevage Les stations pastorales sont nécessaires pour le cheptel de la Wilaya et celui en passage Elles doivent être installées dans des zones de concentration saisonnière du bétail et dans les couloirs de transhumance. La gestion des stations pastorales doit être participative	
• 11/ La représentante des associations ATPC/Khadijetou Toutes les latrines dans les écoles et dans les formations sanitaires sont sans latrines opérationnelles (ou par manque d'eau ou par manque d'entretien ou les deux à la fois. Il faudra les mettre à niveau et les entretenir régulièrement	
• 12/ La représentante du RASEF/ONG - Je reviens de la Moughataa de Male et il y a plusieurs zones sans eau. - Le projet sera d'un grand apport pour soulager le populations.	

Réponses aux questionnements et aux observations

• R1/ Le Directeur Régional du MHA

Avant de répondre à certaines questions qui viennent d'être posées et donner la parole à M. Le Consultant pour répondre au reste des questions, j'exprime ma reconnaissance et mes vifs remerciements aux différents intervenants qui, par leurs questions et recommandations, ont enrichi la séance de consultation. Je vous informe également que le secteur accorde un intérêt important au développement durable local en essayant d'intégrer à ses projets l'ensemble des acteurs concernés depuis la phase de préparation jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation.

Maintenant je vais répondre aux questions qui nous concernent et que j'ai notées :

Comme l'a rappelé Monsieur Le Wali Mouçaid, la participation et la communication effective entre les acteurs (Départements techniques, élus, ONG, autorités et avec les populations) est très indispensable pour assurer les succès souhaités au projet.

Pour la question des emplois qui seront créés, le Projet exigera, conformément à la réglementation en vigueur, de toute entreprise adjudicataire de ses marchés d'accorder la priorité et toute la priorité à la population locale en matière d'embauche. Ces entreprises s'engagent a priori à respecter cette condition. Il n'y aurait pas de risque d'exclusion volontaire des populations.

Pour ce projet, la phase de construction aura des besoins conséquents en main d'œuvre non qualifiée mais durant la phase d'exploitation ce sont des besoins en main d'œuvre qualifiée qui seront là au détriment des premiers.

• R2/ Le Consultant:

Les questionnements relatifs aux éventuels impacts négatifs sur les trois milieux traités :

Les résultats de l'étude d'impact E&S que j'ai présenté tout à l'heure rapportent qu'il n'y avait pas de grands enjeux environnementaux et sociaux identifiés sur ces trois milieux.

Des mesures d'élimination et/ou d'atténuation de tout risque d'impacts négatifs seront bien définies. Un PGES (Plan de Gestion Environnemental et Social) récapitulatif avec toutes les mesures sera élaboré et les clauses E&S jointes au dossier d'Appel d'offres des travaux pour la construction des différents investissements (AEP, Stations pastorales, Latrines...).

Comme présenté au niveau de l'exposé, un mécanisme de gestion des doléances sera mis en œuvre en phase travaux et en phase d'exploitation, mais si quelqu'un de la population locale veut exprimer une demande ou une suggestion ou même une réclamation, il pourra l'adresser au service régional de l'Hydraulique qui saura les orienter.

De plus, je dois juste vous rassurer en vous confirmant que les méthodes proposées n'induisent aucune manipulation de produits dangereux ou polluants en masse.

Par ailleurs et compte tenu de la vulnérabilité de l'écosystème dont la flore et la faune sont très fragiles à l'action anthropique et aux changements climatiques. Même avec des niveaux de dégradations avancés à cause, entre autres, des sécheresses répétées et des surpâturages, plusieurs espèces sont toujours là et il est très recommandé de non seulement les sauvegarder mais aussi de les restaurer.

C'est ainsi, que toutes les précautions nécessaires doivent être strictement observées surtout pendant la phase des travaux afin d'éviter toute éventuelle perturbation.

Toutes les mesures nécessaires pour la protection de la faune et la flore seront prises en compte et respectées.

Un programme de surveillance et de suivi en phase travaux sera d'ailleurs établi et devra être respecté par l'ensemble des acteurs opérant au sein des sites du projet.

Concernant le point sur la transhumance ou le passage des troupeaux par les zones du projet, cela sera pris en considération, de concert avec les nomades, et des mesures vont être proposées afin de minimiser ou compenser cet impact si son importance est forte.

Aux termes des discussions, M. le Wali Mouçaid du Brakna a clôturé la séance après avoir demandé à l'assistance s'il y avait d'autres questions ou observations. Il a insisté sur le rôle de la communication et de la sensibilisation entre l'ensemble des acteurs et aussi avec les populations pour faire avancer en parfaite synergie et harmonie les projets de la Wilaya en général et le projet RRR Eau en particulier.

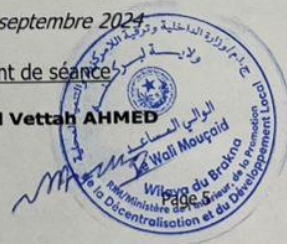
Fait à Aleg, le 23 septembre 2024

Le Secrétaire de séance

Elhassen ISSELMOU

Le Président de séance

Mohamed Abdel Vettah AHMED



Etude technique Environnementale et Sociale /T3P & NTES

LISTE DE PRÉSENCE

Date 23/09/24 Lieu alg. Brakna Objet : Consultation NIB/P3 du projet RRR-Eau

N°	Nom & Prénom	Structure/Activité	Mail	Téléphone/Signature
1	Mohamed Abdel Wahed / Ahmed	wali Brakna	Abdelwahed@snm.mr	44481051
2	Abdelkader Oujda / Oujda	Hakim PEP	44481053	—
3	Lemrabottel Cherif / Cherif	DREN Brakna	lemrabottel@snm.mr	36615067
4	El Hassan / Isselmou	DRHA Brakna	elhasan@snm.mr	44481053
5	Diallo / Demba	DREN Brakna	diallo@snm.mr	46573108
6	Camara Kodou	DR Eleuf	camara@snm.mr	44481051
7	El Hassimi / Nabil	Ry DRS	elhassemi@snm.mr	33261102
8	Moumouni / Mohamed Kane	MASEE	moumouni@snm.mr	46962941
9	Ahmed O. Sidi / Med / Abdell	FNEM	ahmed@snm.mr	46495342
10	Khadige / Mohamed / Thauri	Nare ADjointe M.	khadige@snm.mr	46596166
11	Khadige / Mohamed	Facilitatrice DRAEF	khadige@snm.mr	46473380
12	Moumouni / Mohamed Kane	Maire / Agence	moumouni@snm.mr	46422877
13	Moumouni / Mohamed Kane	Maire / Agence	moumouni@snm.mr	46422877
14	Moumouni / Mohamed Kane	Maire / Agence	moumouni@snm.mr	46422877



Photo : consultation des Parties prenantes institutionnelles à la Wilaya (Aleg -Brakna) 23/09/24

Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement -MHA

Projet de Renforcement de la résilience rurale de la Mauritanie par la gestion et le développement des ressources en eau à des fins domestiques, productives et écosystémiques (RRR Eau)

ETUDE TECHNIQUE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Réunion de Consultation des Parties Prenantes

Compte Rendu

Magam Ibrahim/Chagar/Aleg le 22 Septembre 2024

Indications générales

Objet	- Informer les participants sur le projet (ses composantes, son état d'avancement...) et sur les Enjeux Environnementaux et Sociaux : Risques d'impacts et mesures d'atténuation ; - Répondre aux interrogations et questionnements des participants et collecter leurs observations, leurs propositions et leurs recommandations.
Ordre du jour	- Partage et explication sur les enjeux environnementaux qui ont été identifiés et les mesures de leur élimination ou /et atténuation ; - Discussion, explication et collecte des questionnements, des observations et des propositions et recommandations.
Dates et lieu	- Dimanche 22 septembre 2024 à Magam Ibrahim/Chagar/Aleg – Wilaya Brakna
Participants	- Services techniques et Administratifs ; - Elus (conseillers municipaux) ; - Populations - Organisations Non Gouvernementales - ONG ; - Consultant La liste détaillée des participants est donnée en Annexe
Supports	Deux exposés ont été présentés en arabe : ▪ 1^{er} exposé de Monsieur Le Directeur Régional de l'Hydraulique sur le projet RRR Eau dans sa globalité (Composantes, étapes et état d'avancement,) ▪ 2^{ème} exposé du consultant sur les aspects de l'étude environnementale et sociale
Langue	En concertation avec les participants, au démarrage de la réunion, il a été convenu de faire la présentation du projet et des objectifs de la consultation en arabe. Pour les interventions au cours des débats, le choix est laissé aux participants de parler dans la langue qu'ils souhaitent avec possibilité de traduction si nécessaire afin d'assurer un partage aussi large des informations.



Etape 1 : Accueil des participants, présentation du contexte et de l'ordre du jour

- **Mot d'ouverture** : M. le Maire de la commune de Chagar, a ouvert la séance en souhaitant la bienvenue aux participants, puis il a :
 - Remercié l'ensemble des parties prenantes présentes (services techniques, élus, ONG, etc...) pour leur présence ;
 - Invité le Directeur régional du MHA et le consultant à expliquer dans un langage simple et compréhensif le projet et les objectifs de l'activité.

Etape 2 : Exposés & Explications

- **Exposé 1** : Monsieur Le Directeur régional du MHA a présenté :
 - Les composantes du projet
 - Les étapes réalisées notamment les études
 - Les perspectives : étapes restantes à réaliser
 - L'objet et l'objectif de la consultation et a donné plus d'explications sur l'ordre du jour ;

Enfin, il a sensibilisé les participants sur l'importance de leurs contributions notamment leurs questionnements et leurs recommandations qui seront prises en compte pour la réalisation des études environnementales et sociales

- **Exposé 2** : M. Le Consultant a présenté :
 - Le cadre général de la consultation ;
 - La description du projet et ses composantes,
 - La description de l'état initial des trois milieux (Physique-Biologique et Humain)
 - Les principaux Enjeux Environnementaux et Sociaux identifiés ;
 - L'identification des principaux risques d'impacts potentiels sur les composantes des trois milieux ;
 - Les mesures d'élimination et/ou d'atténuation de ces risques d'impacts négatifs
 - Les impacts positifs recensés
 - Le Mécanisme de gestion des doléances,
 - Les étapes futures.

- **Animateur** : M. Le Consultant

Après les exposés et juste avant l'ouverture des débats, l'animateur a fait une synthèse dans un langage simple et en disant :

- J'espère que ces exposés nous ont tous permis tous d'avoir une idée claire sur l'ensemble du projet, son contexte, ses composantes et les caractéristiques techniques et environnementales
- Je vous récapitule brièvement l'essentiel des exposés :
 - L'étude traite, conformément aux termes de référence de l'étude et aux directives de la réglementation mauritanienne en vigueur et celles de la BAD (SSI), l'ensemble des trois milieux du projet :
 - ✓ Le milieu physique qui traite le sol, l'air et l'eau



- ✓ Le milieu biologique qui traite le milieu naturel vivant avec le règne végétal et le règne animal
- ✓ Le milieu humain qui traite l'ensemble des acteurs concernés directement ou/et indirectement par le projet (Population, ...acteurs)
- L'étude n'a pas identifié d'enjeu environnemental contraignant qui risque d'handicaper sérieusement la réalisation du projet ;
- L'ensemble des risques d'impacts négatifs potentiels identifiés sur les trois milieux étudiés sont surmontables moyennant des mesures faisables ;
- Cette étude définira avec plus de précision la liste détaillée des risques d'impacts négatifs potentiels dans leur diversité (directs, indirects, réversibles, irréversibles, etc.) et leurs mesures d'atténuations consécutives ;
- Un Plan de Gestion Environnemental et Social -PGES sera élaboré.

Après ce récapitulatif et ces compléments d'information, Le Président de séance/Maire de la commune de Chagar a ouvert le débat en donnant la parole à l'assistance et en les invitant à exprimer questions, observations et recommandations.

Etape 3 : Observations - Questions – Réponses & discussions

Observations - questions- recommandations des participants

• 1/ Le Maire de la commune de Chagar

- Je voudrais d'abord remercier le MHA et la BAD pour ce projet parce que notre commune est très vulnérable et manque de beaucoup de choses et ce projet va certainement créer une dynamique qui aura certainement des impacts positifs importants sur le cadre de vie des populations ;
- Je dois, enfin rappeler que notre commune souffre de déficits importants en matière d'infrastructures de base. Par conséquent, je voudrais juste formuler, quelques requêtes au projet notamment l'extension d'anciennes AEP, la création de nouvelles (dont celle de Magam Ibrahim) et la disponibilisation de l'eau au niveau des dispensaires, des postes santé, des écoles,

• 2/ Le Responsable de la communauté/Abdellahi Vall

Je vous salue et confirme l'importance du projet et sa pertinence car le village a été créé en 1980 et depuis toujours nous sommes à la recherche de l'eau : on boit l'eau des mares ou on la fait venir dans des bâches par charrettes ou bus et parfois citernes.

Donc le projet vient à point nommé, correspond à nos attentes et nous demandons à ce qu'il prévoit :

- La création d'une AEP dans notre localité pour les besoins des populations
- L'installation de robinets spéciaux pour le cheptel

• 3/ Un représentant des populations/ Moustapha

Depuis 50 ans nous sommes à la recherche de l'eau potable et le manque d'eau a entraîné un exode rural de la population de la localité vers Aleg et Chagar.

C'est pourquoi nous fondons beaucoup d'espoirs sur ce projet qui contribue à fixer les populations en fournissant de l'eau potable.

• 4/ Une représentante des femmes/ Mehla

Nous avons commencé à perdre patience et espoir à trouver une solution et nos enfants sont tous scolarisés à 18 ou 20 Km à cause du manque d'eau.

Avoir une AEP dans notre localité e de nous ce moment depuis très longtemps pour une stabilité et une fixation des populations dans leur terroir



• **5/ Un représentant des jeunes/ Brahim**

- Notre village a une longue histoire de patience et d'attente avec la recherche de l'eau
- Avec ce projet, nous avons l'espoir que nos frères et sœurs seront scolarisés dans de bonnes conditions ;
- Nous souhaitons que le projet nous finance des activités après l'installation de l'AEP pour se fixer davantage dans notre localité.

Réponses aux questionnements et aux observations

• **R1/ Le Directeur Régional du MHA**

Avant de donner la parole à M. Le Consultant pour compléter les informations, j'exprime ma reconnaissance et mes vifs remerciements aux différents intervenants qui, par leurs questions et recommandations, ont enrichi la séance de consultation. Je vous informe également que le secteur accorde un intérêt important au développement durable local en essayant d'intégrer à ses projets l'ensemble des acteurs concernés depuis la phase de préparation jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation.

Vos doléances sont également en majorité éligibles au projet et seront examinées avec intérêt, notamment l'extension des AEP, l'installation de nouvelles AEP et la création de stations pastorales et autres activités connexes...

• **R2/ Le Consultant :**

Les questionnements relatifs aux éventuels impacts négatifs sur les trois milieux traités :

Les résultats de l'étude d'impact E&S que j'ai présenté tout à l'heure rapportent qu'il n'y avait pas de grands enjeux environnementaux et sociaux identifiés sur ces trois milieux.

Des mesures d'élimination et/ou d'atténuation de tout risque d'impacts négatifs seront bien définies. Un PGES (Plan de Gestion Environnemental et Social) récapitulatif avec toutes les mesures sera élaboré et les clauses E&S jointes au dossier d'Appel d'offres des travaux pour la construction des différents investissements (AEP, Stations pastorales, Latrines...).

Comme présenté au niveau de l'exposé, un mécanisme de gestion des doléances sera mis en œuvre en phase travaux et en phase d'exploitation, mais si quelqu'un de la population locale veut exprimer une demande ou une suggestion ou même une réclamation, il pourra l'adresser au service régional de l'Hydraulique qui aura à les orienter.

De plus, je dois juste vous rassurer en vous confirmant que les méthodes proposées n'induisent aucune manipulation de produits dangereux ou polluants en masse.

Par ailleurs et compte tenu de la vulnérabilité de l'écosystème, toutes les précautions nécessaires doivent être strictement observées surtout pendant la phase des travaux afin d'éviter toute éventuelle perturbation. Toutes les mesures nécessaires pour la protection de la faune et la flore seront prises en compte et respectées.

Un programme de surveillance et de suivi en phase travaux sera d'ailleurs établi et devra être respecté par l'ensemble des acteurs opérant au sein des sites du projet.

Aux termes des discussions, M. le Maire de Chagar a clôturé la séance après avoir demandé à l'assistance s'il y avait d'autres questions ou observations. Il a insisté sur le rôle de la communication et de la sensibilisation entre l'ensemble des acteurs et aussi avec les populations pour faire avancer en parfaite synergie et harmonie les projets de la province en général et le projet RRR Eau en particulier.

Fait à Magham Brahim/Chagar le 22 septembre 2024

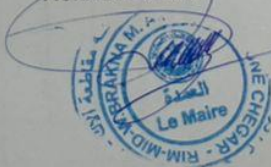
Le Secrétaire de séance

Elhassen ISSELMOU



Le Président de séance

Mokhtar AMAR



Etude technique Environnementale et Sociale / P3P & NTES

Date: 22/09/2024 Lieu: Megham Doudou Objet: Construction N15 P3P du village Nalou

LISTE DE PRÉSENCE

N°	Nom & Prénom	Structure/Activité	Mail	Téléphone/Signature
1	الحظا أنور	العمدة		22308002
2	الحظا رعيمة	وجدة سياسي		44480372
3	عبدالله الفضل	تاجر		22461010
4	محمد خاتم	المفتي		22100994
5	عباسي فال	المفتي		47614120
6	محمد ابله	مفتي		44801482
7	اسامة مسلم	مفتي		20996633
8	أبراهيم عبد الله	مفتي		
9	أبراهيم بله	مفتي		32960367
10	محمد عظمي فال	مفتي		48996378
11	محمد فال	مفتي		30112558
12	الطيف فال	مفتي	moutapha.nalou@ma	22417635
13	بو بيه / محمد احمد فال	مفتي / المندوب		20302344
14	البتول / فال	مفتي		22887144
15	عميرة / فال	مفتي		48264244
16	فاطمة / سعد	مفتي		27996929

Etude technique Environnementale et Sociale /P3P & NTES

LISTE DE PRÉSENCE

Date: 22/09/2024 Lieu: Hegman Tbaouin Objet: Consultation N125 P3P du RRR-EAU

N°	Nom & Prénom	Structure/Activité	Mail	Téléphone/Signature
17	البحالة / فال	منيرة		22704409
18	عائشة / بل	منيرة		33449767
19	حنيفة / فال	منيرة		33449767
20	مریم / الشيخ	منيرة		24730000
21	البحالة / فال	منيرة		22716774
22	فاطمة / فال	منيرة		34199444
23	حنيفة / فال	منيرة		37205152
24	سعاد / فال	منيرة		26504120
25	منة / حنتري	منيرة		37314254
26	ممنونة / فال	منيرة		26490105
27	مریم / حنتري	منيرة		36264251
28	فاطمة / محمد سالم / فال	منيرة		46131402
29	محمودة / فال	منيرة		32852188
30	زينب / شغالي	منيرة		22047642
31	رقية / فال	منيرة		22444880
32	فاطمة سالم / ابراهيم / فال	منيرة		31133445

22

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT

RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE RURALE DE LA MAURITANIE PAR LA GESTION ET LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES EN EAU À DES FINS DOMESTIQUES, PRODUCTIVES ET ÉCOSYSTÉMIQUES (RRR-EAU)

Etude technique Environnementale et Sociale /P3P & NIES

LISTE DE PRÉSENCE

Date: 22/09/2024 Lieu: Heyham/Boubabine Objet: Consultation NIES/P3P du Pign AAR Eau

N°	Nom & Prénom	Structure/Activité	Mail	Téléphone/Signature
33	سيدي سيدي المختار فال	منظمة		27204413
34	رقية الشيخ احمد لوي	منظمة		36445003
35	أم المؤمنين سيدي المختار فال	منظمة		26302324
36	مرحوم اقبال	منظمة		22285066
37	محمد فال عبد الله فال	منظمة		355686 09
38	عبد الرحمن عبد الله	منظمة		22276664
39	عبد الواد عبد الله	منظمة		32050358
40	عبد العزیز عبد الله	منظمة		22530523
41	عبد الله محمد فال	منظمة		28116738
42	محمد سيدي	منظمة		38116738
43	الحسن التناوي	منظمة		41799329
44	الحظ محمد الكوري	منظمة		38116738
45	مرحم الناني	منظمة		3805 8680
46	ابباركة محمد الكوري	منظمة		244430218
47	منة الناني	منظمة		48586743
48	أمبارك محمد	منظمة		22088061

Etude technique Environnementale et Sociale / P3P & NIES

LISTE DE PRÉSENCE

Date 22/09/2014

Lieu

Objet : Testeum Graham

Objet : Conquêtes

[illegible]



Photo : Réunion de consultation à Magham Brahimi – Cheggar – Aleg – Brakna

Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement -MHA

Projet de Renforcement de la résilience rurale de la Mauritanie par la gestion et le développement des ressources en eau à des fins domestiques, productives et écosystémiques (RRR Eau)

ETUDE TECHNIQUE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Réunion de Consultation des Parties Prenantes

Compte Rendu

Avirrane/Aghchorguit/Aleg le 22 Septembre 2024

Indications générales

Objet	- Informer les participants sur le projet (ses composantes, son état d'avancement...) et sur les Enjeux Environnementaux et Sociaux : Risques d'impacts et mesures d'atténuation ; - Répondre aux interrogations et questionnements des participants et collecter leurs observations, leurs propositions et leurs recommandations.
Ordre du jour	- Partage et explication sur les enjeux environnementaux qui ont été identifiés et les mesures de leur élimination ou /et atténuation ; - Discussion, explication et collecte des questionnements, des observations et des propositions et recommandations.
Dates et lieu	- Dimanche 22 septembre 2024 à Avirrane/Aghchorguit/Aleg – Wilaya Brakna
Participants	- Services techniques et Administratifs ; - Elus (conseillers municipaux) ; - Populations - Organisations Non Gouvernementales - ONG ; - Consultant La liste détaillée des participants est donnée en Annexe
Supports	Deux exposés ont été présentés en arabe : ▪ 1^{er} exposé de Monsieur Le Directeur Régional de l'Hydraulique sur le projet RRR Eau dans sa globalité (Composantes, étapes et état d'avancement,) ▪ 2^{ème} exposé du consultant sur les aspects de l'étude environnementale et sociale
Langue	En concertation avec les participants, au démarrage de la réunion, il a été convenu de faire la présentation du projet et des objectifs de la consultation en arabe. Pour les interventions au cours des débats, le choix est laissé aux participants de parler dans la langue qu'ils souhaitent avec possibilité de traduction si nécessaire afin d'assurer un partage aussi large des informations.



Etape 1 : Accueil des participants, présentation du contexte et de l'ordre du jour

- **Mot d'ouverture** : M. le Maire de la commune de Aghchorguit, a ouvert la séance en souhaitant la bienvenue aux participants, puis il a :
 - Remercié l'ensemble des parties prenantes présentes (services techniques, élus, ONG, etc...) pour leur présence ;
 - Invité le Directeur régional du MHA et le consultant à expliquer dans un langage simple et compréhensif le projet et les objectifs de l'activité.

Etape 2 : Exposés & Explications

- **Exposé 1** : Monsieur Le Directeur régional du MHA a présenté :
 - Les composantes du projet
 - Les étapes réalisées notamment les études
 - Les perspectives : étapes restantes à réaliser
 - L'objet et l'objectif de la consultation et a donné plus d'explications sur l'ordre du jour ;

Enfin, il a sensibilisé les participants sur l'importance de leurs contributions notamment leurs questionnements et leurs recommandations qui seront prises en compte pour la réalisation des études environnementales et sociales

- **Exposé 2** : M. Le Consultant a présenté :
 - Le cadre général de la consultation ;
 - La description du projet et ses composantes,
 - La description de l'état initial des trois milieux (Physique-Biologique et Humain)
 - Les principaux Enjeux Environnementaux et Sociaux identifiés ;
 - L'identification des principaux risques d'impacts potentiels sur les composantes des trois milieux ;
 - Les mesures d'élimination et/ou d'atténuation de ces risques d'impacts négatifs
 - Les impacts positifs recensés
 - Le Mécanisme de gestion des doléances,
 - Les étapes futures.

- **Animateur** : M. Le Consultant

Après les exposés et juste avant l'ouverture des débats, l'animateur a fait une synthèse dans un langage simple et en disant :

- J'espère que ces exposés nous ont tous permis tous d'avoir une idée claire sur l'ensemble du projet, son contexte, ses composantes et les caractéristiques techniques et environnementales
- Je vous récapitule brièvement l'essentiel des exposés :
 - L'étude traite, conformément aux termes de référence de l'étude et aux directives de la réglementation mauritanienne en vigueur et celles de la BAD (SSI), l'ensemble des trois milieux du projet :
 - ✓ Le milieu physique qui traite le sol, l'air et l'eau



- ✓ Le milieu biologique qui traite le milieu naturel vivant avec le règne végétal et le règne animal
- ✓ Le milieu humain qui traite l'ensemble des acteurs concernés directement ou/et indirectement par le projet (Population, ...acteurs)
- L'étude n'a pas identifié d'enjeu environnemental contraignant qui risque d'handicaper sérieusement la réalisation du projet ;
- L'ensemble des risques d'impacts négatifs potentiels identifiés sur les trois milieux étudiés sont surmontables moyennant des mesures faisables ;
- Cette étude définira avec plus de précision la liste détaillée des risques d'impacts négatifs potentiels dans leur diversité (directs, indirects, réversibles, irréversibles, etc.) et leurs mesures d'atténuations consécutives ;
- Un Plan de Gestion Environnemental et Social -PGES sera élaboré.

Après ce récapitulatif et ces compléments d'information, Le Président de séance/Maire de la commune de Aghchorquit a ouvert le débat en donnant la parole à l'assistance et en les invitant à exprimer questions, observations et recommandations.

Etape 3 : Observations - Questions – Réponses & discussions

Observations - questions- recommandations des participants

• 1/ Le Maire de la commune de Aghchorquit

- Je voudrais d'abord remercier le MHA et la BAD pour ce projet qui aura certainement des impacts positifs importants sur le cadre de vie des populations ;
- Je dois, en plus, rappeler que notre commune souffre de déficits importants en matière d'infrastructures de base. Par conséquent, je voudrais juste formuler, quelques requêtes au projet notamment l'extension d'anciennes AEP, la création de nouvelles, la création de station pastorales (dont celle de Avermane) et la disponibilisation de l'eau au niveau des dispensaires, des postes santé, des écoles,

• 2/ Le Responsable de la communauté/ Abdessamed

- Je vous salue et confirme l'importance du projet et sa pertinence car le village a été créé en 2008 et depuis toujours nous sommes à la recherche de l'eau potable et pour notre cheptel qui est notre source de revenus. Donc le projet vient à point nommé, correspond à nos attentes et nous demandons à ce qu'il prévoit :
- La création d'une station pastorale
 - L'installation de robinets pour les villages avoisinants
 - Des appuis aux activités féminines

• 3/ Un représentant des jeunes/ Mohamed Inalla

Je voudrais rappeler que notre localité a été créée depuis 16 ans à côté d'une tamourt (mare) et depuis cette date nous avons un problème d'eau. C'est pourquoi nous sommes contents de l'intervention du projet pour mettre en place une station pastorale. Nous demandons aussi un appui pour l'agriculture surtout la protection contre la divagation des animaux.

• 4/ Une représentante des femmes/ Adiya

Nos doléances concernent :

- L'appui à notre coopérative agricole
- Un appui aux personnes vulnérables (vivant avec handicap et les veuves)
- La protection de nos cultures par un grillage
- La connexion au réseau électrique



Réponses aux questionnements et aux observations

• R1/ Le Directeur Régional du MHA

Avant de donner la parole à M. Le Consultant pour compléter les informations, j'exprime ma reconnaissance et mes vifs remerciements aux différents intervenants qui, par leurs questions et recommandations, ont enrichi la séance de consultation. Je vous informe également que le secteur accorde un intérêt important au développement durable local en essayant d'intégrer à ses projets l'ensemble des acteurs concernés depuis la phase de préparation jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation.

Vos doléances sont également en majorité éligibles au projet et seront examinées avec intérêt, notamment l'extension des AEP, l'installation de nouvelles AEP et la création de stations pastorales et autres activités connexes...

• R2/ Le Consultant :

Les questionnements relatifs aux éventuels impacts négatifs sur les trois milieux traités :

Les résultats de l'étude d'impact E&S que j'ai présenté tout à l'heure rapportent qu'il n'y avait pas de grands enjeux environnementaux et sociaux identifiés sur ces trois milieux.

Des mesures d'élimination et/ou d'atténuation de tout risque d'impacts négatifs seront bien définies. Un PGES (Plan de Gestion Environnemental et Social) récapitulatif avec toutes les mesures sera élaboré et les clauses E&S jointes au dossier d'Appel d'offres des travaux pour la construction des différents investissements (AEP, Stations pastorales, Latrines...).

Comme présenté au niveau de l'exposé, un mécanisme de gestion des doléances sera mis en œuvre en phase travaux et en phase d'exploitation, mais si quelqu'un de la population locale veut exprimer une demande ou une suggestion ou même une réclamation, il pourra l'adresser au service régional de l'Hydraulique qui aura à les orienter.

De plus, je dois juste vous rassurer en vous confirmant que les méthodes proposées n'induisent aucune manipulation de produits dangereux ou polluants en masse.

Par ailleurs et compte tenu de la vulnérabilité de l'écosystème, toutes les précautions nécessaires doivent être strictement observées surtout pendant la phase des travaux afin d'éviter toute éventuelle perturbation. Toutes les mesures nécessaires pour la protection de la faune et la flore seront prises en compte et respectées.

Un programme de surveillance et de suivi en phase travaux sera d'ailleurs établi et devra être respecté par l'ensemble des acteurs opérant au sein des sites du projet.

Aux termes des discussions, M. le Maire de Aghchorguit a clôturé la séance après avoir demandé à l'assistance s'il y avait d'autres questions ou observations. Il a insisté sur le rôle de la communication et de la sensibilisation entre l'ensemble des acteurs et aussi avec les populations pour faire avancer en parfaite synergie et harmonie les projets de la province en général et le projet RRR Eau en particulier.

Fait à Avernane /Aghchorguit le 22 septembre 2024

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Elhassen ISSELMOU

Mohamed Mahmoud HAIBALLA



Etude technique Environnementale et Sociale / P3P & NTES

LISTE DE PRÉSENCE

Date: 22/09/2024 Lieu: Elernan Day Objet: Consultation N°13 P3P du projet RRR Eau

N°	Norm & Prénom	Structure/Activité	Mail	Téléphone/Signature
1	المرّة للبيئة - الخزانة محمد محمد حسن	المرّة للبيئة - الخزانة محمد محمد حسن		46422877
2	المرّة للبيئة - الخزانة محمد محمد حسن	المرّة للبيئة - الخزانة محمد محمد حسن		41088199
3	مستشار البيئة - عبد الصمد الشيخ المرباط	مستشار البيئة - عبد الصمد الشيخ المرباط	41194426	41194426
4	المرّة للبيئة - الخزانة محمد محمد حسن	المرّة للبيئة - الخزانة محمد محمد حسن		38576068
5	المرّة للبيئة - الخزانة محمد محمد حسن	المرّة للبيئة - الخزانة محمد محمد حسن		31738655
6	المرّة للبيئة - الخزانة محمد محمد حسن	المرّة للبيئة - الخزانة محمد محمد حسن		22843830
7	المرّة للبيئة - الخزانة محمد محمد حسن	المرّة للبيئة - الخزانة محمد محمد حسن		31384444
8	المرّة للبيئة - الخزانة محمد محمد حسن	المرّة للبيئة - الخزانة محمد محمد حسن		49046897
9	المرّة للبيئة - الخزانة محمد محمد حسن	المرّة للبيئة - الخزانة محمد محمد حسن		60065518
10	المرّة للبيئة - الخزانة محمد محمد حسن	المرّة للبيئة - الخزانة محمد محمد حسن		34788156
11	المرّة للبيئة - الخزانة محمد محمد حسن	المرّة للبيئة - الخزانة محمد محمد حسن		49659238
12	المرّة للبيئة - الخزانة محمد محمد حسن	المرّة للبيئة - الخزانة محمد محمد حسن		22352605
13	المرّة للبيئة - الخزانة محمد محمد حسن	المرّة للبيئة - الخزانة محمد محمد حسن	20872085	00
14	المرّة للبيئة - الخزانة محمد محمد حسن	المرّة للبيئة - الخزانة محمد محمد حسن		48044428
15	المرّة للبيئة - الخزانة محمد محمد حسن	المرّة للبيئة - الخزانة محمد محمد حسن		32121373

Etude technique Environnementale et Sociale /P3P & NTES

LISTE DE PRÉSENCE

Date: 22/05/2024 Lieu: Fickma Objet: Consultation N°13138 du 19/02/2024

N°	Nom & Prénom	Structure/Activité	Mail	Téléphone/Signature
16	أحمد السالحي	مجلس		324213930
17	عبد الله الويلان	مجلس		32633335
18	سليمه محمد	مجلس		38643011
19	فاطمة الزين	مجلس		48787355
20	المرسيه والي	مجلس		31353278
21	امانا عبد الله	مجلس		33046897
22	حواء محمد عبد الله	مجلس		46718231
23	سليمه محمد	مجلس		32094242
24	انكرو مولود	مجلس		46402004
25	عاليق احمد	مجلس		46463862
26	مولود نيكود	مجلس		38821222
27	محمد الطاهر سدي	مجلس		40242350
28	محمود مولود	مجلس		20928283
29	احمد سدي الكوري	مجلس		43866661
30	مولود آيوه الكوري	مجلس		47477066
31	مولود سدي الكوري	مجلس		41868647

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT
REINFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE RURALE DE LA MAURITANIE PAR LA GESTION ET LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES EN EAU À DES FINS DOMESTIQUES, PRODUCTIVES ET ÉCOSYSTÉMIQUES (RRR-EAU)

Etude technique Environnementale et Sociale /P3P & NTES

LISTE DE PRÉSENCE

Date: 22/09/2014 Lieu: Boumoulay Objet: Construction NIES/P3P du Pigeur/NAE Eau

N°	Nom & Prénom	Structure/Activité	Mail	Téléphone/Signature
32	أبراهيم أحمه	مستفيد		41191498
33	محمد كوي احمد	مستفيد		44141618
34	ام المرحومين ابراهيم بنانه	مستفيدة		49826713
35	فاطمة محمد ابراهيم بنانه	مستفيدة		37102521
36	فاطمة - ضحان	مستفيدة		44126941
37	نسي ابراهيم	مستفيدة		33759733
38	ام المرحوم - محمدنا	مستفيدة		31854081
39	جميلة المصطفى عبد	مستفيدة		
40	النساء المصطفى	مستفيدة		37665990
41	طه عبد ابراهيم	مستفيد		43084672
42	محمد نافع ابراهيم	مستفيد		46963862
43	علي ابراهيم	مستفيد		41039421
44	علي نافع	مستفيد		46481744
45	محمد فالح المصطفى	مستفيد		44596616
46	أحمد المصطفى	مستفيد		22353556
47	فاطمة عبد المصطفى	مستفيدة		

4

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
 MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT
 RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE RURALE DE LA MAURITANIE PAR LA GESTION ET LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES EN EAU À DES FINS
 DOMESTIQUES, PRODUCTIVES ET ÉCOSYSTÉMIQUES (RRR-EAU)

Etude technique Environnementale et Sociale /P3P & NTES

LISTE DE PRÉSENCE

Date: 22/09/2024 Lieu: Ewername/Alex Objet: Consultation N°13/P3P du Pjor RRR-Eau

N°	Nom & Prénom	Structure/Activité	Mail	Téléphone/Signature
48	محمد النسي	Quais		27601033
49	أحمد	Quais		33800541
50	فاطمة النسي	Quais		81506156
51	أحمد النسي	Quais		41469072
52	أحمد النسي	Quais		87989416
53	أحمد النسي	Quais		47891182
54	أحمد النسي	Quais		33949388
55	فاطمة النسي	Quais		36252444



Photo : Réunion de consultation au niveau de la zone pastorale de Evirnane – Aleg - Brakna